



Provided by the Church of the Lutheran Confession - Board of Missions

**Une étude systématique
des enseignements bibliques
(Dogmatique)**

**Chapitre 18
La doctrine de la Loi et de l'Évangile**

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.1 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

Deux types de paroles d'un seul Dieu

Dans son amour pour la race humaine et dans son désir de nous sauver de la condamnation que nous méritons, notre Dieu tout-puissant et miséricordieux a choisi de parler à l'humanité avec deux sortes de paroles ou de messages. Les deux proviennent de la même bouche ou source et sont également la Parole de Dieu. Toutes deux sont nécessaires à notre salut, mais de manière totalement différente. L'une de ces paroles est destinée à nous faire tomber, et l'autre à nous élever.

L'apôtre Paul décrit ces deux types de paroles et leurs fonctions dans sa deuxième lettre aux chrétiens de Corinthe : « **Notre capacité, au contraire, vient de Dieu. Il nous a aussi rendus capables d'être ministres d'une nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'Esprit ; car la lettre tue, mais l'esprit vivifie** » (2 Corinthiens 3:5-6). Les deux types de paroles sont appelés « **la lettre** » et « **l'Esprit** ». Remarquez que la lettre « **tue** », alors que l'esprit « **vivifie** ». Remarquez aussi que la « **nouvelle alliance** » n'est pas une alliance de la lettre, mais une alliance de l'esprit. Le fait qu'il y ait une nouvelle alliance implique qu'il y ait eu une ancienne alliance et, comme nous le verrons, l'ancienne alliance est « **la lettre** » qui tue.

Dans les mots qui suivent, l'apôtre précise son propos. Il dit : « **Or, si le ministère de la mort, gravé avec des lettres sur des pierres, a été glorieux, au point que les fils d'Israël ne pouvaient fixer les regards sur le visage de Moïse, à cause de la gloire de son visage, bien que cette gloire fût passagère, combien le ministère de l'Esprit ne sera-t-il pas plus glorieux ! Si le ministère de la condamnation a été glorieux, le ministère de la justice est de beaucoup supérieur en gloire** » (2 Corinthiens 3:7-9).

Remarquez que la lettre qui tue est ici désignée par deux noms différents. Elle est appelée « **le ministère de la mort** » et « **le ministère de la condamnation** ». En revanche, la nouvelle alliance de l'Esprit qui donne la vie est appelée « **le ministère de l'Esprit** » et « **le ministère de la justice** ». On comprend maintenant ce que Paul entend par la lettre qui tue, c'est-à-dire le ministère de la mort et de la condamnation. Il la décrit comme quelque chose d'écrit et de gravé sur des pierres, et il se réfère à Moïse. Ainsi, par le terme « **lettre** », Paul fait référence à la loi de Dieu, résumée dans les dix commandements, qui ont été écrits sur deux tables de pierre par le Seigneur Dieu lui-même et prononcés depuis le mont Sinaï par le Seigneur Dieu lui-même en présence de Moïse et des Israélites. C'est la lettre de la loi qui tue. C'est la loi de Dieu qui est le ministère de la mort et de la condamnation. Pour une description complète de ce qui s'est passé sur le mont Sinaï lorsque Dieu a donné sa loi à son peuple, lisez Exode 19:2 - 20:21.

But the law is not God's last word to His people. Aussi glorieuse que soit la loi de Dieu, il y a quelque chose de bien plus glorieux : la « **nouvelle alliance** », la parole « **de l'esprit** », « **le ministère de l'Esprit** » et « **le ministère de la justice** ». Contrairement à la loi, qui tue, ce type de parole donne « **vivifie** ». Ce type de parole nous donne le don de « **la justice** ».

L'Évangile de Jean présente ces deux types de parole en moins de mots que Paul, se contentant de dire : « **La loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ** » (Jean 1:17). Moïse est celui par qui Dieu a donné à son peuple les justes exigences de sa loi (l'ancienne alliance). Jésus, le Messie, est celui par qui Dieu nous donne les bénédictions de sa grâce et de sa vérité (la nouvelle alliance).

Dans sa lettre aux Galates, l'apôtre Paul fait une distinction très nette entre ces deux types de paroles. Il veut que les Galates réfléchissent au type de parole qui leur a apporté les bénédictions du Saint-Esprit. Il pose la question suivante : « **Est-ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu l'Esprit, ou par la prédication de la foi ?** » (Galates 3:2). La loi vous a-t-elle donné les bénédictions du Saint-Esprit ? Ou s'agit-il d'un autre type de parole, où Dieu ne vous donne pas quelque chose à faire, mais quelque chose à croire ? C'est-à-dire « **la prédication de la foi** ». Paul fait référence à la grâce et à la vérité qui sont venues par Jésus-Christ, la bonne nouvelle de la vie et de la justice. Paul veut que les Galates réalisent que ce n'est pas la loi de Dieu qui leur a apporté l'Esprit et ses bénédictions, mais le message de la grâce et de la vérité, de la vie et de la justice.

Plus loin dans cette même lettre, Paul appelle cette seconde manière plus glorieuse de parler « **l'Évangile** », comme dans Galates 4:13. Ainsi, la première façon de parler est connue sous le nom de **loi**, et la seconde, plus glorieuse, est connue sous le nom d'**Évangile**, qui signifie simplement « bonne nouvelle ». Un message qui donne la vie et la justice est en effet une bonne nouvelle. Un message qui tue et condamne, à savoir la loi, est une mauvaise nouvelle. Mais nous devons connaître la mauvaise nouvelle avant que la bonne ne nous paraisse bonne. La mauvaise nouvelle, c'est que la loi de Dieu nous condamne à mort parce que nous ne l'avons pas observée et que nous ne pourrions pas l'observer en raison de notre nature. Mais l'Évangile est une bonne nouvelle, car Dieu a envoyé Jésus pour gagner pour nous la justice et la vie, afin que nous ne mourions pas, mais que nous vivions.

Dans l'Ancien Testament, cet Évangile est connu sous le nom de « **la promesse** » (Galates 3:14, 16-18). « **L'Écriture ... a d'avance annoncé cette bonne nouvelle à Abraham : Toutes les nations seront bénies en toi !** » (Galates 3:8). Abraham a vécu avant Moïse, et la promesse de l'Évangile était donc déjà en vigueur avant que Dieu ne donne la loi par l'intermédiaire de Moïse. C'est pourquoi Paul écrit : « **Une disposition, que Dieu a confirmée antérieurement, ne peut pas être annulée, et ainsi la promesse rendue vaine, par la loi survenue quatre cent trente ans plus tard. Car si l'héritage venait de la loi, il ne viendrait plus de la promesse ; or, c'est par la promesse que Dieu a fait à Abraham ce don de sa grâce** » (Galates 3:17-18).

L'héritage dont Dieu veut que nous jouissions est la vie éternelle. Comment obtenons-nous cet héritage ? Par la loi ou par la promesse ? Il ne peut s'agir des deux. Paul nous assure que l'héritage a été promis à Abraham et qu'il l'a reçu en croyant à la promesse, et non en accomplissant les œuvres de la loi. Il en va de même pour nous. Paul dit : « **Ceux qui croient sont bénis avec Abraham le croyant. Car tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi sont sous la malédiction ; car il est écrit : Maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et ne le met pas en pratique. ... Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous-car il est écrit : Maudit est quiconque est pendu au bois, - afin que la bénédiction d'Abraham eût pour les païens son accomplissement en Jésus-Christ, et que nous reçussions par la foi l'Esprit qui avait été promis** » (Galates 3:9-14).

La loi nous maudit parce que nous ne pouvons pas la respecter. Mais Jésus a été maudit sur la croix à notre place, afin que Dieu puisse tenir sa promesse de vie. L'Évangile est la bonne nouvelle de Jésus et de ce qu'il a fait pour nous. Dans l'Ancien Testament, l'Évangile était présenté au peuple de Dieu comme une promesse de bonnes choses à venir. Dans le Nouveau Testament, l'Évangile est la bonne nouvelle que Dieu a tenu sa promesse, que Jésus est venu nous sauver et que nous avons la justice et la vie par la foi en lui, c'est-à-dire en faisant confiance à ce qu'il a fait pour nous.

Puisque Dieu nous parle de deux manières différentes — la loi et l'Évangile — il est important que chaque chrétien, et en particulier chaque responsable ou enseignant chrétien, comprenne la différence entre la loi et l'Évangile, et sache quand et comment parler aux autres en termes de loi et quand et comment parler aux autres en termes d'Évangile, en se rappelant toujours que l'Évangile est beaucoup plus glorieux que la loi.

Paul a écrit à Timothée : « **Efforce-toi de te présenter devant Dieu comme un homme éprouvé, un ouvrier qui n'a point à rougir, qui dispense droitement la parole de la vérité** » (2 Timothée 2:15). Ce qu'il veut dire, c'est que nous devons savoir comment manier la Parole de Dieu, ce qui signifie que nous devons savoir, pour nous-mêmes et pour les autres, comment utiliser la loi de Dieu et l'Évangile de Dieu de la bonne manière, conformément à la volonté de Dieu.

Questions

1. Quelles sont les deux façons de parler, selon 2 Corinthiens 3:5-6 ?
2. Quels sont les deux façons de parler, selon 2 Corinthiens 3:7-9 ?
3. Quelle sorte de parole est la plus glorieuse ?
4. Pourquoi ce type de parole est-il plus glorieux ?
5. Quels sont les deux types de parole, selon Jean 1:17 ?
6. Comment les Galates ont-ils reçu l'Esprit ?
7. Qu'est-ce qui nous rend tous maudits selon la loi de Dieu ?
8. Comment Dieu nous a-t-il délivrés de la malédiction de la loi ?
9. Pourquoi la manière la plus glorieuse de parler est-elle appelée l'Évangile ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.2 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

Les similitudes entre la loi et l’Évangile

Bien que les différences entre la loi et l’Évangile soient grands, il existe certaines similitudes entre eux. Puisque la loi et l’Évangile sont tous deux consignés dans l’Écriture, et que toute l’Écriture a été inspirée par Dieu (2 Timothée 3:16), la loi et l’évangile ont tous deux été donnés par révélation divine. La loi et l’Évangile sont également la Parole de Dieu.

La première bonne nouvelle (l’Évangile) a été prononcée par Dieu lui-même dans le jardin d’Éden, lorsqu’il a maudit le diable dans le serpent, peu après qu’Ève et Adam avaient écouté Satan au lieu d’écouter Dieu. Ce que Dieu a dit n’était pas une bonne nouvelle pour Satan, mais c’était une bonne nouvelle pour Adam et Ève : « **Je mettrai inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité : celle-ci t’écrasera la tête, et tu lui blesseras le talon** » (Genèse 3:15). C’était la première promesse du Sauveur à venir, la Postérité de la femme qui écraserait la tête du serpent, enlevant ainsi à Satan son pouvoir et réparant les dommages qu’il a causés en séduisant nos premiers parents dans la désobéissance.

Cette promesse d’un Sauveur a été répétée à de nombreuses reprises au cours des longues années de l’Ancien Testament. Parfois, la bonne nouvelle a été transmise directement par Dieu, comme lorsqu’il s’est adressé à Abraham dans Genèse 12:1-3 et lui a dit : « **Toutes les familles de la terre seront bénies en toi.** » Mais le plus souvent, Dieu a annoncé sa bonne nouvelle par l’intermédiaire de prophètes qu’il a choisis parmi le peuple, tels que Moïse, Samuel, David, Ésaïe, Jérémie et Daniel, qui ont tous annoncé la bonne nouvelle que Dieu leur avait donnée à transmettre au monde.

La loi de Dieu a été prononcée directement par Dieu lui-même dans la langue des Israélites, puisque nous lisons dans Exode 20:1-2 : « **Alors Dieu prononça toutes ces paroles, en disant: Je suis l’Éternel, ton Dieu, qui t’ai fait sortir du pays d’Égypte, de la maison de servitude** » puis Dieu a prononcé les dix commandements depuis le mont Sinaï. La voix de Dieu depuis le mont Sinaï a effrayé le peuple, et « **Ils dirent à Moïse : Parle-nous toi-même, et nous écouterons ; mais que Dieu ne nous parle point, de peur que nous ne mourions** » (Exode 20:19). Dieu a ensuite donné le reste de ses lois à Moïse, qui a ensuite transmis les paroles de Dieu au peuple. La plupart du temps, dans l’Ancien Testament, Dieu a utilisé des prophètes comme Moïse pour transmettre sa loi à son peuple. Avant de mourir, Moïse a rappelé aux Israélites l’expérience qu’ils avaient vécue au pied du mont Sinaï, en leur disant : « **L’Éternel vous parla face à face sur la montagne, du milieu du feu. Je me tins alors entre l’Éternel et vous, pour vous annoncer la parole de l’Éternel ; car vous aviez peur du feu** » (Deutéronome 5:4-5). Mais que Dieu ait dit la loi lui-même ou qu’il l’ait transmise par l’intermédiaire de prophètes, la loi de Dieu telle qu’elle est donnée dans l’Écriture est la Parole de Dieu, tout comme l’Évangile a été et est la Parole de Dieu.

Une autre similitude entre la loi et l’Évangile est que la loi et l’Évangile s’appliquent tous deux à toutes les personnes qui ont vécu sur terre, dans le passé, le présent et l’avenir. Même si Dieu n’a pas énoncé les dix commandements avant l’époque de Moïse, la loi de Dieu existait depuis le début. L’apôtre Paul nous dit que les païens, les non-Juifs, qui n’ont pas entendu Dieu leur parler de la loi, avaient néanmoins « **l’œuvre de la loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s’accusant ou se défendant tour à tour** » (Romains 2:15). En d’autres termes, toutes les personnes sur terre ont le sens de Dieu ou d’un être divin au plus profond de leur cœur, et la

conscience qu'elles ont de devoir rendre des comptes à ce Dieu. Et parce que cette loi est inscrite dans leur cœur, ils ont le sens du bien et du mal, de sorte que lorsqu'ils font le mal, leurs pensées les accusent, et lorsqu'ils font le bien, leurs pensées les excusent.

Il y avait une différence entre les Juifs et les non-Juifs, car les Juifs avaient les lois écrites de Moïse, et les non-Juifs n'en avaient pas. Mais c'est à cause de cette loi écrite dans le cœur de tous que Paul dit : « **Tous ceux qui ont péché sans la loi périront aussi sans la loi, et tous ceux qui ont péché avec la loi seront jugés par la loi** » (Romains 2:12). Les non-Juifs périront aussi, parce que la loi écrite dans leur cœur les condamne, tout comme la loi donnée sur le mont Sinaï condamne les Juifs. Paul tire donc cette conclusion : « **Nous avons déjà prouvé que tous, Juifs et Grecs, sont sous l'empire du péché, ... Nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit reconnu coupable devant Dieu. ... Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu** » (Romains 3:9-23).

L'Évangile du Sauveur à venir s'applique également à toutes les personnes, car lorsque Dieu a prononcé la promesse en présence d'Adam et d'Ève, toute l'humanité vivant à l'époque a entendu ses paroles. Il en a été de même après le déluge, lorsque Dieu a répété la promesse du Sauveur en présence de toute la race humaine, qui comptait alors huit personnes : Noé et sa femme, Sem, Cham et Japhet et leurs femmes. Cette promesse universelle a été réaffirmée à Abraham et aux patriarches : « **Toutes les familles de la terre seront bénies en toi** » (Genèse 12:3; voir aussi Genèse 26:4 et Genèse 28:14).

Le fait que l'Évangile soit destiné à toutes les personnes et qu'il s'applique à elles a été très clairement énoncé par Jésus lui-même lorsqu'il a dit à Nicodème : « **Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. Dieu, en effet, n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour qu'il juge le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui** » (Jean 3:16-17). L'apôtre Paul a enseigné la même chose en écrivant à Timothée : « **Dieu notre Sauveur ... veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité. Car il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous** » (1 Timothée 2:3-6). Avant de monter au ciel, Jésus a donné à ses disciples les instructions : « **Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création** » (Marc 16:15).

La loi et l'Évangile sont tous deux de nature spirituelle et concernent non seulement les actions extérieures des personnes, mais aussi leur cœur et leurs pensées intérieures. L'apôtre Paul a écrit aux Romains : « **La loi est spirituelle** » (Romains 7:14). Jésus l'a montré dans son sermon sur la montagne, lorsqu'il a souligné que ce n'étaient pas seulement les actes extérieurs de meurtre et d'adultère qui étaient contraires à la loi de Dieu, mais aussi la convoitise et la colère dans le cœur (Matthieu 5:21-22, 27-28).

Jésus a également souligné que l'Évangile est spirituel, car en lui et par lui, l'Esprit Saint est à l'œuvre. Il a dit : « **l'Esprit qui vivifie ; la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont Esprit et vie** » (Jean 6:63).

Une autre similitude entre la loi et l'Évangile est que la loi et l'Évangile sont tous deux destinés au bénéfice éternel de l'homme. Avant même de tomber dans le péché, Adam et Ève ont reçu l'instruction : « **Tu pourras manger de tous les arbres du Jardin ; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras** » (Genèse 2:16-17). En respectant cette instruction, ils auraient l'occasion de montrer leur amour pour Dieu et leur reconnaissance pour les nombreuses bénédictions de Dieu. Puisqu'ils ont été créés à l'image de Dieu, ils ont la capacité de suivre cette parole de Dieu.

Après leur chute dans le péché, la loi de Dieu était toujours inscrite dans leur cœur, mais l'harmonie parfaite entre eux et Dieu était rompue. Désormais, toute directive de Dieu était perçue comme hostile à leur nature pécheresse. Les lois que Dieu a données à Israël étaient accompagnées d'une promesse

de vie, mais il était impossible pour eux de vivre selon les normes élevées de Dieu. L'obéissance parfaite à Dieu était toujours présentée comme un moyen d'obtenir la vie éternelle. Par l'intermédiaire de Moïse, Dieu a dit au peuple : « **Vous observerez mes lois et mes ordonnances : l'homme qui les mettra en pratique vivra par elles. Je suis l'Éternel** » (Lévitique 18:5). La loi est en soi un moyen valable d'obtenir la vie. Le fait qu'elle ne produise pas la vie n'est pas la faute de la loi, mais la faute des personnes qui sont confrontées à la loi, parce que ces personnes ne peuvent pas obéir à la loi et ne le font pas. Par l'intermédiaire du prophète Ézéchiel, Dieu a rappelé aux Israélites que leurs problèmes n'étaient pas de sa faute : « **Je leur donnai mes lois et leur fis connaître mes ordonnances, que l'homme doit mettre en pratique, afin de vivre par elles** » (Ézéchiel 20:11).

Lors de sa conversation avec un docteur de la loi, Jésus a réitéré cette pensée. Le docteur de la loi a demandé à Jésus : « **Maître, que dois-je faire pour hériter la vie éternelle ?** » Jésus lui a répondu : « **Qu'est-il écrit dans la loi ? Qu'y lis-tu ?** » Après que le docteur a récité les deux tables de la loi concernant l'amour de Dieu et l'amour du prochain, Jésus lui a répondu : « **Tu as bien répondu, lui dit Jésus ; fais cela, et tu vivras** » (Luc 10:25-28). Tout ce que le docteur de la loi devait faire pour obtenir la vie éternelle était de garder la loi. Jésus voulait que ce docteur se rende compte qu'il n'avait pas gardé la loi et qu'il ne pouvait pas la garder. C'est pourquoi Jésus lui a raconté le récit du bon Samaritain pour qu'il reconnaissse qu'il était loin de montrer dans sa vie le genre d'amour que la loi de Dieu exigeait.

L'apôtre Paul a résumé le problème en ces termes : « **Le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort** » (Romains 7:10). « **La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon** » (Romains 7:12). Il n'y a rien de mal à la loi de Dieu. Elle peut faire ce qu'elle promet de faire. Le problème n'est pas la loi, mais le pécheur qui est confronté à la loi. Paul dit : « **Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché. Car je ne sais pas ce que je fais : je ne fais point ce que je veux, et je fais ce que je hais. Or, si je fais ce que je ne veux pas, je reconnais par là que la loi est bonne. ... J'ai la volonté, mais non le pouvoir de faire le bien** » (Romains 7:14-18). Depuis la chute d'Adam et Ève dans le péché, aucun être humain n'a été capable d'obéir à la loi de la manière dont Dieu veut qu'elle soit observée. C'est pour cette raison que la loi ne donne la vie à personne, même si la vie reste la récompense de Dieu pour une obéissance parfaite.

La seule façon dont la loi de Dieu mène à la vie parmi l'humanité déchue est d'une manière négative. C'est-à-dire qu'elle écrase l'orgueil de l'homme et le pousse au désespoir face à son incapacité à la respecter, et rend ainsi une personne consciente non seulement de ses péchés mais aussi de sa nature pécheresse innée et de son besoin d'autre chose.

L'Évangile, en revanche, ne se contente pas de promettre la vie, il la crée et la maintient. Jésus a dit : « **Comme Moïse éleva le serpent dans le désert, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé, afin que quiconque croit en lui ait la vie éternelle. Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle** » (Jean 3:14-16).

Questions

1. Montrez à partir des Écriture que la loi est venue de Dieu.
2. Montrez à partir des Écritures que l'Évangile vient de Dieu.
3. Montrez à partir des Écritures que la loi de Dieu s'applique à toutes les personnes.
4. Montrer à partir des Écritures que l'Évangile de Dieu s'applique à tous les personnes.
5. Que veut-on dire quand on dit que la loi est spirituelle ?
6. Montrez à partir des Écritures que la loi de Dieu était destinée à donner la vie.
7. Pourquoi la loi de Dieu ne donne-t-elle la vie à personne ?
8. Pourquoi l'Évangile peut-il donner la vie alors que la loi de Dieu ne le pouvait pas ?
9. Quel est le seul moyen pour une personne d'obtenir la vie éternelle ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.3 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

Les usages du terme « loi »

Les mots hébreux et grecs traduits par le mot « loi » ont des significations diverses dans des contextes différents. Dans de nombreux passages de l’Ancien Testament, le mot « loi » désigne simplement la Parole de Dieu en général, sans faire spécifiquement référence aux commandements de Dieu. C’est particulièrement vrai dans le livre des Psaumes, comme, par exemple, les Psaumes 1, 19, and 119. « **La loi** » et ses synonymes dans les passages suivants se réfèrent à la Parole de Dieu, qui comprend la loi et l’Évangile, et parfois plus d’Évangile que de loi :

- « **Heureux l’homme ... qui trouve son plaisir dans la loi de l’Éternel, et qui la médite jour et nuit !** » (Psaume 1:1-2). Comme sa méditation produit des fruits abondants, il est clair que cette référence concerne l’ensemble de la Parole de Dieu, et pas seulement les commandements.
- « **La loi de l’Éternel est parfaite, elle restaure l’âme ; Le témoignage de l’Éternel est véritable, il rend sage l’ignorant. (19:9) Les ordonnances de l’Éternel sont droites, elles réjouissent le cœur** » (Psaume 19:8-9). Les dix commandements ne convertissent pas l’âme et ne réjouissent pas le cœur, mais la Parole de Dieu le fait, en particulier l’Évangile.

Le Psaume 119 est un long psaume dans lequel presque chaque verset fait référence à la Parole de Dieu d’une manière générale, en incluant à la fois la loi et l’Évangile. Si nous comprenons chaque référence à la loi ou à ses synonymes comme se rapportant aux dix commandements, nous ne comprendrons pas ce que Dieu nous dit. Voici les mots qui reviennent sans cesse dans le Psaume 119 : « **loi, préceptes, statuts, commandements, jugements, parole, voie, ordonnances** ». Voici quelques exemples :

- « **Ouvre mes yeux, pour que je contemple les merveilles de ta loi** » (Psaume 119:18). Nous avons besoin d’un éclairage particulier pour comprendre l’Évangile. La loi est inscrite dans le cœur de chacun, dans une certaine mesure.
- « **Mieux vaut pour moi la loi de ta bouche que mille objets d’or et d’argent** » (Psaume 119:72).
- « **Que tes compassions viennent sur moi, pour que je vive ! Car ta loi fait mes délices** » (Psaume 119:77).
- « **Si ta loi n’eût fait mes délices, j’eusse alors péri dans ma misère** » (Psaume 119:92).
- « **Je soupire après ton salut, ô Éternel ! Et ta loi fait mes délices** » (Psaume 119:174).

Dans tous ces passages, il semblerait que le psalmiste ait davantage à l’esprit l’Évangile que les dix commandements. La même chose peut être dite à propos de mots similaires tels que « **commandements, préceptes, et statuts** », qui apparaissent dans ce Psaume.

Parfois, le mot « **loi** » est utilisé pour se référer spécifiquement à l’Ancien Testament. Alors que certaines personnes commençaient à favoriser Jésus et que certains officiers ne l’ont même arrêté pas en raison de sa popularité, les pharisiens dirent : « **Cette foule qui ne connaît pas la loi, ce sont des maudits !** » (Jean 7:49). En citant un passage de l’Ancien Testament lors d’un débat avec les dirigeants

juifs, Jésus a déclaré : « **N'est-il pas écrit dans votre loi ... ?** » (Jean 10:34). En une autre occasion, Jésus a dit : « **Cela est arrivé afin que s'accomplît la parole qui est écrite dans leur loi** » (Jean 15:25). Le peuple juif a utilisé le mot « **loi** » de la même manière, en disant à Jésus à une occasion : « **Nous avons appris par la loi que le Christ demeure éternellement** » (Jean 12:34). Ils ne se référaient pas aux dix commandements, mais à l'Ancien Testament. L'apôtre Paul a suivi le même usage, citant un passage de l'Ancien Testament après avoir dit : « **Il est écrit dans la loi** » (1 Corinthiens 14:21).

Parfois, le mot « **loi** » ne se réfère pas à l'ensemble de l'Ancien Testament, mais seulement aux cinq livres de Moïse, par opposition aux prophètes et aux Psaumes, qui constituent les deux autres divisions de l'Ancien Testament. Jésus a parlé de « **la loi et les prophètes** » (Luc 16:16) et « **la loi de Moïse, ... les prophètes, et ... les psaumes** » (Luc 24:44). Philippe, le disciple de Jésus, a dit à son ami Nathanaël : « **Nous avons trouvé celui de qui Moïse a écrit dans la loi et dont les prophètes ont parlé, Jésus de Nazareth** » (Jean 1:45). Le service de la synagogue d'Antioche en Pisidie comprenait « **a lecture de la loi et des prophètes** » (Actes 13:15). L'apôtre Paul a déclaré au gouverneur Félix qu'il croyait « **tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes** » (Actes 24:14). Lorsqu'il était prisonnier à Rome, Paul a rencontré un certain nombre de Juifs, « **en cherchant, par la loi de Moïse et par les prophètes, à les persuader de ce qui concerne Jésus. L'entretien dura depuis le matin jusqu'au soir** » (Actes 28:23).

Dans certaines lettres de Paul, le mot « **loi** » a plusieurs significations, qui doivent être déterminées par le contexte. Dans les passages suivants, il est clair que le mot « **loi** » ne se réfère pas aux dix commandements, ni à l'Ancien Testament, ni aux écrits de Moïse :

- Nous lisons dans Romains 3:27: « **Où donc est le sujet de se glorifier? Il est exclu. Par quelle loi ? Par la loi des œuvres ? Non, mais par la loi de la foi** ». Le sens est ici « principe » ou « règle ». L'idée est que le salut par la foi en Jésus exclut toute idée de vantardise de notre part. Si le salut se faisait par les œuvres, la vantardise ne serait pas exclue ; nous pourrions nous vanter de nos bonnes œuvres qui nous ont sauvés. Mais le principe de la foi exclut la vantardise. Le fait que nous sommes sauvés par ce que le Christ a fait, et non par ce que nous avons fait, rend la vantardise impossible, sauf la vantardise en Christ, sur qui repose notre salut.
- Dans le septième chapitre de sa lettre aux Romains, Paul utilise le terme « **loi** » de plusieurs façons. Il dit : « **Je trouve donc en moi cette loi : quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi** » (Romains 7:21). Paul parle de lui-même en tant que chrétien qui conserve encore le vieil Adam (la chair pécheresse). Puisqu'il a confiance en Christ et qu'il veut lui plaire, il veut faire de bonnes choses. Mais par expérience, il a appris le principe ou la vérité qu'il est incapable de faire le bien qu'il veut faire parce que sa chair pécheresse est encore en lui et lui fait obstacle.
- Quelques versets plus loin, Paul écrit : « **je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché, qui est dans mes membres** » (Romains 7:23). La « **loi** » dans les membres de Paul est la loi ou le principe du péché en lui, c'est-à-dire sa chair pécheresse qui continue à lutter contre la loi de son esprit, qui est l'homme nouveau en lui, créé par le Saint-Esprit à travers l'Évangile du Christ. Il s'agit d'un principe ou d'une loi qui lutte contre une autre loi ou un autre principe, c'est-à-dire les convoitises de la chair contre l'homme nouveau du Saint-Esprit.
- Paul conclut cette discussion par ces mots : « **Je suis par l'entendement esclave de la loi de Dieu, et je suis par la chair esclave de la loi du péché** » (Romains 7:25). « **La loi de Dieu** » est la volonté de Dieu telle qu'elle est résumée dans les dix commandements. Le nouvel homme d'esprit est heureux de servir Dieu ; comme le dit Paul dans Romains 7:22 : « **Je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur.** » Mais avec sa chair, Paul continue de servir la loi ou le principe du péché. Quel principe remporte la victoire dans cette lutte ? Paul l'explique : « **La loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort** » (Romains 8:2).

Dans tous ces passages, nous devons prêter une attention particulière au contexte et à l'argument que Paul essaie de faire valoir afin de comprendre le sens spécifique que le mot « **loi** » a à cet endroit.

En lisant les Psaumes et les prophètes, il est important de ne pas assimiler automatiquement le terme « **loi** » aux commandements de Dieu. Parfois, le mot « **loi** » peut même faire référence à l'Évangile. Par exemple, nous lisons dans Ésaïe 2:3: « **Des peuples s'y rendront en foule, et diront : Venez, et montons à la montagne de l'Éternel, A la maison du Dieu de Jacob, Afin qu'il nous enseigne ses voies, Et que nous marchions dans ses sentiers. Car de Sion sortira la loi, Et de Jérusalem la parole de l'Éternel** ». Ce que le prophète prophétise ici, c'est l'ère du Nouveau Testament, la venue du Christ, qui s'est accomplie lorsque l'Évangile de la mort et de la résurrection de Jésus pour le salut du monde est parti de Jérusalem, en commençant par la Pentecôte, mais en allant de là à toutes les nations païennes. Il y a plusieurs autres références à la « **loi** » dans Ésaïe qui parlent en réalité de l'Évangile du Christ. Il en va de même pour les Psaumes, en particulier le Psaume 119, que nous avons examinée précédemment.

Mais lorsque nous parlons de la doctrine de la loi et de l'Évangile, nous pensons à la loi telle qu'elle est utilisée en contraste avec l'Évangile, c'est-à-dire comme la Parole de Dieu qui exige que les êtres humains se conforment à la norme de Dieu en matière d'attitude et de conduite et qui prononce la malédiction de Dieu sur ceux qui ne s'y conforment pas. La loi est la doctrine ou l'enseignement qui nous montre ce qui est juste et agréable à Dieu et qui condamne tout ce qui est contraire à la volonté de Dieu et qui est donc un péché. L'apôtre Paul a écrit aux Romains : « **Nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit reconnu coupable devant Dieu. Car nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché** » (Romains 3:19-20). La loi de Dieu nous impose des exigences que nous ne pouvons pas satisfaire. La loi nous montre notre péché. La loi révèle la vérité importante que chaque habitant du monde est un pécheur qui ne peut se présenter au jugement de Dieu comme une personne juste ou innocente. Il ou elle n'a pas accompli les actes requis par la loi de Dieu.

Questions

1. Pourquoi devons-nous dire que le mot « **loi** » a plus d'un sens dans l'Écriture ?
2. Que signifie le mot « **loi** » dans de nombreux Psaumes ?
3. Donnez un exemple où il est clair que le mot « **loi** » signifie en réalité l'Évangile.
4. Donnez un exemple où le mot « **loi** » se réfère à l'Ancien Testament.
5. Donnez un exemple où le mot « **loi** » se réfère uniquement aux livres de Moïse.
6. Que signifie le mot « **loi** » dans Romains 3:27 ?
7. De quelle lutte Paul parle-t-il au chapitre 7 de l'épître aux Romains ?
8. Que signifie le mot « **loi** » dans Ésaïe 42:3-4 ?
9. Que signifie le mot « **loi** » dans Romains 3:19-20 ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.1 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

Les différents types de loi : Cérémonielle

Pour les Israélites de l'Ancien Testament, il n'y avait qu'une seule loi, la loi de Dieu, et ils avaient promis d'y obéir entièrement. Avant même que Dieu ne prononce les paroles des dix commandements sur le mont Sinaï, le peuple a dit à Moïse : « **Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit** » (Exode 19:8). Le Seigneur Dieu, directement et par l'intermédiaire de Moïse, a adressé de nombreuses lois au peuple, non seulement les dix commandements, mais aussi les nombreuses autres lois contenues dans les livres de l'Exode, du Lévitique, des Nombres et du Deutéronome. Les Israélites ont reçu l'ordre de respecter toutes ces lois, et ils ont promis de les respecter. Nous lisons dans l'Exode : « **Moïse vint rapporter au peuple toutes les paroles de l'Éternel et toutes les lois. Le peuple entier répondit d'une même voix : Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit** » (Exode 24:3). Il n'y a pas de distinction entre une loi et une autre. Ils devaient mettre en pratique toutes les paroles que le Seigneur Dieu leur avait dites. Ils n'ont pas tenu leurs promesses. Presque immédiatement, ils ont enfreint le tout premier commandement que le Seigneur leur avait adressé : « **Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras point d'image taillée** » (Exode 20:3-4), en fabriquant un veau d'or et en appelant cette image leur Dieu.

Pour nous, croyants du Nouveau Testament, la situation est différente. Dieu lui-même a fait une distinction entre les différentes lois qu'il a données à son peuple. D'une part, le Seigneur a répété certaines de ses lois et règlements par l'intermédiaire de ses apôtres et il attend de nous, aujourd'hui encore, que nous faire respecter ces lois et que nous nous efforçons de les respecter. Jésus lui-même a répété les lois que nous appelons les première et deuxième tables de la loi : le commandement d'aimer Dieu et le commandement d'aimer notre prochain. Les apôtres ont répété les dix commandements comme norme de comportement chrétien, pour nous aussi. Mais d'un autre côté, le Seigneur a spécifiquement déclaré que certains des commandements sont obsolètes et ne s'appliquent plus à nous. De notre point de vue, nous qualifions ces lois qui ne s'appliquent plus à nous de lois cérémonielles et de lois civiles. Ces lois n'ont été données qu'aux Israélites avant la venue du Messie.

Par exemple, presque toutes les lois que Dieu a données au peuple et qui sont consignées dans le livre du Lévitique sont des lois cérémonielles qui ont trait au culte prescrit par le Seigneur. Il s'agissait du culte du tabernacle (et, plus tard, du culte du temple) avec son mobilier sacré, ses sacrifices et ses fonctions sacerdotales. Tout cela était expliqué en détail au peuple. C'est ce que nous lisons dans les premiers versets du Lévitique : « **Lorsque quelqu'un d'entre vous fera une offrande à l'Éternel, il offrira du bétail, du gros ou du menu bétail. Si son offrande est un holocauste de gros bétail, il offrira un mâle sans défaut ; il l'offrira à l'entrée de la tente d'assignation, devant l'Éternel** » (Lévitique 1:2-3). Remarquez que le moment, le lieu et le type d'offrande étaient tous réglementés par Dieu. C'est ce que nous entendons par loi cérémonielle. Le Lévitique et les autres livres de Moïse contiennent des pages et des pages de lois de ce type. L'obéissance à ces lois était imposée et il y avait des conséquences pour ceux qui désobéissaient.

Parmi ces lois cérémonielles figuraient des lois relatives à la nourriture et à la boisson. Certains animaux étaient déclarés impurs par Dieu et les Israélites n'avaient pas le droit de les manger (Lévitique 11). D'autres lois concernaient les jours spéciaux et les fêtes. Par exemple, le septième jour était le

sabbat, et il était interdit aux Israélites de faire du travail ordinaire ces jours-là. Ce commandement était strictement appliqué. Nous lisons dans le livre des Nombres : « **Comme les enfants d'Israël étaient dans le désert, on trouva un homme qui ramassait du bois le jour du sabbat. ... L'Éternel dit à Moïse : Cet homme sera puni de mort, toute l'assemblée le lapidera hors du camp** » (Nombres 15:32-35).

L'apôtre Paul nous assure que ces lois cérémonielles ne s'appliquent pas à nous, croyants du Nouveau Testament en Christ. À Colosses, certains enseignants insistaient sur le fait qu'il fallait encore obéir à ces règles cérémonielles du passé. Mais Paul leur a écrit : « **Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats : c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ** » (Colossiens 2:16-17). Paul leur a également écrit : « **Si vous êtes morts avec Christ aux rudiments du monde, pourquoi, comme si vous viviez dans le monde, vous impose-t-on ces préceptes : Ne prends pas ! ne goûte pas ! ne touche pas ! préceptes qui tous deviennent pernicieux par l'abus, et qui ne sont fondés que sur les ordonnances et les doctrines des hommes ? Ils ont, à la vérité, une apparence de sagesse, en ce qu'ils indiquent un culte volontaire, de l'humilité, et le mépris du corps, mais ils sont sans aucun mérite et contribuent à la satisfaction de la chair** » (Colossiens 2:20-23).

Remarquez que Paul qualifie ces règles concernant la nourriture et la boisson, et même la règle du sabbat, d'ombre des choses à venir. Si nous voyons l'ombre d'une personne qui s'approche de nous, nous ne regardons l'ombre pour déterminer à quoi elle ressemble que lorsqu'un obstacle nous empêche de voir la personne elle-même. Mais dès que nous voyons la personne elle-même, nous ne prêtons plus attention à l'ombre. Tant que le Messie n'était pas venu, les Israélites prenaient attention aux diverses cérémonies, sacrifices et règles qui étaient des images ou des symboles de lui et de son œuvre. Mais lorsque le Messie lui-même est venu et a accompli toutes ces images et tous ces symboles, il n'est plus nécessaire de prêter attention à son ombre.

Personne ne doit donc nous juger, c'est-à-dire nous condamner pour ce que nous mangeons ou buvons, ou si nous célébrons les fêtes de l'Ancien Testament, comme la nouvelle lune ou le sabbat. Remarquez que même l'un des dix commandements n'est plus en vigueur de la manière dont Dieu l'a donné aux Israélites. Les Israélites devaient se souvenir du septième jour, le sabbat, comme d'un jour de repos. Ils ne devaient pas travailler ce jour-là, et s'ils désobéissaient, ils étaient punis. Mais Paul dit que maintenant que le Messie est venu, personne ne doit nous condamner pour ce que nous faisons le samedi. La loi du sabbat ne s'applique plus à nous, car le corps du Christ a remplacé l'ombre du sabbat.

De la même manière, Paul a écrit aux chrétiens de Galatie : « **Vous observez les jours, les mois, les temps et les années ! Je crains d'avoir inutilement travaillé pour vous** » (Galates 4:10-11). L'apôtre Paul leur enseignait la véritable voie du salut par la foi en Jésus-Christ, mais certains d'entre eux insistaient sur le fait qu'ils devaient encore observer toutes les règles de l'Ancien Testament pour être sauvés. Le travail de Paul parmi eux serait inutile s'ils se liaient à l'obéissance à ces lois de l'Ancien Testament comme étant nécessaires au salut. Paul a écrit aux Romains : « **Le royaume de Dieu, ce n'est pas le manger et le boire, mais la justice, la paix et la joie, par le Saint-Esprit** » (Romains 14:17).

Nous pouvons comprendre pourquoi le peuple juif, dont la vie entière s'était déroulée selon les règles de l'Ancien Testament, a eu du mal à s'adapter aux nouvelles circonstances de l'ère du Nouveau Testament qui a commencé avec la venue de leur Messie et l'achèvement de son œuvre. L'apôtre Pierre lui-même, un Juif de longue date habitué aux lois de l'Ancien Testament concernant la nourriture et la boisson, a eu du mal à s'adapter à ce changement. Le Seigneur lui-même a dû faire quelque chose d'extraordinaire pour convaincre Pierre d'adapter sa façon de penser. C'est ce que nous lisons dans le dixième chapitre du livre des Actes : « **Pierre monta sur le toit, vers la sixième heure, pour prier. Il eut faim, et il voulut manger. Pendant qu'on lui préparait à manger, il tomba en extase. Il vit le ciel ouvert, et un objet semblable à une grande nappe attachée par les quatre coins, qui descendait et**

s'abaissait vers la terre, et où se trouvaient tous les quadrupèdes et les reptiles de la terre et les oiseaux du ciel. Et une voix lui dit : Lève-toi, Pierre, tue et mange. Mais Pierre dit : Non, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé de souillé ni d'impur. Et pour la seconde fois la voix se fit encore entendre à lui : Ce que Dieu a déclaré pur, ne le regarde pas comme souillé. Cela arriva jusqu'à trois fois ; et aussitôt après, l'objet fut retiré dans le ciel » (Actes 10:9-16). Dieu dit à Pierre que les lois alimentaires de l'Ancien Testament sont désormais obsolètes.

L'objectif de lois telles que la loi sur les aliments et les boissons était de séparer le peuple juif des non-Juifs jusqu'à la venue du Messie. Dieu les avait avertis à maintes reprises par des paroles comme celles-ci : « **Ne vous mêlez point avec ces nations qui sont restées parmi vous ; ne prononcez point le nom de leurs dieux, et ne l'employez point en jurant ; ne les servez point, et ne vous prosternez point devant eux. Mais attachez-vous à l'Éternel, votre Dieu** » (Josué 23:7-8). Les non-Juifs mangeaient des aliments impurs ; les Juifs ne pouvaient donc pas manger avec eux. Mais maintenant que le Messie est venu, le Seigneur ne veut plus que les Juifs et les non-Juifs soient séparés les uns des autres.

Au moment même où Pierre a eu cette vision au sommet d'une maison, il a reçu la visite de trois messagers d'un soldat non-juif nommé Corneille, demandant à Pierre de se rendre dans la maison de cet homme non-juif et de lui apporter l'Évangile de Jésus-Christ. En tant qu'Israélite soumis à la loi de l'Ancien Testament, Pierre aurait décliné l'invitation. Mais nous lisons dans Actes : « **L'Esprit lui dit : Voici, trois hommes te demandent ; lève-toi, descends, et pars avec eux sans hésiter, car c'est moi qui les ai envoyés** » (Actes 10:19-20). Lorsque Pierre se rendit chez le non-Juif Corneille, il déclara à la foule rassemblée : « **Vous savez ... qu'il est défendu à un Juif de se lier avec un étranger ou d'entrer chez lui ; mais Dieu m'a appris à ne regarder aucun homme comme souillé et impur. C'est pourquoi je n'ai pas eu d'objection à venir, puisque vous m'avez appelé ; je vous demande donc pour quel motif vous m'avez envoyé chercher** » (Actes 10:28-29).

Cet incident est très important ; il nous montre la différence entre l'Ancien Testament et le Nouveau Testament. Par cette vision, Dieu lui-même a déclaré que les anciennes barrières avaient disparu, que les anciennes lois alimentaires n'étaient plus en vigueur et que les cérémonies que Dieu avait données aux Israélites étaient obsolètes. Pierre a proclamé l'Évangile du Christ dans la maison de Corneille, et le Saint-Esprit s'est manifesté de manière visible, comme le jour de la Pentecôte. Pierre a dit alors : « **Peut-on refuser l'eau du baptême à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit aussi bien que nous ?** » (Actes 10:47).

Néanmoins, certains membres influents de la congrégation de Jérusalem se sont opposés à cette abolition des règles de l'Ancien Testament. Un certain nombre d'entre eux ont quitté Jérusalem pour se rendre dans d'autres assemblées et se sont plaints du fait que l'on prêchait l'Évangile aux non-Juifs et qu'on les acceptait comme membres sans leur enseigner à se conformer aux lois de l'Ancien Testament. Ils se sont présentés à Antioche de Syrie et dans les assemblées de Galatie avec cette ferme opinion : « **Si vous n'êtes circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés** » (Actes 15:1). Paul et Barnabé n'étaient pas d'accord avec ces hommes, et il a été décidé de tenir une réunion à Jérusalem avec les apôtres et les anciens pour résoudre ce désaccord. Lors de cette réunion, ces mêmes membres de Jérusalem ont réitéré leur demande : « **Il fallait circoncire les païens et exiger l'observation de la loi de Moïse** » (Actes 15:5). Ils voulaient que toutes les lois cérémonielles restent la loi de Dieu à laquelle il faut obéir, et ils allaient même jusqu'à dire que le salut dépendait de l'observation de ces lois.

Pierre leur a répondu en leur montrant que Dieu lui-même avait mis fin à ces lois cérémonielles, y compris la circoncision. Il leur a dit : « **Hommes frères, vous savez que dès longtemps Dieu a fait un choix parmi vous, afin que, par ma bouche, les païens entendissent la parole de l'Évangile et qu'ils crussent. Et Dieu, qui connaît les cœurs, leur a rendu témoignage, en leur donnant le Saint-Esprit comme à nous ; il n'a fait aucune différence entre nous et eux, ayant purifié leurs cœurs par la foi. Maintenant donc, pourquoi tentez-vous Dieu, en mettant sur le cou des disciples un joug que ni nos**

pères ni nous n'avons pu porter ? Mais c'est par la grâce du Seigneur Jésus que nous croyons être sauvés, de la même manière qu'eux » (Actes 15:7-11). La question a été réglée.

Même si les croyants en Christ de l'Ancien Testament vivaient sous les lois cérémonielles de l'Ancien Testament, ils étaient certainement incapables de les garder, et ils n'ont certainement pas été sauvés en les gardant. Comme l'a dit Pierre, leurs pères juifs n'ont pas pu supporter le joug des règles de l'Ancien Testament. Leur incapacité à suivre les lois cérémonielles ainsi que les autres lois qu'ils avaient promis d'observer montrait qu'ils étaient des pécheurs condamnés. La seule voie de salut que les Israélites de l'Ancien Testament connaissaient était la foi dans le Sauveur promis, tout comme notre seule voie de salut est la foi dans le Sauveur qui est venu.

Dans sa lettre aux Galates, Paul a dû faire face aux faux enseignants qui prétendaient que la circoncision et l'observation d'autres règles étaient nécessaires au salut. Paul a répondu en ces termes : « **Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude. Voici, moi Paul, je vous dis que, si vous vous faites circoncire, Christ ne vous servira de rien. Et je proteste encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est tenu de pratiquer la loi tout entière. Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi; vous êtes déchus de la grâce** » (Galates 5:1-4).

L'idée de Paul est qu'il existe deux voies de salut possibles. L'une fonctionne, l'autre non. La première consiste à observer la loi. Ceux qui tentent cette voie doivent observer parfaitement la loi en tout point pour être sauvés, et personne n'est capable de le faire. L'autre voie est la voie de la grâce, la voie du Christ, la voie de la foi en Christ. C'est la seule voie de salut qui sauve réellement quelqu'un.

Le but des sacrifices et du sacerdoce de l'Ancien Testament est expliqué en détail dans la lettre aux Hébreux. Là encore, nous lisons que les cérémonies et les sacrifices « **célèbrent un culte, image et ombre des choses célestes, selon que Moïse en fut divinement averti lorsqu'il allait construire le tabernacle** » (Hébreux 8:5). Ici aussi, nous lisons que la première alliance a été remplacée par une nouvelle alliance. « **Si la première alliance avait été sans défaut, il n'aurait pas été question de la remplacer par une seconde** » (Hébreux 8:7). « **En disant : une alliance nouvelle, il a déclaré la première ancienne ; or, ce qui est ancien, ce qui a vieilli, est près de disparaître** » (Hébreux 8:13). « **Il abolit ainsi la première chose pour établir la seconde** » (Hébreux 10:9).

Questions

1. Quelles sont les lois que les Israélites ont reçu l'ordre d'observer ?
2. Quelles sont les lois auxquelles ils ont promis d'obéir ?
3. Quand ont-ils rompu leur promesse d'obéir aux lois de Dieu ?
4. Qu'entend-on par loi cérémonielle ?
5. Pourquoi les chrétiens du Nouveau Testament n'ont-ils plus à obéir aux lois cérémonielles ?
6. Comment savons-nous que nous n'avons plus à observer la loi du sabbat ?
7. Comment Dieu a-t-il montré à Pierre qu'il n'était plus lié par les lois cérémonielles ?
8. Que s'est-il passé lorsque Pierre a prêché le Christ dans une maison non-juive ?
9. Pourquoi Paul et Barnabas n'étaient-ils pas d'accord avec certains membres de Jérusalem ?
10. Comment Pierre a-t-il réglé le différend entre Paul et Barnabas et ces membres ?
11. Que signifie la Bible lorsqu'elle qualifie les lois cérémonielles d'ombre ?
12. Quel type d'obéissance devons-nous avoir pour aller au ciel par la loi ?
13. Quelle est la seule véritable voie de salut ?
14. Que dit la lettre aux Hébreux au sujet de l'ancienne alliance ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.2 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

Les différents types de loi : Civile

Puisque la nation d’Israël était une théocratie, c'est-à-dire une nation dont le Seigneur Dieu lui-même était le dirigeant et le législateur, et puisque la nation comptait à la fois des croyants et des incroyants parmi ses citoyens, et que les croyants avaient toujours une chair pécheresse, il était nécessaire que Dieu promulgue et applique des lois civiles pour réprimer les péchés extérieurs du peuple et pour établir une punition appropriée pour les différentes offenses. Bon nombre des lois que l’on trouve dans les livres de Moïse ne sont pas des lois morales destinées à tous les peuples, ni des lois cérémonielles liées au culte, mais des lois civiles telles que tout gouvernement doit en avoir pour contrôler ses citoyens.

Les chapitres 21 à 23 de l’Exode, par exemple, énumèrent de nombreuses lois civiles de ce type — lois concernant les esclaves ou les serviteurs, lois concernant le mariage et les fiançailles, lois concernant le meurtre (intentionnel ou non), lois concernant l’enlèvement, lois concernant le comportement des animaux, lois concernant le dédommagement en cas de vol, etc. Ces lois n’étaient destinées qu’aux Israélites et n’ont aucune force contraignante pour nous, bien qu’elles puissent nous donner de bons exemples sur la manière de gérer au mieux des situations similaires dans notre pays. Ces lois civiles peuvent être résumées dans l’axiome suivant : « **Œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied** » (Deutéronome 19:21). En d’autres termes, la peine doit être adaptée au crime.

Jésus lui-même a fait la distinction entre la loi morale et la loi civile lorsque des pharisiens sont venus lui poser une question concernant le divorce. Ils lui ont demandé : « **Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque ?** » (Matthieu 19:3). Dans sa réponse, Jésus s'est référé à la création originelle de Dieu, telle qu'elle est décrite dans les chapitres 1 et 2 de la Genèse, et a conclu : « **Que l’homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint** » (Matthieu 19:6). Les Pharisiens s'y opposent en disant que Moïse autorise le divorce. Ils se référaient à Deutéronome 24:1-4, où nous lisons : « **Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison** ». Jésus a répondu : « **C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi** » (Matthieu 19:8).

Cela explique pourquoi les lois civiles ne sont pas toujours en parfait accord avec les lois morales. En raison du caractère pécheur de l’humanité, il est parfois nécessaire qu'un gouvernement autorise certaines choses, comme le divorce, pour prévenir un crime plus grave, tel qu'un abus sexuel ou même un meurtre. Si tous les êtres humains étaient parfaits comme au début, il n'y aurait aucune raison de divorcer. La volonté de Dieu est que chaque mariage soit une union à vie entre un homme et une femme, comme il l'a établi au début.

À l’ère du Nouveau Testament, nous ne vivons plus sous une forme théocratique de gouvernement civil. Les lois que Dieu a données à Israël (et à Israël seulement) ne s'appliquent pas à nous aujourd’hui. En tant que chrétiens, nous sommes soumis aux lois du gouvernement civil que Dieu a placé sur nous. L’apôtre Pierre a écrit : « **Soyez soumis, à cause du Seigneur, à toute autorité établie parmi les hommes, soit au roi comme souverain, soit aux gouverneurs comme envoyés par lui pour punir les malfaiteurs et pour approuver les gens de bien. Car c'est la volonté de Dieu qu'en pratiquant le bien**

vous réduisiez au silence les hommes ignorants et insensés » (1 Pierre 2:13-15). Ce n'est pas à nous de déterminer les lois auxquelles nous obéirons et celles auxquelles nous désobéirons parce qu'elles nous semblent stupides ou inutiles. Puisque Dieu donne aux gouvernements leur autorité et que Dieu nous ordonne de nous y soumettre, la désobéissance aux lois du pays est une désobéissance à Dieu, à moins que ces gouvernements ne nous ordonnent de faire ce que Dieu interdit ou ne nous interdisent de faire ce que Dieu ordonne. Dans ce cas, nous devons dire avec Pierre : « **Jugez s'il est juste, devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu** » (Actes 4:19). « **Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes** » (Actes 5:29).

L'apôtre Paul était en parfait accord avec Pierre, écrivant aux Romains : « **Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu. ... Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal** » (Romains 13:1-4).

L'autorité qui a actuellement l'autorité est l'autorité à laquelle nous devons obéir. Si nous vivons au Togo, nous devons obéir aux autorités togolaises. Si nous vivons au Nigeria, nous devons obéir aux autorités nigérianes. En cas de guerre civile dans un pays, nous devons déterminer quelle autorité détient l'autorité réelle à l'endroit où nous vivons et obéir à cette autorité. Cela peut parfois être difficile à déterminer. En tout état de cause, nous devons placer la loi morale de Dieu au-dessus de toute loi civile humaine et obéir à Dieu plutôt qu'à toute autorité humaine lorsqu'il y a un conflit entre ce que Dieu ordonne et ce que le gouvernement civil ordonne.

Questions

1. Pourquoi Dieu a-t-il dû établir des lois civiles pour la nation d'Israël ?
2. Citez plusieurs exemples de ces lois civiles que Dieu a établies pour Israël.
3. Pourquoi Moïse a-t-il autorisé le divorce, selon les paroles de Jésus ?
4. À combien de lois gouvernementales devons-nous obéir ?
5. Quand devons-nous désobéir aux lois du pays ?
6. Que signifie l'affirmation de Paul selon laquelle le gouvernement porte l'épée ?
7. Quelle est la volonté de Dieu en temps de guerre civile ?
8. Pourquoi Pierre et les autres apôtres ont-ils désobéi aux autorités à Actes ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

Les différents types de loi : Morale

Comme indiqué dans la leçon 18.4.1, la loi morale est la loi qui est toujours valable pour nous, chrétiens du Nouveau Testament, en tant que norme de comportement. La loi morale est la loi que Dieu a inscrite dans le cœur de l’homme dès le début de la création. Cette loi morale s’applique à tous les êtres humains, et pas seulement aux Israélites.

Dans l’Ancien Testament, il n’y avait pas de distinction entre la loi morale et les autres types de loi. Pour les Israélites, l’ensemble de la loi constituait la norme et ils étaient responsables devant Dieu de leur respect de l’ensemble de la loi. Mais ce n’est pas le cas pour nous aujourd’hui. Afin de déterminer ce qui fait partie de la loi morale et ce qui n’en fait pas partie, nous devons prêter une attention particulière à toutes les paroles de Jésus et de ses apôtres dans le Nouveau Testament. Si une loi est répétée dans le Nouveau Testament comme une norme pour nous, chrétiens d’aujourd’hui, alors nous savons que cette loi est une loi morale, et pas seulement une loi cérémonielle ou civile.

Jésus lui-même a résumé la loi morale de Dieu en réponse à la question d’un docteur de la loi qui a demandé : « **Maître, quel est le plus grand commandement de la loi ?** » Jésus lui a répondu : « **Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes** » (Matthieu 22:36-40).

Un autre docteur de la loi a demandé à Jésus : « **Maître, que dois-je faire pour hériter la vie éternelle ?** » Jésus lui a répondu en lui posant la question : « **Qu'est-il écrit dans la loi ? Qu'y lis-tu ?** » Le docteur lui a répondu en disant la même chose que ce que Jésus a dit dans Matthieu 22:36-40 cité ci-dessus : « **Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, et de toute ta pensée; et ton prochain comme toi-même** ». Jésus lui a alors dit : « **Tu as bien répondu** » (Luc 10:25-28).

Jésus a expliqué l’amour du prochain en énonçant ce que l’on a appelé la règle d’or : « **Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux, car c'est la loi et les prophètes** » (Matthieu 7:12).

L’apôtre Paul a également enseigné que la loi morale de Dieu s’applique à tous les hommes et peut être résumée par un mot : l’amour. Il a écrit à Timothée : « **Le but du commandement, c'est une charité venant d'un cœur pur, d'une bonne conscience, et d'une foi sincère** » (1 Timothée 1:5). De même, Paul a écrit aux Galates : « **Toute la loi est accomplie dans une seule parole, dans celle-ci : Tu aimeras ton prochain comme toi-même** » (Galates 5:14).

Dans sa lettre aux Romains, l’apôtre Paul a expliqué cela plus longuement en écrivant : « **Ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres ; car celui qui aime les autres a accompli la loi. En effet, les commandements : Tu ne commettras point d’adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras point, et ceux qu'il peut encore y avoir, se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. L’amour ne fait point de mal au prochain : l’amour est donc l’accomplissement de la loi** » (Romains 13:8-10).

Les menaces contenues dans la loi morale s'appliquent également à nous aujourd'hui, et à tous les hommes. Nous lisons dans la lettre de Paul aux Galates : « **Or, les œuvres de la chair sont manifestes, ce sont l'impudicité, l'impureté, la dissolution, l'idolâtrie, la magie, les inimitiés, les querelles, les jalouses, les animosités, les disputes, les divisions, les sectes, l'envie, l'ivrognerie, les excès de table, et les choses semblables. Je vous dis d'avance, comme je l'ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point le royaume de Dieu** » (Galates 5:19-21).

Nous trouvons une déclaration similaire dans la lettre de Paul aux Éphésiens : « **aucun impudique, ou impur, ou cupide, c'est-à-dire, idolâtre, n'a d'héritage dans le royaume de Christ et de Dieu. Que personne ne vous séduise par de vains discours ; car c'est à cause de ces choses que la colère de Dieu vient sur les fils de la rébellion** » (Éphésiens 5:5-6).

Paul a donné le même avertissement aux Corinthiens : « **Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu** » (1 Corinthiens 6:9-10).

En général, les dix commandements constituent un résumé de la loi morale de Dieu. C'est pourquoi, dans les leçons suivantes, nous examinerons chaque commandement et apprendrons comment chaque commandement est répété et expliqué dans le Nouveau Testament. Les dix commandements eux-mêmes peuvent être résumés comme Jésus l'a fait dans ce que l'on appelle les deux tables de la loi : l'amour de Dieu et l'amour du prochain. Les trois premiers des dix commandements appartiennent à la première table. Les sept autres commandements appartiennent à la deuxième table. Même les deux tables peuvent être résumées par un seul mot : l'amour. « **L'amour est donc l'accomplissement de la loi** » (Romains 13:10).

Questions

1. Quelle est la différence entre la loi morale et les autres types de lois que Dieu a données aux Israélites ?
2. Comment pouvons-nous déterminer quelles lois font partie de la loi morale de Dieu ?
3. Comment Jésus a-t-il résumé la loi morale de Dieu ?
4. Qu'est-ce que la règle d'or ?
5. Comment savons-nous que les menaces de la loi s'appliquent toujours à nous ?
6. Quel est notre seul moyen d'échapper à ces menaces de la loi ?
7. Pourquoi ne pouvons-nous pas être sauvés en observant la loi morale de Dieu ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.1 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi morale : Le Premier Commandement

Comment savons-nous que Dieu a donné dix commandements aux Israélites, et comment savons-nous quel commandement est le premier, quel est le deuxième, et ainsi de suite ? Nous savons qu'il y avait dix commandements parce que Moïse a dit aux Israélites avant qu'ils ne traversent le Jourdain pour entrer dans le pays de Canaan : « **Il (Dieu) publia son alliance, qu'il vous ordonna d'observer, les dix commandements ; et il les écrivit sur deux tables de pierre** » (Deutéronome 4:13). Nous savons que les deux premières tables ont été brisées par Moïse lorsqu'il est descendu du mont Sinaï et qu'il a trouvé le peuple en train d'adorer le veau d'or. Mais Moïse est remonté sur la montagne avec deux autres tables, et il a dit au peuple : « **L'Éternel écrivit sur les tables ce qui avait été écrit sur les premières, les dix paroles qu'il vous avait dites sur la montagne, du milieu du feu, le jour de l'assemblée ; et l'Éternel me les donna. Je retournai et je descendis de la montagne, je mis les tables dans l'arche que j'avais faite, et elles restèrent là, comme l'Éternel me l'avait ordonné** » (Deutéronome 10:4-5).

Mais même si nous savons qu'il y avait dix commandements (littéralement « paroles »), nous ne savons pas avec certitude lequel est le premier commandement, lequel est le deuxième, et ainsi de suite. Le fait est que différents groupes les ont divisés de différentes manières. Lorsque Martin Luther a rédigé son *Petit Catéchisme*, il a utilisé la numérotation en vigueur dans l'Église catholique romaine. D'autres réformateurs ont modifié la numérotation, de sorte que ce que nous enseignons comme le premier commandement a été divisé par eux en premier et deuxième commandements. Ainsi, la numérotation des commandements diffère entre les différents groupes ecclésiastiques d'aujourd'hui. Le dixième commandement des autres a été divisé par Martin Luther en deux commandements, comme nous le verrons. Il est possible que la numérotation de Luther ne soit pas la meilleure façon de diviser les commandements, mais c'est la façon traditionnelle qui a été utilisée parmi les luthériens, et il serait confus à ce stade d'y apporter des changements. Le contenu reste le même, quelle que soit la numérotation suivie.

Dans le catéchisme de Luther, le Premier Commandement comprend les mots soulignés suivants, tirés de l'Exode et du Deutéronome :

- « **Dieu prononça toutes ces paroles, en disant : Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterneras point devant elles, et tu ne les serviras point** » (Exode 20:1-5).
- « **Je me tins alors entre l'Éternel et vous, pour vous annoncer la parole de l'Éternel ; car vous aviez peur du feu, et vous ne montâtes point sur la montagne. Il dit : Je suis l'Éternel, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras point d'image taillée, de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterneras point devant elles, et tu ne les serviras point** » (Deutéronome 5:5-9).

La plupart des églises protestantes appellent le commandement sur les images le deuxième commandement, alors que les luthériens considèrent le commandement sur les images comme une explication du Premier Commandement.

Voici la traduction française du Premier Commandement et de l'explication de Luther dans son *Petit Catéchisme* :

Le Premier Commandement

Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face.

Quel est le sens de ces paroles ?

Nous devons craindre et aimer Dieu par-dessus toutes chose et mettre en Lui seule notre entière confiance.

Le Dieu qui nous a donné ce commandement s'est identifié aux Israélites comme l'Éternel (JAHVEH ou JEHOVAH) qui a fait sortir les Israélites du pays d'Égypte, de la maison de servitude. Ce Dieu n'est donc pas un dieu générique, mais un Dieu spécifique avec un nom spécifique. Il est le Dieu qui a créé les cieux et la terre, le Dieu qui a appelé Abraham à être le père d'une nouvelle nation, le Dieu qui a promis à Adam et Ève la venue d'un Sauveur, appelé plus tard le Messie ou le Christ, et qui a répété cette même promesse à Abraham et à ses descendants par l'intermédiaire des prophètes. En d'autres termes, ce Dieu est celui qui a envoyé son Fils Jésus dans notre monde pour être notre Sauveur du péché, de la mort et de l'enfer, et qui a accompli notre salut par l'intermédiaire de ce Fils. Ce Dieu est celui qui a envoyé le Saint-Esprit dans le monde pour faire connaître la bonne nouvelle de la naissance, de la vie, de la souffrance, de la mort et de la résurrection de Jésus. Ainsi, le Dieu qui a énoncé ce Premier Commandement est le Dieu trinitaire, Père, Fils et Saint-Esprit, le Dieu qui s'est révélé dans la Bible, et en particulier dans la personne de son Fils, notre Seigneur Jésus-Christ. Nous ne devons pas avoir d'autres dieux que ce Dieu unique qui a donné ce commandement à son peuple.

L'adoration d'autres dieux s'appelle l'idolâtrie, et les autres dieux sont appelés des idoles. Nous savons que ce Premier Commandement fait partie de la loi morale de Dieu pour nous, chrétiens d'aujourd'hui, car il est clairement répété dans le Nouveau Testament. L'apôtre Jean a écrit : « **Petits enfants, gardez-vous des idoles** » (1 Jean 5:21). L'apôtre Paul a écrit : « **Mes bien-aimés, fuyez l'idolâtrie** » (1 Corinthiens 10:14). Les menaces de Dieu indiquent qu'il veut que nous prenions ce commandement au sérieux. « **Ne vous y trompez pas : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères ... n'hériteront le royaume de Dieu** » (1 Corinthiens 6:9-10). L'apôtre Paul inclut « **l'idolâtrie** » parmi « **les œuvres de la chair** » et met ensuite en garde : « **Ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point le royaume de Dieu** » (Galates 5:19-21). « **Sachez-le bien, aucun impudique, ou impur, ou cupide, c'est-à-dire, idolâtre, n'a d'héritage dans le royaume de Christ et de Dieu. Que personne ne vous séduise par de vains discours ; car c'est à cause de ces choses que la colère de Dieu vient sur les fils de la rébellion. N'ayez donc aucune part avec eux** » (Éphésiens 5:5-7).

L'idolâtrie consiste à adorer ouvertement quelqu'un ou quelque chose d'autre que le Dieu trinitaire. Partout dans le monde, des gens adorent ouvertement le soleil, la lune, les étoiles et d'autres créations de Dieu au lieu d'adorer Dieu, le Créateur de toutes choses. Certains adorent leurs ancêtres. D'autres adorent Satan (le diable) ou des esprits malins (démon). D'autres adorent des personnes qu'ils considèrent comme particulièrement saintes, comme les croyants qui ont été nommés saints, tels que Sainte Marie, Saint Paul, Saint Pierre, Saint Thomas, etc. L'Église catholique romaine, par exemple, encourage la prière à Marie. L'une des prières les plus répandues est formulée comme suit : « Salut, ô Reine, Mère de miséricorde, notre vie, notre douceur, et notre espérance, salut ! Vers vous nous élevons nos cris, pauvres exilés, malheureux enfants d'Ève. Vers vous nous soupirons ... De grâce donc, ô notre Avocate, tournez vers nous vos regards miséricordieux ». Mao-Tse-Tung, ancien dirigeant de la Chine, a dit un jour : « Notre Dieu n'est autre que les masses du peuple chinois ».

Le christianisme est la seule religion au monde où l'adoration ne s'adresse qu'au seul vrai Dieu trinitaire. Toutes les autres religions adorent d'autres dieux, qu'il s'agisse du bouddhisme, de l'hindouisme, du shintoïsme ou de l'islam. Même ceux qui se disent chrétiens n'adorent pas vraiment le seul vrai Dieu qui s'est révélé dans la Bible, mais ils adorent un dieu de leur cru, un dieu qu'ils ont eux-mêmes inventé dans leur propre esprit.

L'idolâtrie comprend également l'adoration de ceux qui disent adorer un dieu ou une divinité, mais qui ne sont pas prêts à reconnaître Jésus comme Dieu ou le Saint-Esprit comme Dieu. Certains musulmans et certains chrétiens pensent qu'ils adorent tous le même Dieu. Mais les musulmans ne considèrent pas Jésus comme le Fils de Dieu ou comme une personne du Dieu trinitaire. Leur Allah est donc une idole. Les adeptes du judaïsme revendiquent l'Ancien Testament comme leur Bible, tout comme nous, les chrétiens. Néanmoins, le Dieu des Juifs est une idole, parce que les Juifs n'acceptent pas ou n'adorent pas Jésus comme le véritable Fils de Dieu, et ne réalisent pas que le véritable Dieu qui a choisi les Israélites comme Son peuple est le Dieu trinitaire : Père, Fils et Saint-Esprit.

Des groupes religieux tels que les Témoins de Jéhovah, les Mormons, les adeptes de la Science chrétienne et les Unitariens se considèrent sans doute comme des chrétiens parce qu'ils utilisent la Bible, mais ce ne sont pas des chrétiens mais des idolâtres, parce qu'ils ne croient pas que Jésus est le vrai Fils de Dieu, le vrai Dieu avec le Père et le Saint-Esprit. Il existe également de nombreuses organisations religieuses ou semi-religieuses qui se réfèrent à Dieu dans leurs cultes ou leur littérature, mais qui considèrent l'adoration du Christ comme facultative. Certaines de ces organisations sont appelées loges, comme la loge maçonnique (les francs-maçons) et d'autres groupes similaires. Ces groupes parlent librement de Dieu et considèrent qu'ils adorent le même Dieu que les vrais chrétiens, mais leur dieu est en réalité une idole parce qu'ils ne confessent pas que Jésus est le vrai Dieu. Il en va de même pour une grande partie de la religion patriotique aux États-Unis, qui parle de Dieu mais refuse de définir ce Dieu comme étant le Père, le Fils et le Saint-Esprit, afin de ne pas offenser les non-chrétiens.

Écoutez ce que Jésus avait à dire au sujet de ce type d'adoration. Après s'être mis au même niveau que le Père, « **les Juifs cherchaient encore plus à le faire mourir, non seulement parce qu'il violait le sabbat, mais parce qu'il appelait Dieu son propre Père, se faisant lui-même égal à Dieu** » (Jean 5:18). Jésus a-t-il répondu aux Juifs qu'ils l'avaient mal compris ? Non, il ne l'a pas fait. Au contraire, Jésus a confirmé qu'ils l'avaient bien compris, en disant : « **Comme le Père ressuscite les morts et donne la vie, ainsi le Fils donne la vie à qui il veut. Le Père ne juge personne, mais il a remis tout jugement au Fils, afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore pas le Fils n'honore pas le Père qui l'a envoyé** » (Jean 5:21-23). Il se faisait définitivement égal à Dieu.

Certains Juifs prétendaient adorer le vrai Dieu. Mais Jésus leur dit : « **Si Dieu était votre Père, vous m'aimeriez, car c'est de Dieu que je suis sorti et que je viens ; je ne suis pas venu de moi-même, mais c'est lui qui m'a envoyé. ... Vous avez pour père le diable. ... Celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu; vous n'écoutez pas, parce que vous n'êtes pas de Dieu** » (Jean 8:42-47).

Nous devons donc nous garder de rejoindre ou de soutenir tout groupe religieux qui prétend adorer Dieu, mais qui ne confesse pas Jésus comme le vrai Dieu avec le Père et le Saint-Esprit. Par exemple, il existe des groupes de jeunes connus sous le nom de « Scoutes ». Les membres de ces groupes (le scoutisme) promettent de servir Dieu ou de faire leur devoir envers Dieu, mais ce Dieu n'est pas défini comme le Dieu trinitaire, et la croyance en Jésus en tant que Dieu est considérée comme facultative. Si le soi-disant Dieu de l'organisation est vague et indéfini, les membres de l'organisation sont coupables de parrainer l'idolâtrie, qu'ils le réalisent ou non. Dieu nous dit : « **Ne participe pas aux péchés d'autrui** » en adhérant à de tels groupes (1 Timothée 5:22).

L'idolâtrie comprend également la crainte intérieure ou secrète, l'amour ou la confiance en une personne ou une chose plus que le vrai Dieu. Nous ne devons pas avoir d'autres dieux. C'est-à-dire que nous devons aimer Dieu par-dessus tout. Comme l'a dit Jésus : « **Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de**

tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée » (Matthieu 22:37, Marc 12:30, voir aussi Luc 10:27). Dieu doit être le premier en toutes choses. Jésus a dit : « **Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi** » (Matthieu 10:37). Il n'est pas faux, mais très juste, d'aimer nos parents et nos enfants. Mais s'il y a un conflit entre nos parents et Dieu, c'est Dieu qui doit passer en premier. S'il y a un conflit entre nos enfants et Dieu, c'est Dieu qui doit passer en premier.

L'une des idoles les plus répandues sur terre est l'argent. Ceux qui n'en ont pas en veulent et pensent que l'argent les rendra heureux. Ceux qui ont de l'argent en veulent toujours plus, et peu importe combien ils en ont, cela ne les rend pas heureux. Ce n'est pas un péché d'avoir beaucoup d'argent. Mais Jésus a dit : « **Vous ne pouvez servir Dieu et Mamon** (l'argent) » (Matthieu 6:24). David a dit : « **Quand les richesses s'accroissent, n'y attachez pas votre cœur** » (Psaume 62:11). Non seulement nous risquons d'aimer l'argent plus que Dieu, mais nous sommes également tentés de faire confiance à l'argent et aux choses que l'argent peut acheter plus qu'à Dieu.

Une autre idole courante est le moi. En d'autres termes, nous pouvons penser que nous sommes plus sages que Dieu. Nous plaçons notre confiance dans notre propre pouvoir de réflexion plutôt qu'en Dieu. Nous pouvons vouloir mettre de côté ce que Dieu a à dire sur un sujet parce que nous préférons nos propres idées aux siennes. Mais la parole de Dieu est claire : « **Confie-toi en l'Éternel de tout ton cœur, Et ne t'appuie pas sur ta sagesse** » (Proverbes 3:5).

Cette idole du moi fait obstacle à notre vie chrétienne. Au lieu de vivre selon la volonté de Dieu, nous façonnons notre vie en fonction de ce qui nous procure du plaisir, même s'il s'agit d'un comportement que Dieu interdit. Une philosophie très répandue à notre époque est l'hédonisme, que l'on peut résumer par le slogan suivant : « Si ça fait du bien, fais-le ». Mais bien souvent, ce qui nous fait du bien n'est pas ce que Dieu a en tête pour nous. Ce que Dieu veut que nous fassions n'est pas toujours agréable, mais c'est bon.

Toute chose ou toute personne peut devenir une idole, même notre propre mari ou notre propre femme. Il nous est facile de donner à notre famille plus d'importance qu'à Dieu et à notre travail plus d'importance qu'à Dieu. Les idoles potentielles comprennent des éléments tels que le plaisir, le pouvoir, le prestige ou l'orgueil personnel. Parfois, nous sommes plus soucieux de gagner l'approbation des autres que celle de Dieu, craignant ainsi les hommes plus que Dieu.

L'Ancien Testament nous donne plusieurs exemples de croyants en Christ qui ont respecté le Premier Commandement comme fruit de leur foi en la venue du Messie d'Israël. Abraham et Sarah attendaient depuis longtemps un enfant. Finalement, Dieu leur donna un fils qui s'appelait Isaac. Lorsque le fils Isaac est devenu un jeune homme, Dieu ordonne à Abraham d'offrir Isaac en sacrifice au Seigneur. Abraham a dû être en proie à un conflit intérieur. Devait-il obéir à Dieu en tuant son propre fils ? Mais il n'a pas perdu de temps pour obéir à l'ordre de Dieu. Il a fait ce que Dieu lui avait ordonné, et alors qu'il tenait déjà le couteau pour tuer son fils, Dieu a arrêté Abraham et a épargné Isaac.

Alors qu'il était encore un très jeune homme, David, dans son zèle pour le Seigneur, a fait passer la promesse de Dieu en premier et a osé se battre contre le géant philiste Goliath. David avait confiance en la promesse de Dieu d'être avec son peuple lorsqu'il irait combattre les ennemis de Dieu. Avec sa fronde, il a lancé une pierre en plein dans le front de Goliath, puis il a utilisé l'épée de Goliath pour couper la tête du géant.

Bien des années plus tard, trois jeunes Israélites ont reçu l'ordre d'adorer une statue d'or que le roi Nebucadnetsar avait érigée. Ces trois hommes ne voulaient pas adorer cette idole, même s'ils savaient que leur désobéissance pourrait leur coûter la vie. Mais ils craignaient plus de déplaire à Dieu qu'au roi. Ils ont refusé d'adorer la statue d'or, ce qui leur a valu d'être jetés dans une fournaise ardente. Ils avaient confiance dans le fait que Dieu pouvait les délivrer s'il le voulait. Ils ont placé l'ordre de Dieu au-dessus de l'ordre du roi, et Dieu a effectivement préservé miraculeusement leur vie, même s'ils ont été jetés dans une fournaise si ardente que ceux qui les y ont jetés ont péri.

Ce Premier Commandement nous condamne tous, cependant, car nous avons tous échoué, à un moment ou à un autre, à placer Dieu au-dessus de tout le reste dans notre vie. Même si nous n'avons pas ouvertement adoré une idole ou une image faite de bois ou de pierre, nous avons tous eu des pensées et des sentiments où d'autres choses et d'autres personnes réclamaient plus d'attention et de dévotion que Dieu. Nous avons tous été coupables d'idolâtrie. Seul Jésus lui-même a placé Dieu au-dessus de tout dans ses pensées, ses paroles et ses actions. Le Père lui-même n'a rien trouvé à redire à son Fils, disant de lui lors de son baptême et de sa transfiguration : « **Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection** » (Matthieu 3:17; Matthieu 17:5).

Puisque nous avons transgressé le Premier Commandement, nous méritons une punition temporelle et éternelle. Notre seul espoir d'échapper à ce châtiment est Jésus-Christ, qui a obéi au Premier Commandement à notre place et a été puni à notre place pour notre désobéissance. Nous devons nous attacher à Jésus dans la foi et lui demander de nous donner le Saint-Esprit pour qu'il agisse dans nos coeurs par l'intermédiaire de l'Évangile, afin que nous puissions craindre, aimer et faire confiance à Dieu par-dessus toutes choses. Toute notre vie, nous devrons lutter contre l'idolâtrie, mais le Christ a obtenu pour nous le pardon que l'Esprit Saint nous accorde par les moyens de grâce : l'Évangile dans la Parole et le Sacrement.

Questions

1. Comment savons-nous que Dieu a donné à son peuple dix commandements ?
2. Pourquoi y a-t-il une certaine confusion quant au premier commandement ?
3. Pourquoi Martin Luther et les luthériens ont-ils divisé les commandements comme ils l'ont fait ?
4. Quelle est la formulation du premier commandement dans le Petit Catéchisme ?
5. Pourquoi pouvons-nous être sûrs que le premier commandement fait partie de la loi morale de Dieu ?
6. Quelle est la différence entre l'idolâtrie ouverte et l'idolâtrie secrète ?
7. Qu'est-ce qui fait que les musulmans et les juifs sont idolâtres dans leur culte ?
8. Prouvez que votre réponse à la question 7 est correcte en citant une déclaration de Jésus.
9. Quelles sont les idoles les plus répandues sur terre ?
10. Quelles sont les idoles les plus répandues dans votre région ?
11. Pourquoi ne pouvons-nous pas être sauvés en respectant le premier commandement ?
12. Quel est le seul moyen par lequel nous pouvons être sauvés ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.2 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi morale : Le Deuxième Commandement

Voici la formulation complète du deuxième commandement telle qu’elle est rapportée dans les livres de l’Exode et du Deutéronome :

- **“Tu ne prendras point le nom de l’Éternel, ton Dieu, en vain ; car l’Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain”** (Exode 20:7).
- **“Tu ne prendras point le nom de l’Éternel, ton Dieu, en vain ; car l’Éternel ne laissera point impuni celui qui prendra son nom en vain”** (Deutéronome 5:11).

Le nom de l’Éternel (JAHVEH ou JEHOVAH) comprend plus que ce nom spécifique ou l’un des nombreux autres noms que Dieu se donne dans la Bible, tels que Dieu, Rédempteur, Sauveur, Jésus, Christ, Saint-Esprit, Père, Emmanuel, Créateur, et ainsi de suite. Le nom de Dieu comprend tout ce qu’il a révélé sur lui-même dans l’ensemble de la Bible. Dans la prière que Jésus adresse à son Père, il utilise indifféremment les mots « nom » et « paroles ». Il dit d’abord à son Père : « **J’ai fait connaître ton nom aux hommes que tu m’as donnés** » (Jean 17:6). Un peu plus tard, il dit : « **Je leur ai donné les paroles que tu m’as données** » (Jean 17:8). Le nom de Dieu est dans ses paroles. Comme nous devons honorer le nom de notre Dieu, nous devons aussi honorer et chérir toutes les paroles que notre Dieu nous a données. Nous devons utiliser son nom et ses paroles à de bonnes fins, mais pas à de mauvaises fins. Ce serait prendre le nom de Dieu en vain.

Voici la traduction française du Deuxième Commandement et de l’explication de Luther dans son *Petit Catéchisme* :

Le Deuxième Commandement

Tu ne prendras point le nom de l’Éternel, ton Dieu, en vain.

Quel est le sens de ces paroles ?

Nous devons craindre et aimer Dieu, afin de ne pas profaner son nom par jurements (jurons), blasphèmes, sortilège, mensonges, hypocrisie ; mais de le prononcer avec respect, de l’invoquer dans tous nos besoins, l’adorer, le bénir et lui rendre grâces.

Nous savons que ce Deuxième Commandement fait partie de la loi morale de Dieu et qu’il est toujours la volonté de Dieu pour nous aujourd’hui, car il est répété dans le Nouveau Testament. Jacques, le frère de notre Seigneur Jésus, a écrit : « **Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment, et qui vous traînent devant les tribunaux ? Ne sont-ce pas eux qui outragent le beau nom que vous portez ?** » (Jacques 2:6-7). Jacques a également écrit : « **La langue, aucun homme ne peut la dompter ; c'est un mal qu'on ne peut réprimer ; elle est pleine d'un venin mortel. Par elle nous bénissons le Seigneur notre Père, et par elle nous maudissons les hommes faits à l'image de Dieu. De la même bouche sortent la bénédiction et la malédiction. Il ne faut pas, mes frères, qu'il en soit ainsi** » (Jacques 3:8-10). Voici une autre parole de Jacques : « **Avant toutes choses, mes frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, ni par aucun autre serment. Mais que votre oui soit oui, et que votre non soit non, afin que vous ne tombiez pas sous le jugement** » (Jacques 5:12).

Jacques nous enseigne également la bonne façon d'utiliser le nom de Dieu : « **Quelqu'un parmi vous est-il dans la souffrance ? Qu'il prie. Quelqu'un est-il dans la joie ? Qu'il chante des cantiques. Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les anciens de l'Église, et que les anciens prient pour lui, en l'ignant d'huile au nom du Seigneur ; la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera ; et s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné. Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris. La prière fervente du juste a une grande efficace** » (Jacques 5:13-16).

L'apôtre Paul a également mis en garde contre le mauvais usage du nom de Dieu. Il a dit aux Galates : « **Ceux qui commettent de telles choses (y compris « la magie » et « les sectes ») n'hériteront point le royaume de Dieu** » (Galates 5:20-21). Il a écrit aux Éphésiens : « **Qu'il ne sorte de votre bouche aucune parole mauvaise, mais, s'il y a lieu, quelque bonne parole, qui serve à l'édification et communique une grâce à ceux qui l'entendent** » (Éphésiens 4:29).

Remarquez que Luther parle d'abord du mauvais usage du nom de Dieu, à savoir la malédiction, les jurons, le sortilège, le mensonge et l'hypocrisie par le nom de Dieu. Il évoque ensuite le bon usage du nom de Dieu : invoquer son nom dans la détresse, le prier, le louer et lui rendre grâce.

La malédiction au nom de Dieu comprend la malédiction de Dieu lui-même et la malédiction d'autrui au nom de Dieu, c'est-à-dire en demandant à Dieu de leur faire du mal d'une manière ou d'une autre, comme lorsqu'une personne dit à une autre personne : « Que Dieu te maudisse » ou : « Va au diable » ou : « Va en enfer ». Le pharaon d'Égypte a maudit Dieu lorsqu'il a répondu à la demande faite par Moïse au nom de Dieu de laisser ses esclaves israélites partir adorer leur Dieu : « **Qui est l'Éternel, pour que j'obéis à sa voix ?** » (Exode 5:2). Injurier Dieu de cette manière s'appelle un blasphème.

Le nom de Dieu est souvent mal employé dans les conversations humaines, lorsque le nom de Dieu est invoqué pour faire du mal à quelqu'un. Mais nous devrions utiliser nos langues pour bénir les autres, c'est-à-dire invoquer Dieu pour faire du bien aux autres, et non pour les maudire (Jacques 3:8-10). Il est si facile pour nous d'utiliser notre langue pour blesser les autres plutôt que pour les édifier dans leur foi. Mais ce n'est pas un mauvais usage du nom de Dieu lorsque nous répétons les malédictions de Dieu sur les incroyants et les faux enseignants quand il est approprié de le faire, comme Paul lui-même l'a fait : « **Si quelqu'un n'aime pas le Seigneur, qu'il soit anathème !** » (1 Corinthiens 16:22). « **Quand nous-mêmes, quand un ange du ciel annoncerait un autre Évangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème !** » (Galates 1:8).

On abuse du nom de Dieu en jurant un mensonge ou une fausse promesse, en jurant dans des affaires incertaines ou en jurant inutilement. Lorsqu'on jure par le nom de Dieu au tribunal, on ne doit dire que la vérité. Si l'on ment sous serment, cela s'appelle un parjure et c'est contraire à la volonté de Dieu. Jurer, c'est demander à Dieu d'être témoin de notre vérité et de punir notre mensonge. Il y a des moments où il convient de jurer et de faire un serment solennel au nom de Dieu pour dire la vérité. Jésus a juré devant le tribunal juif qu'il était le Messie et le Fils de Dieu. Lorsque « **le souverain sacrificeur l'interrogea de nouveau, et lui dit : Es-tu le Christ, le Fils du Dieu bénî ? Jésus répondit : Je le suis** » (Marc 14:61-62). Matthieu nous apprend qu'à cette occasion, le souverain sacrificeur avait dit à Jésus : « **Je t'adjure, par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, le Fils de Dieu** » (Matthieu 26:63). Puisque Jésus lui-même a juré de dire la vérité et que Paul et d'autres ont également juré dans des occasions solennelles, nous ne pouvons pas dire que tous les serments sont des péchés. Mais lorsque Pierre « **se mit à faire des imprécations et à jurer** » qu'il ne savait même pas qui était Jésus, il reniait honteusement son Seigneur (Matthieu 26:74).

Il ne devrait certainement pas être nécessaire pour les chrétiens de jurer au nom de Dieu dans les conversations ordinaires. Comme l'a dit Jacques, nous devrions avoir une telle réputation de vérité et d'honnêteté que lorsque nous disons « oui » ou « non », nous n'avons pas besoin d'ajouter le nom de Dieu pour que les gens croient ce que nous disons. Jésus nous a mis en garde contre les jurons inutiles lorsqu'il a dit : « **Que votre parole soit oui, oui, non, non ; ce qu'on y ajoute vient du malin** »

(Matthieu 5:37).

Le roi Hérode fournit un exemple terrible de serment en cas d'incertitude, lorsqu'il jura de donner à la fille d'Hérodius tout ce qu'elle voulait, jusqu'à la moitié de son royaume. Il ne savait pas ce qu'elle allait demander. Lorsqu'elle a demandé la tête de Jean-Baptiste, Hérode a regretté son serment. Mais il s'est senti obligé de le tenir et a ajouté ainsi un nouveau meurtre à sa liste de crimes. Le récit est rapporté dans Marc 6:21-28.

Dans le contexte du Deuxième Commandement, les jurons et les malédictions se réfèrent à l'usage et à l'abus du nom de Dieu. Il est important que lorsque nous utilisons le nom de Dieu ou le nom de Jésus, nous nous demandions si nous utilisons ce nom pour prier, louer ou remercier, ou si nous l'utilisons inutilement ou sans réfléchir, ou même pour nuire à quelqu'un d'autre. Dieu lui-même entend chaque mot que nous prononçons et il sait pourquoi nous disons ce que nous disons.

Le langage grossier ou les obscénités ne sont peut-être pas le meilleur langage à utiliser, mais ce n'est pas aussi grave que d'abuser du saint nom de Dieu. Aux Etats-Unis, la télévision et les films utilisent fréquemment le nom de Dieu en vain, même si certains mots considérés comme obscènes ne sont pas utilisés aussi fréquemment. Mais dans toutes nos paroles, nous devrions chercher à aider les gens et non à les blesser. « **Que votre parole soit toujours accompagnée de grâce, assaisonnée de sel, afin que vous sachiez comment il faut répondre à chacun** » (Colossiens 4:6). Tout comme les mors dans la bouche des chevaux et les gouvernails dans les bateaux, « **de même, la langue est un petit membre, et elle se vante de grandes choses. Voici, comme un petit feu peut embraser une grande forêt ! La langue aussi est un feu ; c'est le monde de l'iniquité** » (Jacques 3:5-6).

Le nom ou la Parole de Dieu est également mal utilisé lorsqu'il est associé à la sorcellerie ou à la magie, ou à d'autres pratiques superstitieuses qui n'ont aucun fondement dans la Parole de Dieu. La Parole de Dieu condamne des pratiques telles que l'astrologie, la divination, le contact avec les morts et l'utilisation de charmes magiques. Les chrétiens d'Éphèse ont brûlé leurs livres de magie après avoir appris la puissance et la valeur réelles du nom de Jésus. Voir Actes 19:13-19.

Il est dangereux pour nous d'expérimenter l'occultisme — les arts secrets des sorciers, des magiciens ou des mauvais esprits. Notre foi doit être placée dans le vrai Dieu, qui accomplit son œuvre merveilleuse par les moyens qu'il a choisis, à savoir sa Parole et ses sacrements. Nous ne devrions pas renoncer à notre foi en un Dieu auquel nous pouvons faire confiance au profit de fausses croyances encouragées par le diable et ses anges (c'est-à-dire les démons ou les mauvais esprits). L'apôtre Paul nous a prévenus que « **l'apparition de cet impie (l'Antéchrist) se fera, par la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers** » (2 Thessaloniciens 2:9).

Le pire abus du nom et de la Parole de Dieu se produit lorsque des enseignants et des prédicateurs utilisent le nom de Dieu et prétendent parler au nom de Dieu pour ensuite enseigner des choses qui sont contraires ou au-delà de la Parole de Dieu. Ce que l'apôtre Jean a écrit un jour s'est certainement avéré vrai à notre époque : « **Plusieurs faux prophètes sont venus dans le monde** » (1 Jean 4:1). Cela a été vrai à toutes les époques et le restera jusqu'au dernier jour. Certains de ces faux enseignants ont simplement créé leur propre religion tout en prétendant être des messagers ou des prophètes de Dieu. Le bouddhisme, l'islam, le mormonisme, la science chrétienne, la scientologie, l'aventisme du septième jour, les témoins de Jéhovah et d'innombrables autres religions ont été inventées par ceux qui prétendaient être de véritables prophètes de Dieu — des hommes ou des femmes comme Gautama, Mahomet, Joseph Smith, Mary Baker Eddy et Ellen White. « **Jusques à quand ces prophètes veulent-ils prophétiser le mensonge, prophétiser la tromperie de leur cœur ? Ils pensent faire oublier mon nom à mon peuple par les songes que chacun d'eux raconte à son prochain ... Voici, dit l'Éternel, j'en veux aux prophètes qui prennent leur propre parole et la donnent pour ma parole** » (Jérémie 23:26-27, 31). Jésus a dit : « **Gardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous en vêtements de brebis, mais au dedans ce sont des loups ravisseurs** » (Matthieu 7:15).

Parfois, même de vrais chrétiens sont induits en erreur par Satan et écrivent ou disent des choses contraires à la Parole de Dieu. Par exemple, lorsque Jésus a dit à ses disciples qu'il fallait qu'il aille à Jérusalem et « **qu'il souffrît beaucoup de la part des anciens, des principaux sacrificeurs et des scribes, qu'il fût mis à mort** », son propre disciple, Pierre, s'est opposé à ce que Jésus a dit au sujet du plan de salut de Dieu. Jésus « **se retournant, dit à Pierre : Arrière de moi, Satan ! tu m'es en scandale ; car tes pensées ne sont pas les pensées de Dieu, mais celles des hommes.** » (Matthieu 16:21-23). Pourtant, peu de temps auparavant, Pierre avait confessé : « **Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant** » et Jésus lui a répondu : « **Ce ne sont pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela, mais c'est mon Père qui est dans les cieux** » (Matthieu 16:16-17). Les faux enseignements de toutes sortes sont si répandus dans le monde que l'apôtre Paul a mis en garde les chrétiens de Rome : « **Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions et des scandales, au préjudice de l'enseignement que vous avez reçu. Eloignez-vous d'eux** » (Romains 16:17).

Le nom et la parole de Dieu sont également mal employés par des hypocrites qui agissent comme s'ils étaient dévoués à Dieu mais qui, en réalité, sont des trompeurs. Ils utilisent le nom et la Parole de Dieu comme une couverture pour leur comportement pécheur. Par exemple, ils vont à l'église le dimanche matin, mais pendant la semaine, ils mènent une vie d'incroyants. Jésus n'a pas été trompé par les hypocrites, car il pouvait regarder dans leur cœur et connaître leur attitude. À plusieurs reprises, à la fin de son ministère, il a accusé les pharisiens et les scribes d'hypocrisie, en leur disant : « **Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous ressemblez à des sépulcres blanchis, qui paraissent beaux au dehors, et qui, au dedans, sont pleins d'ossements de morts et de toute espèce d'impuretés** » (Matthieu 23:27). Lisez tout Matthieu 23 pour savoir ce que Jésus pense de l'hypocrisie.

Certains membres du peuple juif avaient tellement peur de mal utiliser le nom de Dieu qu'ils n'utilisaient pas du tout le nom sacré JAHVEH ou JEHOVAH, préférant lui substituer un autre mot. Mais Dieu veut certainement que nous utilisions son nom à bon escient. Comme Luther l'a écrit dans son *Petit Catéchisme*, nous devrions invoquer le nom de Dieu dans la détresse, nous devrions le prier, nous devrions louer son nom et lui rendre grâce, comme le montre clairement, par exemple, le livre des Psaumes. Presque tous les psaumes contiennent une utilisation appropriée du nom de Dieu. Dieu nous dit : « **Invoque-moi au jour de la détresse ; Je te délivrerai, et tu me glorifieras** » (Psaume 50:15). Psaume après psaume, nous trouvons David ou l'un des autres psalmistes en train d'invoquer Dieu dans leurs difficultés.

Mais ce n'est pas seulement dans les moments difficiles que nous devons nous adresser à Dieu dans la prière. L'apôtre Paul nous encourage à prier en tout temps : « **Priez sans cesse** » (1 Thessaloniciens 5:17); les lignes de communication entre Dieu et nous doivent toujours être ouvertes. Jésus a dit : « **Demandez, et l'on vous donnera ; cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira** » (Matthieu 7:7). L'Ancien et le Nouveau Testament fournissent de nombreux exemples de l'utilisation correcte du nom de Dieu dans la prière.

L'Écriture nous incite à utiliser le nom de Dieu dans les mots de louange, en particulier dans les psaumes. David a écrit : « **Mon âme, bénis l'Éternel ! Que tout ce qui est en moi bénisse son saint nom ! Mon âme, bénis l'Éternel, et n'oublie aucun de ses bienfaits !** » (Psaume 103:1-2). Louer Dieu, c'est dire à Dieu et au monde entier à quel point il est grand et merveilleux. Louer Dieu, c'est partager avec le monde entier la Bonne Nouvelle du salut qu'il a accompli. Le livre des Psaumes se termine par une série de psaumes qui commencent par ces mots : « **Louez l'Éternel !** » (Psaumes 146-150). Alléluia !

L'Écriture nous dit aussi utiliser le nom de Dieu pour rendre grâce à Dieu : « **Rendez continuellement grâces pour toutes choses à Dieu le Père, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ** » (Éphésiens 5:20).

Le Deuxième Commandement nous condamne, tout comme le Premier Commandement. Nous nous sommes rendus coupables et nous nous rendons encore coupables de prendre le nom du Seigneur en vain. Mais nous ne péchons pas seulement par une mauvaise utilisation du nom et de la parole de

Dieu. Nous commettons de nombreux péchés d'omission en ne saisissant pas l'occasion d'invoquer le nom de Dieu dans nos difficultés, en ne le priant pas régulièrement et souvent en toute occasion, et surtout en ne louant pas son nom et en ne le remerciant pas pour toutes les bénédictions dont il nous a comblés. Notre seul espoir de salut est Jésus-Christ, qui n'a jamais abusé du nom de Dieu et n'a jamais manqué de l'invoquer dans la détresse, de le prier, de le louer et de le remercier. Chaque fois qu'il ouvrait la bouche, il louait le Seigneur. Même sur la croix, alors qu'il était abandonné de Dieu parce qu'il était puni pour le péché du monde, il a continué à appeler Dieu son Dieu et à crier vers lui dans sa misère. Ce n'est que par la foi en Jésus que nous recevons le pardon de nos péchés et sa justice parfaite.

Questions

1. Que signifie le nom de Dieu ?
2. Quelles sont les cinq façons dont nous utilisons mal le nom de Dieu ?
3. Quelles sont les quatre façons d'utiliser le nom de Dieu à bon escient ?
4. Comment savons-nous que le Deuxième Commandement fait partie de la loi morale de Dieu ?
5. Qu'entend-on par « maudire » ?
6. Quel type de malédiction est permis aux chrétiens ?
7. Quel type de juron est permis aux chrétiens ?
8. Donnez quelques exemples de cas où jurer revient à mal employer le nom de Dieu.
9. Qu'entend-on par sorcellerie ?
10. Comment le prophète Jérémie a-t-il décrit les faux enseignants ?
11. Pourquoi Jésus a-t-il qualifié les pharisiens et les scribes d'hypocrites ?
12. Quelle est la différence entre la prière et la louange ?
13. Quelle mauvaise utilisation du nom de Dieu est la plus courante dans votre région ?
14. Pourquoi ne pouvons-nous pas être sauvés en respectant le Deuxième Commandement ?
15. Qui est le seul à avoir respecté le Deuxième Commandement ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.3 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi morale : Le Troisième Commandement

Le Troisième Commandement a pour nous une signification différente de celle qu'il avait pour les Israélites. Dans son sens littéral, le Troisième Commandement ne s'applique pas aux chrétiens du Nouveau Testament.

Mais examinons d'abord la formulation exacte par laquelle Dieu a énoncé le troisième commandement depuis le mont Sinaï : « **Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l’Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l’étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l’Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l’Éternel a bénî le jour du repos et l'a sanctifié** » (Exode 20:8-11).

Lorsque Moïse a répété ce troisième commandement alors que les Israélites s'apprêtaient à traverser le Jourdain pour entrer en Canaan, il n'a pas réitéré la base du septième jour de repos dans la création originelle de six jours de Dieu et le repos du septième jour. Mais voici ce qu'il a dit : « **Observe le jour du repos, pour le sanctifier, comme l’Éternel, ton Dieu, te l'a ordonné. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l’Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni l’étranger qui est dans tes portes, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi. Tu te souviendras que tu as été esclave au pays d’Égypte, et que l’Éternel, ton Dieu, t’en a fait sortir à main forte et à bras étendu : c'est pourquoi l’Éternel, ton Dieu, t'a ordonné d’observer le jour du repos** » (Deutéronome 5:12-15).

Par l'intermédiaire de Moïse, Dieu a donné au peuple d'autres règles pour l'observation du sabbat, et la sanction en cas de désobéissance était sévère. « **On travaillera six jours ; mais le septième jour est le sabbat, le jour du repos, consacré à l’Éternel. Celui qui fera quelque ouvrage le jour du sabbat, sera puni de mort** » (Exode 31:15). Ce commandement imposait au peuple de Dieu de l'Ancien Testament de se reposer et de s'abstenir de travailler le samedi (c'est-à-dire du coucher du soleil du vendredi au coucher du soleil du samedi). L'obéissance à ce commandement était strictement appliquée en exigeant la peine de mort pour ceux qui le transgressaient.

Entre le dernier prophète de l'Ancien Testament, Malachie, et la venue de Jésus, les maîtres juifs ont ajouté leurs interprétations et leurs définitions du travail au commandement originel de Dieu. Comme notre Rédempteur, qui a été « **né sou la loi** » (Galates 4:4), Jésus a obéi au Troisième Commandement de Dieu. Mais ses ennemis l'ont accusé de violer le sabbat parce qu'il refusait de suivre les interprétations traditionnelles que les chefs juifs avaient ajoutées à la loi de Dieu. Lorsque les pharisiens ont accusé les disciples de Jésus de travailler le jour du sabbat parce qu'ils arrachaient les épis en marchant dans les champs de blé, Jésus a expliqué : « **Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat** » (Marc 2:27)

Une autre fois, ses ennemis étaient présents lors d'un culte à la synagogue, où se trouvait également un homme à la main desséchée. Jésus a demandé à cet homme de s'avancer, puis il a demandé à ceux qui assistaient au culte : « **Est-il permis, le jour du sabbat, de faire du bien ou de faire du mal, de sauver une personne ou de la tuer ?** » (Marc 3:4). Lorsqu'ils ont refusé de répondre à sa question,

Jésus a été rempli d'indignation et en colère à cause de la dureté de leur cœur. Jésus a alors guéri l'homme, bien que ce soit le jour du sabbat, et il a répété cette action à de nombreuses reprises au cours de son ministère.

Le but de la loi du sabbat était de donner au peuple de Dieu le repos de son travail physique, afin qu'il puisse louer son Dieu en écoutant sa Parole, en le priant et en méditant sur les grandes choses qu'il avait faites pour lui. Le corps des hommes et des animaux a besoin de repos. Mais ce sont surtout les personnes qui croient aux promesses de Dieu qui ont besoin d'entendre la Parole de Dieu et de le remercier pour ses bénédictions. Leur sabbat devait être « **consacré à l'Éternel** » (Exode 31:15).

Le mot « sabbat » signifie « repos ». Dieu s'est reposé le septième jour du monde. C'est-à-dire qu'il s'est reposé de l'œuvre de la création. Il ne s'est jamais reposé de son œuvre de préservation, car Jésus a dit aux Juifs qui l'accusaient de travailler le jour du sabbat « **Mon Père agit jusqu'à présent ; moi aussi, j'agis** » (Jean 5:17). Le repos du samedi renvoyait au repos de Dieu le septième jour, mais aussi à un repos spirituel parfait à venir.

Les Israélites ont connu un tel repos lorsqu'ils se sont reposés dans la terre promise de Canaan après leurs nombreuses années d'errance dans le désert. Mais certains n'ont pas profité de ce repos à cause de leur incrédulité. C'est ce qui est écrit dans le Psaume 95 : « **Si vous pouviez écouter aujourd'hui sa voix ! N'endurcissez pas votre cœur, comme à Meriba, comme à la journée de Massa, dans le désert, ... Pendant quarante ans j'eus cette race en dégoût, ... Aussi je jurai dans ma colère : Ils n'entreront pas dans mon repos !** » (Psaume 95:7-11).

La lettre aux Hébreux se réfère au Psaume 95 et dit ensuite : « **Craignons donc, tandis que la promesse d'entrer dans son repos subsiste encore, qu'aucun de vous ne paraisse être venu trop tard. Car cette bonne nouvelle nous a été annoncée aussi bien qu'à eux ; mais la parole qui leur fut annoncée ne leur servit de rien, parce qu'elle ne trouva pas de la foi chez ceux qui l'entendirent** » (Hébreux 4:1-2). Remarquez que ce repos est obtenu en écoutant la Parole de Dieu et en y croyant. Certains Israélites n'ont pas obtenu le reste de la terre promise de Canaan parce qu'ils ne croyaient pas que Dieu leur donnerait ou pourrait leur donner cette terre.

Nous avons aussi une terre promise, celle du pardon, du salut et du repos éternel dans le ciel. Comment atteindre ce repos ? En écoutant la parole de l'Évangile et en y croyant. « **Il y a donc un repos de sabbat réservé au peuple de Dieu. ... Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin que personne ne tombe en donnant le même exemple de désobéissance** » (Hébreux 4:9-11). Dieu nous donne le repos spirituel par l'Évangile de Jésus, car dans l'Évangile, le Saint-Esprit nous parle de l'amour de Dieu pour nous en Christ, de ce que Christ a accompli pour nous par sa vie, sa mort et sa résurrection, et de ce qu'il nous offre maintenant : le pardon des péchés et la vie éternelle par la foi en Christ. Nous jouissons du repos spirituel par la foi en l'Évangile, et nous attendons la jouissance totale et parfaite de ce repos dans le monde à venir. Jésus nous dit : « **Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos. Prenez mon joug sur vous et recevez mes instructions, car je suis doux et humble de cœur ; et vous trouverez du repos pour vos âmes** » (Matthieu 11:28-29).

Le Troisième Commandement, dans sa formulation originale, ne s'applique pas à nous aujourd'hui. L'apôtre Paul a écrit : « **Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats : c'était l'ombre des choses à venir, mais le corps est en Christ** » (Colossiens 2:16-17).

C'est pourquoi l'explication du troisième commandement dans le *Petit Catéchisme* de Luther ne se réfère pas du tout au jour du sabbat, mais au repos spirituel du pardon des péchés et de la vie éternelle que Dieu nous donne par sa Parole. Nous pourrions reformuler le troisième commandement de la manière suivante pour les chrétiens du Nouveau Testament : « Souviens-toi du repos spirituel que Dieu te donne par sa Parole ».

Voici la traduction française du Troisième Commandement et de l'explication de Luther dans son *Petit Catéchisme* :

Le Troisième Commandement

Souviens-toi du jour de repos, pour le sanctifier.

Quel est le sens de ces paroles ?

Nous devons craindre et aimer Dieu, afin de ne point mépriser sa Parole et la prédication ; mais d'avoir pour sa Parole un saint respect et de prendre plaisir à l'entendre et à l'étudier.

Le *Grand Catéchisme* de Luther ajoute :

“Ce commandement, quant à la forme extérieure, ne concernait que les Israélites, et, de même que les autres institutions de l'ancienne alliance qui sont liées à des usages, des personnes, des temps et des lieux particuliers, il a été aboli par Christ. » (p. 22).

“La Parole de Dieu seule peut sanctifier et doit être notre plus grand trésor. Soit donc que nous la prêchions ou que nous l'écoutions, soit que nous la lisions ou que nous la méditions, elle seule peut nous rendre saints. Ce n'est pas en tant que nous faisons une œuvre extérieure que nous sommes sanctifiés, la Parole elle-même nous sanctifie » (p. 23).

En dépit de la parole claire de Dieu dans Colossiens 2:16-17 et dans d'autres passages, il y a encore aujourd'hui des personnes qui nous disent qu'il faut sanctifier le samedi et ne pas travailler le samedi. D'autres nous disent que nous devons sanctifier le dimanche et ne pas travailler le dimanche. Mais personne ne devrait faire de la stricte observation du sabbat une question de conscience pour les chrétiens d'aujourd'hui. Néanmoins, voici ce qu'enseignent les Adventistes du septième jour : « Le septième jour de la semaine est le jour du Seigneur. ... Il doit être observé du couche du soleil le vendredi au couche du soleil le samedi ». La *Confession de foi de Westminster* de 1646, suivie aujourd'hui par certaines églises presbytériennes et réformées, déclare que le dimanche est le sabbat du Nouveau Testament : « Dieu a aussi spécialement désigné, par un commandement positif, moral et perpétuel de sa Parole, ... un jour sur sept comme Sabbat à lui consacrer, ... ce jour fut le dernier de la semaine ; ... Ce Sabbat est vraiment consacré au Seigneur lorsque les hommes ... non seulement observent tout le jour un saint repos ... mais occupent tout leur temps aux exercices publics et privés du culte et à des devoirs d'obligation et de miséricorde » (§21 ¶7 et ¶8).

Mais il n'y a pas de commandement de Dieu selon lequel le samedi ou le dimanche ou tout autre jour doit être observé comme un jour saint de repos sans travail ni récréation. La plupart des chrétiens célèbrent leur culte le dimanche par tradition et par commodité, et non en vertu d'un commandement divin. Chaque dimanche est un anniversaire de la résurrection de Jésus et de l'effusion miraculeuse du Saint-Esprit. Le véritable repos sabbatique du Nouveau Testament est le repos spirituel offert par Jésus à travers sa parole évangélique de pardon et la promesse de la vie éternelle. C'est le sabbat ou le repos dont nous devons nous souvenir à tout moment. Lorsque Marie, la sœur de Marthe, était assise aux pieds de Jésus et écoutait son enseignement, Jésus dit : « **Une seule chose est nécessaire. Marie a choisi la bonne part, qui ne lui sera point ôtée** » (Luc 10:42). En une autre occasion, il a dit : « **Heureux ... ceux qui écoutent la parole de Dieu, et qui la gardent !** » (Luc 11:28).

Puisque Dieu nous a donné sa Parole, à la fois la loi et l'Évangile, pour notre bien, c'est certainement un péché de mépriser sa Parole ou de la traiter à la légère. Dieu veut certainement que nous lisions, réfléchissons et étudions sa Parole. Le long psaume (Psaume 119) nous demande et nous encourage sans cesse à utiliser la Parole de Dieu. C'est également le cas de nombreux autres passages de la Bible. Écoutez ces mots tirés de la lettre aux Hébreux : « **Nous devons d'autant plus nous attacher aux choses que nous avons entendues, de peur que nous ne soyons emportés loin d'elles. Car, si la parole annoncée par des anges a eu son effet, et si toute transgression et toute désobéissance a reçu une juste rétribution, comment échapperons-nous en négligeant un si grand salut, qui, annoncé d'abord**

par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'ont entendu » (Hébreux 2:1-3). La loi de Dieu était donnée par les anges, et la désobéissance à cette loi était punie. Mais maintenant, Dieu nous a donné l'Évangile de Jésus-Christ. Quelle insulte à Dieu si nous ne prêtons pas attention à cet Évangile ! Dieu lui-même a envoyé son Fils pour proclamer cet Évangile, et ses apôtres ont risqué leur vie pour l'annoncer dans le monde. C'est cette Parole d'Évangile qui nous sauve. Nous ne pouvons pas nous en sortir si nous méprisons cette Parole, car seul celui qui croit en cet Évangile sera sauvé.

La Parole de Dieu est méprisée lorsque les gens l'écoutent dans un esprit négligent, comme s'ils étaient venus uniquement pour se divertir. Nous devons écouter la Parole de Dieu avec sérieux et nous efforcer de la conserver dans notre esprit et dans notre cœur, et nous devons réfléchir à ce que nous avons entendu et le mettre en pratique. Le Seigneur Dieu a dit à son prophète Ézéchiel : « **ils se rendent en foule auprès de toi, et mon peuple s'assied devant toi ; ils écoutent tes paroles, mais ils ne les mettent point en pratique, car leur bouche en fait un sujet de moquerie, et leur cœur se livre à la cupidité. Voici, tu es pour eux comme un chanteur agréable, possédant une belle voix, et habile dans la musique. Ils écoutent tes paroles, mais ils ne les mettent point en pratique** » (Ézéchiel 33:31-32).

Jacques, le frère de notre Seigneur, disait à ses auditeurs : « **Rejetant toute souillure et tout excès de malice, recevez avec douceur la parole qui a été plantée en vous, et qui peut sauver vos âmes. Mettez en pratique la parole, et ne vous bornez pas à l'écouter, en vous trompant vous-mêmes par de faux raisonnements** » (Jacques 1:21-22). L'apôtre Pierre a donné des instructions similaires : « **Rejetant donc toute malice et toute ruse, la dissimulation, l'envie, et toute médisance, désirez, comme des enfants nouveau-nés, le lait spirituel et pur, afin que par lui vous croissiez** » (1 Pierre 2:1-2).

Puisque nous croyons que la Bible est la Parole de Dieu, Dieu peut nous parler non seulement pendant les cultes, lorsque la Parole de Dieu nous est adressée, mais aussi lorsque nous lisons la Bible régulièrement. Aujourd'hui, de nombreuses églises ne croient plus que la Bible est la véritable Parole de Dieu. S'ils lisent la Bible, ils n'en acceptent que les parties qui sont en accord avec leur pensée. Mais nous ne pourrons pas conserver longtemps le véritable Évangile de Jésus-Christ si nous ne considérons plus la Bible qui contient cet Évangile comme la Parole de Dieu, comme absolument digne de confiance et inerrante dans tout ce qu'elle nous déclare, même dans son histoire, ses miracles et sa géographie.

Nous ne devons pas mépriser ou négliger la Parole de Dieu, mais la considérer comme la véritable Parole de Dieu et l'écouter et l'apprendre avec plaisir. C'est ce que Dieu nous demande de faire avec sa Parole. « **Que la parole de Christ habite parmi vous abondamment ; instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres en toute sagesse, par des psaumes, par des hymnes, par des cantiques spirituels, chantant à Dieu dans vos coeurs sous l'inspiration de la grâce** » (Colossiens 3:16).

Puisqu'il y a tant de faux enseignants dans le monde, ainsi que d'églises faussement enseignantes, il est important que nous assistions aux cultes des églises orthodoxes (correctement enseignants), celles qui sont fidèles à l'enseignement de la Bible dans tous les domaines. Les confessions luthériennes sont en accord avec la Parole de Dieu, et il est donc bon que nous recherchions des Églises luthériennes confessionnelles et que nous écoutions la Parole de Dieu telle qu'elle est enseignée par elles. Lorsque nous trouvons une telle église et un tel culte, nous devrions nous joindre à eux et écouter attentivement la prédication et l'enseignement qui viennent de cette église. La lettre aux Hébreux nous le dit : « **Retenons fermement la profession de notre espérance, car celui qui a fait la promesse est fidèle. Veillons les uns sur les autres, pour nous exciter à la charité et aux bonnes œuvres. N'abandonnons pas notre assemblée, comme c'est la coutume de quelques-uns ; mais exhortons-nous réciproquement, et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour** » (Hébreux 10:23-25).

Lorsque nous trouvons des prédicateurs et des enseignants fidèles à la Parole de Dieu, il est important non seulement de les écouter et d'apprendre d'eux, mais aussi de les soutenir par nos prières et nos dons et de les honorer pour l'œuvre de Dieu qu'ils accomplissent. Paul a écrit aux Thessaloniciens : « **Nous vous prions, frères, d'avoir de la considération pour ceux qui travaillent parmi vous, qui vous dirigent dans le Seigneur, et qui vous exhortent. Ayez pour eux beaucoup d'affection, à cause de leur œuvre** » (1 Thessaloniciens 5:12-13).

L'apôtre Paul a écrit aux chrétiens de Corinthe : « **Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix. ... Que tout se fasse avec bienséance et avec ordre** » (1 Corinthiens 14:33, 40). Puisque notre Seigneur veut la paix, et non le désordre, lorsque les chrétiens se réunissent pour le culte, il est généralement bon de fixer une heure précise pour le culte de la congrégation et de suivre une sorte d'ordre de culte régulier (ou liturgie).

Les chrétiens ont l'habitude de suivre un certain modèle de culte au cours de l'année, afin de se souvenir et de célébrer tous les grands actes de Dieu. Par exemple, nous nous souvenons de la venue du Christ à son peuple au mois de décembre, de la naissance du Christ le 25 décembre, de la souffrance et de la mort du Christ et de sa résurrection au printemps, généralement en avril, et quelques semaines plus tard, nous commémorons l'effusion spéciale du Saint-Esprit le dimanche de la Pentecôte. Dieu ne nous a pas ordonné d'observer ces fêtes, mais elles servent à aider les chrétiens à se souvenir, dans un certain ordre, des choses merveilleuses que notre Dieu a faites pour nous.

Le respect de la Parole de Dieu nous conduit également à partager cette Parole avec ceux qui ne la connaissent pas encore et à fortifier ceux qui l'ont entendue afin qu'ils grandissent dans leur compréhension et leur engagement. Jésus nous a donné à nous tous, chrétiens, nos ordres de marche : « **Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création** » (Marc 16:15). L'apôtre Pierre s'adresse à tous les chrétiens lorsqu'il dit : « **Vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière** » (1 Pierre 2:9).

Ce Troisième Commandement, tel qu'il s'applique aujourd'hui, nous condamne et nous maudit tous. Car nous n'avons pas toujours eu la bonne attitude à l'égard de la Parole de Dieu et du culte chrétien. N'avons-nous pas parfois négligé la lecture de la Parole de Dieu ? Même si nous avons assisté régulièrement à des cultes chrétiens, avons-nous toujours été attentifs à ce qui s'y disait ? Avons-nous été des pratiquants de la Parole et pas seulement des auditeurs ?

Notre seul espoir de salut est Jésus-Christ, dont l'attitude à l'égard de la Parole de Dieu a toujours été parfaite. Il a enseigné la Parole de Dieu fidèlement pendant son ministère. À l'âge de douze ans, on l'a trouvé dans le temple de Jérusalem en train d'apprendre activement la Parole de Dieu. Il est resté fidèle jusqu'à la fin, citant les Écritures de mémoire alors qu'il était suspendu à la croix et apportant le réconfort de la Parole de Dieu au malfaiteur repentant suspendu à côté de lui. Il n'y avait pas de péché en lui, et c'est sa sainte souffrance à notre place et son sang précieux en tant que Fils de Dieu qui ont expié tous nos péchés concernant la façon dont nous avons utilisé ou mal utilisé la Parole de Dieu. Nous ne sommes sauvés qu'en faisant confiance à notre fidèle Sauveur.

Questions

1. En quoi le Troisième Commandement est-il différent des autres ?
2. Que demandait le Troisième Commandement aux Israélites ?
3. Quelle était la punition pour ceux qui ne sanctifiaient pas le sabbat ?
4. Comment savons-nous que le Troisième Commandement a une signification différente pour nous ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur les Écritures.
5. Que signifie le mot « sabbat » ?
6. Quelle sorte de repos notre Seigneur veut-il nous donner aujourd’hui ?
7. Comment nous donne-t-il ce repos ?
8. Quel enseignement erroné sur le sabbat les Adventistes du septième jour et la Confession de Westminster promeuvent-ils ?
9. Pourquoi Luther n'a-t-il pas mentionné le repos du travail dans son explication ?
10. Pourquoi Jésus a-t-il félicité Marie pour ce qu'elle faisait ?
11. Quelles sont les façons dont nous pouvons honorer la Parole de Dieu de nos jours ?
12. Quelles sont les façons dont nous pouvons mépriser la Parole de Dieu ?
13. Pourquoi est-il important d'avoir de la bienséance et de l'ordre dans notre culte ?
14. Pourquoi ne pouvons-nous pas être sauvés en observant le Troisième Commandement ?
15. Quelle est la seule voie de salut ? Pourquoi en est-il ainsi ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.4 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi morale – Le Quatrième Commandement

Les trois premiers des Dix Commandements font partie de la Première Table de la Loi : « **Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée** » (Matthieu 22:37). Les sept autres commandements relèvent de la Deuxième Table : « **Tu aimeras ton prochain comme toi-même** » (Matthieu 22:39). Nos prochains les plus proches depuis notre naissance sont nos parents. Nous devons les aimer comme nous nous aimons nous-mêmes. Mais le Quatrième Commandement nous enjoint non seulement d’aimer nos parents, mais aussi de les honorer en tant que représentants de Dieu, que Dieu lui-même a placés au-dessus de nous pour notre bien.

Voici comment Dieu a énoncé le Quatrième Commandement au mont Sinaï et comment Moïse a répété les Dix Commandements dans le Deutéronome :

- « **Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l’Éternel, ton Dieu, te donne** » (Exode 20:12).
- « **Honore ton père et ta mère, comme l’Éternel, ton Dieu, te l’a ordonné, afin que tes jours se prolongent et que tu sois heureux dans le pays que l’Éternel, ton Dieu, te donne** » (Deutéronome 5:16).

Ce Quatrième Commandement fait partie de la loi morale de Dieu qui s’applique encore à nous aujourd’hui, car il est répété et expliqué dans le Nouveau Testament. Jésus a inclus ce commandement lorsqu’il a répondu à la question d’un certain chef qui l’interrogeait sur la possibilité d’hériter de la vie éternelle. Jésus lui a dit : « **Tu connais les commandements : ... honore ton père et ta mère** » (Luc 18:20). Jésus a accusé les scribes et les pharisiens d’annuler le Quatrième Commandement par leurs traditions. Il a dit : « **Pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu au profit de votre tradition ? Car Dieu a dit : Honore ton père et ta mère ; et : Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. Mais vous, vous dites : Celui qui dira à son père ou à sa mère : Ce dont j’aurais pu t’assister est une offrande à Dieu, n’est pas tenu d’honorer son père ou sa mère. Vous annulez ainsi la parole de Dieu au profit de votre tradition**

 » (Matthieu 15:3-6). Ces chefs juifs enseignaient au peuple qu’il était bon de donner en cadeau à Dieu pour son culte l’argent qu’ils auraient dû donner à leurs parents, mais Jésus a dit que le commandement de Dieu d’honorer ses parents devait être placé au-dessus des traditions des chefs.

L’apôtre Paul a également répété ce commandement en écrivant aux Éphésiens : « **Enfants, obéissez à vos parents, selon le Seigneur, car cela est juste. Honore ton père et ta mère (c'est le premier commandement avec une promesse), afin que tu sois heureux et que tu vives longtemps sur la terre** » (Éphésiens 6:1-3). Paul a écrit aux Colossiens : « **Enfants, obéissez en toutes choses à vos parents, car cela est agréable dans le Seigneur** » (Colossiens 3:20). Paul a également inclus le fait d’être des « **rebelles à leurs parents** » (Romains 1:30) dans sa longue liste des « **choses indignes** » (Romains 1:28).

Voici la traduction française du Quatrième Commandement et de l’explication de Luther dans son *Petit Catéchisme* :

Le Quatrième Commandement

Honor ton père et ta mère, afin que tu sois heureux et que tu vivres longtemps sur la terre.

Quel est le sens de ces paroles ?

Nous devons craindre et aimer Dieu, afin de ne point mépriser ou irriter nos parents et nos supérieurs, mais de les honorer, de les servir, de leur obéir avec amour et respect.

En plus de nous avoir donné nos parents comme représentants, Dieu a également placé d'autres personnes au-dessus de nous pour notre bénéfice temporel et éternel. Les personnes qui remplacent les parents à la maison, comme les tuteurs, les beaux-parents, les enseignants et les frères et sœurs plus âgés, sont toutes des personnes que nous devons honorer et auxquelles nous devons obéir. Ceux qui sont au-dessus de nous dans l'Église sont des pères et des mères spirituels, et ceux qui sont au-dessus de nous dans le gouvernement, dans les écoles et dans notre emploi sont également des dons de Dieu par lesquels il souhaite nous bénir.

La Bible montre clairement le mécontentement de Dieu à l'égard de ceux qui méprisent les parents et les supérieurs, et qui les provoquent à la colère. Prenons l'exemple du grand prêtre Eli à l'époque des juges. Ses deux fils, Hophni et Phinées, « **étaient des hommes pervers, ils ne connaissaient point l'Éternel** » (1 Samuel 2:12). « **Ces jeunes gens se rendaient coupables devant l'Éternel d'un très grand péché** » (1 Samuel 2:17). Eli leur a parlé : « **Pourquoi faites-vous de telles choses ? car j'apprends de tout le peuple vos mauvaises actions. Non, mes enfants, ce que j'entends dire n'est pas bon** » (1 Samuel 2:23-24). « **Et ils n'écouterèrent point la voix de leur père** » (1 Samuel 2:25). Dieu envoie un homme de Dieu pour annoncer à Eli la mauvaise nouvelle : « **Tu auras pour signe ce qui arrivera à tes deux fils, Hophni et Phinées ; ils mourront tous les deux le même jour** » (1 Samuel 2:34). C'est ainsi que lors d'une bataille contre les Philistins « **les deux fils d'Éli, Hophni et Phinées, moururent** » (1 Samuel 4:11).

Lorsque David est devenu roi d'Israël, ses fils lui ont causé beaucoup de chagrin. Son fils Amnon a violé sa demi-sœur Tamar, puis son fils Absalom a tué Amnon pour venger ce crime. Absalom a été ensuite banni du pays, mais lorsqu'il a été autorisé à revenir, il a comploté contre son père et a fini par lui voler le royaume. Tout d'abord, il « **gagnait le cœur des gens d'Israël** » en disant au peuple qu'il serait un meilleur roi que son père (2 Samuel 15:6). Il s'est ensuite déclaré publiquement roi, et David a dû s'enfuir. Absalom a publiquement déshonoré son père en commettant ouvertement l'adultère avec les concubines de David (épouses d'un rang inférieur). Lorsqu'Absalom a poursuivi David, il a été tué au combat. Pire encore, Absalom n'a donné aucun signe de repentir, et c'est pourquoi David a pleuré amèrement sa mort, en s'écriant : « **Mon fils Absalom ! mon fils, mon fils Absalom !** » (2 Samuel 18:33). Cela nous rappelle le proverbe : « **L'œil qui se moque d'un père Et qui dédaigne l'obéissance envers une mère, Les corbeaux du torrent le perceront, Et les petits de l'aigle le mangeront** » (Proverbes 30:17).

Jacob avait douze fils, mais il préférait Joseph, le fils de Rachel, sa femme préférée. En conséquence, les autres fils de Jacob ont détesté Joseph et, dès qu'ils en ont eu l'occasion, ils l'ont vendu comme esclave et ont fait croire à leur père qu'il avait été tué par un animal sauvage. Et Jacob « **déchira ses vêtements, il mit un sac sur ses reins, et il porta longtemps le deuil de son fils. Tous ses fils et toutes ses filles vinrent pour le consoler ; mais il ne voulut recevoir aucune consolation** » (Genèse 37:34-35). Pendant de nombreuses années, ils ont poursuivi cette tromperie, jusqu'à ce qu'enfin, en temps de famine, Dieu ait fait en sorte que les frères soient obligés d'aller en Égypte pour acheter de la nourriture. À ce moment-là, Dieu avait fait de Joseph le commandant en second en Égypte, et Joseph a profité de cette occasion pour amener ses frères à prendre conscience du grand péché qu'ils avaient commis en lui faisant du mal et en mentant à leur père.

Le récit biblique contient d'autres exemples du jugement soudain de Dieu sur les personnes, jeunes ou âgées, qui se moquent de leurs parents ou des dirigeants de l'église ou du gouvernement. Élisée était

un prophète de Dieu à l'époque des rois d'Israël. Un jour « **des petits garçons sortirent de la ville, et se moquèrent de lui. Ils lui disaient : Monte, chauve ! monte, chauve ! ... Alors deux ours sortirent de la forêt, et déchirèrent quarante-deux de ces enfants** » (2 Rois 2:23-24). Selon la promesse de Dieu, les enfants obéissants vivent généralement mieux et plus longtemps que les jeunes qui manquent de respect à leurs aînés et à leurs supérieurs.

L'apôtre Paul a fait remarquer aux Romains que la désobéissance à l'autorité gouvernementale entraînera un jugement de Dieu sur les désobéissants : « **Celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes. ... Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal** » (Romains 13:2-4).

Même si les parents et autres supérieurs ont autorité sur leurs subordonnés, ils restent eux-mêmes soumis à Dieu. C'est pourquoi Dieu demande aussi aux parents et aux supérieurs d'assumer certaines responsabilités. L'apôtre Paul a écrit aux parents, en particulier aux pères : « **Vous, pères, n'irritez pas vos enfants, mais élevez-les en les corigeant et en les instruisant selon le Seigneur** » (Éphésiens 6:4). De une même similaire, Paul a écrit aux Colossiens : « **Pères, n'irritez pas vos enfants, de peur qu'ils ne se découragent** » (Colossiens 3:21).

Prendre soin de sa propre famille est important pour Dieu. L'apôtre Paul a écrit à Timothée : « **Si une veuve a des enfants ou des petits-enfants, qu'ils apprennent avant tout à exercer la piété envers leur propre famille, et à rendre à leurs parents ce qu'ils ont reçu d'eux ; car cela est agréable à Dieu. ... Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et principalement de ceux de sa famille, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle** » (1 Timothée 5:4, 8). Les parents doivent subvenir aux besoins de leurs enfants et les enfants à ceux de leurs parents. Il s'agit aussi bien de l'aspect spirituel que de l'aspect matériel.

Les devoirs des parents comprennent également la réprimande et la discipline des enfants qui se conduisent mal. Le souverain sacrificeur Eli a parlé à ses deux fils rebelles, mais il s'est contenté de leur parler. Il n'a pas pris de mesures disciplinaires sérieuses. C'est pourquoi le Seigneur dit à Samuel au sujet d'Éli : « **Je veux punir sa maison à perpétuité, à cause du crime dont il a connaissance, et par lequel ses fils se sont rendus méprisables, sans qu'il les ait réprimés** » (1 Samuel 3:13). De nos jours, beaucoup de gens pensent qu'il n'est pas bon de discipliner physiquement les enfants. Mais Dieu lui-même approuve la discipline corporelle lorsqu'elle est nécessaire. Le livre des Proverbes contient de nombreux encouragements aux parents pour qu'ils utilisent la punition corporelle sur les enfants indisciplinés. Par exemple, nous lisons : « **N'épargne pas la correction à l'enfant ; si tu le frappes de la verge, il ne mourra point** » (Proverbes 23:13). Nous lisons à nouveau : « **La verge et la correction donnent la sagesse, mais l'enfant livré à lui-même fait honte à sa mère** » (Proverbes 29:15).

Mais une telle discipline peut aller trop loin ; c'est pourquoi l'apôtre Paul a averti les pères de ne pas provoquer la colère de leurs enfants, afin qu'ils ne se découragent pas. La maltraitance des enfants est également un péché, surtout lorsque les parents punissent leurs enfants par ennui personnel et non en tant que représentants aimants de Dieu. Paul a dit à Timothée que « **dans les derniers jours** » les enfants seraient « **rebelle à leurs parents** », les gens, y compris les parents, seraient « **insensibles, déloyaux, ... intempérants, cruels** » (2 Timothée 3:1-3). Les enfants devraient avoir une affection naturelle pour leurs parents, et les parents devraient avoir une affection naturelle pour leurs enfants, mais dans les derniers jours que nous vivons actuellement, même cela fait parfois défaut.

Le rôle des mères dans l'éducation des enfants est particulièrement important. C'est pourquoi Paul a demandé à Tite d'enseigner aux femmes âgées de sa congrégation à être afin « **qu'elles doivent donner de bonnes instructions, dans le but d'apprendre aux jeunes femmes à aimer leurs maris et leurs enfants, à être retenues, chastes, occupées aux soins domestiques, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit pas blasphémée** » (Tite 2:3-5). Paul charge Timothée d'encourager les jeunes veuves pour qu'elles « **se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles dirigent leur maison** » (1 Timothée 5:14).

Ce qui est vrai pour la famille l'est aussi pour le gouvernement. Tant ceux qui gouvernent que ceux qui leur sont soumis ont des devoirs en vertu du quatrième commandement. Les fonctionnaires sont au-dessus des citoyens, mais ils sont sous l'autorité de Dieu. L'apôtre Pierre résume leurs devoirs en disant qu'ils sont envoyés « **pour punir les malfaiteurs et pour approuver les gens de bien** » (1 Pierre 2:14). Les citoyens, quant à eux, reçoivent cette instruction : « **Soyez soumis, à cause du Seigneur, à toute autorité établie parmi les hommes** » (1 Pierre 2:13). Paul a dit à Tite : « **Rappelle-leur d'être soumis aux magistrats et aux autorités, d'obéir, d'être prêts à toute bonne œuvre** » (Tite 3:1).

Ces mêmes principes s'appliquent à ceux qui sont dans une relation de maître à serviteur ou d'employeur à employé. Dans sa lettre aux Éphésiens, Paul a écrit : « **Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement, dans la simplicité de votre cœur, comme à Christ, non pas seulement sous leurs yeux, comme pour plaire aux hommes, mais comme des serviteurs de Christ, qui font de bon cœur la volonté de Dieu. Servez-les avec empressement, comme servant le Seigneur et non des hommes, sachant que chacun, soit esclave, soit libre, recevra du Seigneur selon ce qu'il aura fait de bien. Et vous, maîtres, agissez de même à leur égard, et abstenez-vous de menaces, sachant que leur maître et le vôtre est dans les cieux, et que devant lui il n'y a point d'acceptation de personnes** » (Éphésiens 6:5-9). L'essentiel est de se rappeler que, quel que soit le travail ou la tâche qui nous a été confié, nous devons travailler pour le Seigneur, et donc faire de notre mieux dans tout ce que nous entreprenons. Et, comme le dit Pierre, cela implique l'obéissance et le service volontaire « **non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais aussi à ceux qui sont d'un caractère difficile** » (1 Pierre 2:18).

La seule fois où nous sommes dispensés d'obéir à nos supérieurs terrestres, c'est lorsque leurs ordres contredisent ceux de notre Dieu. Dans ce cas, la règle de Pierre s'applique : « **Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes** » (Actes 5:29) et ensuite accepter les conséquences de notre désobéissance avec joie et sans se plaindre, étant « **joyeux** » avec les apôtres de Jésus « **d'avoir été jugés dignes de subir des outrages pour le nom de Jésus** » (Actes 5:41).

Comme nous l'avons vu, Dieu prend tellement au sérieux son Quatrième Commandement qu'il a même promis des bénédictions terrestres aux obéissants. Comme l'a dit Paul : « **c'est le premier commandement avec une promesse** » (Éphésiens 6:2-3).

Lorsque Jésus a dit à un « **chef** » qu'il devait honorer son père et sa mère, le chef a répondu : « **J'ai ... observé toutes ces choses dès ma jeunesse** » (Luc 18:21). Mais bien sûr, il n'avait pas respecté ce commandement ni aucun autre, et nous non plus. Nous devons plutôt dire avec David : « **Voici, je suis né dans l'iniquité, Et ma mère m'a conçu dans le péché** » (Psaume 51:7), et : « **Ne te souviens pas des fautes de ma jeunesse ni de mes transgressions ; souviens-toi de moi selon ta miséricorde, à cause de ta bonté, ô Éternel!** » (Psaume 25:7).

Ce Quatrième Commandement, comme tous les autres, souligne nos manquements, nous maudit et nous condamne pour ces manquements. Notre seul espoir est Jésus-Christ, qui a parfaitement obéi au Seigneur et à ses parents terrestres dans sa petite enfance, dans son enfance, dans son adolescence et même jusqu'au moment de sa mort sur la croix. Il a obéi à notre place et, par son obéissance, il a effacé nos péchés et nous a donné sa justice parfaite, de sorte que, par la foi en lui, nous nous tenons devant Dieu comme ses enfants bien-aimés et obéissants.

Questions

1. Quels sont les commandements qui relèvent de la première table et ceux qui relèvent de la deuxième table ?
2. Qui sont les premiers prochains avec lesquels nous entrons en contact sur cette terre ?
3. Pourquoi devons-nous honorer nos parents et nos supérieurs et les aimer ?
4. Démontrez que le quatrième commandement fait partie de la loi morale de Dieu.
5. Quels mauvais exemples les fils d'Eli, de David et de Jacob ont-ils donnés ?
6. Quels sont les devoirs des parents envers leurs enfants ?
7. Quels sont les devoirs des représentants du gouvernement ?
8. Quels sont les devoirs des maîtres ou employeurs terrestres ?
9. Quelles sont les choses dont il faut se souvenir lorsqu'on discipline les enfants ?
10. Comment les mères contribuent-elles à l'éducation de leurs enfants ?
11. Quand avons-nous le droit de désobéir à nos supérieurs ?
12. Comment les apôtres de Jésus ont-ils réagi lorsqu'ils ont été punis à tort ?
13. Pourquoi ne pouvons-nous pas être sauvés en obéissant au Quatrième Commandement ?
14. Quel est le seul moyen d'être sauvé ?
15. Quelle est la manière la plus courante dont les enfants désobéissent à leurs parents dans votre région ?
16. Quelle est la manière la plus courante dont les citoyens désobéissent à leur gouvernement dans votre région ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.5 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi morale : Le Cinquième Commandement

Le Cinquième Commandement, tel que Dieu l'a énoncé depuis le Mont Sinaï, est très court : « **Tu ne tueras point** » (Exode 20:13). Lorsque Moïse a répété ce commandement à la génération suivante, il n'y a rien ajouté, mais il a dit simplement : « **Tu ne tueras point** » (Deutéronome 5:17).

Le Cinquième Commandement est toujours la volonté de Dieu pour nous aujourd’hui, car il est répété dans le Nouveau Testament. Dans son Sermon sur la montagne, Jésus a dit : « **Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras point ; celui qui tuera mérite d'être puni par les juges. Mais moi, je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère mérite d'être puni par les juges ; que celui qui dira à son frère : Raca ! mérite d'être puni par le sanhédrin ; et que celui qui lui dira : Insensé ! mérite d'être puni par le feu de la gêhenne** » (Matthieu 5:21-22). Ce n'est pas seulement l'action d'ôter la vie d'une autre personne qui est condamnée, mais aussi tout péché du cœur ou de la bouche qui dévalorise la vie d'une autre personne.

L'apôtre Paul l'a expliqué aux chrétiens de Rome : « **Ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres ; car celui qui aime les autres a accompli la loi. En effet, les commandements ... se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. L'amour ne fait point de mal au prochain : l'amour est donc l'accomplissement de la loi** » (Romains 13:8-10). En d'autres termes, tout ce que nous pensons, faisons ou disons pour nuire à notre prochain est un péché contre le Cinquième Commandement, car l'amour ne fait pas de mal au prochain.

C'est la raison pour laquelle Martin Luther a expliqué le Cinquième Commandement de cette manière dans son *Petit Catéchisme* :

Le Cinquième Commandement

Tu ne tueras point.

Quel est le sens de ces paroles ?

Nous devons craindre et aimer Dieu, afin de ne point porter atteinte à la vie ou à la santé de notre prochain, mais de le secourir dans le péril et dans le besoin.

Par le Cinquième Commandement, Dieu protège ce qui est le plus grand bien terrestre de l'homme : sa propre vie. Il faut noter ici que Dieu fait une grande distinction entre la vie humaine et la vie animale. Dieu n'interdit pas de tuer des animaux si cela n'entraîne pas de perte pour notre prochain. Mais la vie humaine est différente de la vie animale, car seuls les êtres humains ont été créés à l'origine à l'image de Dieu. Nous lisons dans la Genèse : « **Dieu créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il créa l'homme et la femme** » (Genèse 1:27).

Après le grand déluge de l'époque de Noé, Dieu a permis aux êtres humains d'utiliser les animaux pour se nourrir. Il a dit : « **Tout ce qui se meut et qui a vie vous servira de nourriture : je vous donne tout cela comme l'herbe verte** » (Genèse 9:3). Mais Dieu a ajouté : « **Si quelqu'un verse le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé ; car Dieu a fait l'homme à son image** » (Genèse 9:6). Par ces mots, Dieu a institué la peine de mort pour ceux qui ôtent la vie à un homme. En d'autres termes, tout meurtre n'est pas un péché. Il n'y a pas de péché à tuer un animal pour se nourrir. Ce n'est même

pas un péché de tuer un être humain coupable de meurtre. En fait, en raison du caractère sacré de la vie humaine, ceux qui se rendent coupables d'un tel acte renoncent à leur propre vie. C'est pour cette même raison que Dieu a donné aux gouvernements humains « **l'épée** », car ils sont « **serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal** » (Romains 13:4).

Ôter la vie humaine est contraire à la volonté de Dieu parce que la vie terrestre d'une personne est son temps de grâce pendant lequel elle peut avoir l'occasion d'entendre la Parole de Dieu, à la fois la loi et l'Évangile, et être amenée à se repentir de ses péchés et à faire confiance à Jésus en tant que son Sauveur. Abréger le temps de grâce d'une personne peut conduire à sa mort éternelle en enfer. Paul a dit au peuple d'Athènes : Dieu « **donne à tous la vie, la respiration, et toutes choses ... (afin qu'ils cherchassent le Seigneur, et qu'ils s'efforçassent de le trouver en tâtonnant)** » (Actes 17:25-27).

Dieu est celui qui donne la vie, et Dieu est celui qui ôte la vie. « **Je fais vivre et je fais mourir, Je blesse et je guéris** » (Deutéronome 32:39). Le Psaume 31 dit : « **Mes destinées sont dans ta main** » (Psaume 31:15). Mais Dieu donne également le droit d'ôter la vie au gouvernement humain, tout comme il donne le droit aux parents et aux supérieurs d'utiliser la discipline physique sur leurs subordonnés dans le cadre de leur fonction. Il est donc normal que le gouvernement humain inflige la peine de mort aux transgresseurs provocants de la Deuxième Table de la loi afin de remplir son devoir de protection des citoyens respectueux des lois. De même, il n'est pas contraire au Cinquième Commandement que les soldats infligent des souffrances et même la mort en temps de guerre afin de protéger les citoyens d'une nation contre les attaques ennemis, ou que les policiers et autres fonctionnaires utilisent la force physique dans l'exercice de leurs fonctions.

De nombreuses personnes bien intentionnées et respectueuses de la vie humaine ne croient pas en la peine capitale (la peine de mort). Elles prétendent qu'une telle punition est en réalité un meurtre, ou que les gouvernements humains sont sujets à l'erreur, ou encore que de telles punitions ne dissuadent pas les criminels et ne réduisent pas la criminalité. Mais selon la loi civile de l'Ancien Testament, la peine capitale est un moyen de dissuasion contre le crime, comme il est dit plus d'une fois : « **Il en sera ainsi, afin que tout Israël entende et craigne, et que l'on ne commette plus un acte aussi criminel au milieu de toi** » (Deutéronome 13:11).

Les chrétiens qui servent dans le gouvernement en tant que juges, jurés, bourreaux, policiers et soldats ne pèchent pas contre le Cinquième Commandement lorsqu'ils infligent la peine de mort ou des peines moins sévères aux malfaiteurs ou aux ennemis de leur pays afin de préserver la paix civile. Remarquez que lorsque des soldats sont venus voir Jean-Baptiste pour lui demander comment ils devaient faire la preuve de leur repentance, il ne leur a pas dit de quitter leur emploi de soldat. Il leur a plutôt dit : « **Ne commettez ni extorsion ni fraude envers personne, et contentez-vous de votre solde** » (Luc 3:14).

Néanmoins, ce qui n'est pas interdit aux gouvernements humains l'est à nous, en tant qu'individus. Quelles sont les façons dont les individus pèchent contre le Cinquième Commandement ? Ôter la vie d'un autre être humain, comme Caïn a tué son frère Abel, est interdit ; c'est un meurtre. Dieu dit à Caïn : « **Qu'as-tu fait ? La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi. Maintenant, tu seras maudit de la terre** » (Genèse 4:10-11).

Le fait d'ôter indirectement la vie à quelqu'un d'autre est également un meurtre. Le roi David n'a pas tué Uriel de ses propres mains, mais il s'est néanmoins rendu coupable d'un meurtre, car il a demandé à son général Joab de placer Uriel en première ligne, afin que les ennemis ammonites le tuent au combat. Son plan diabolique a réussi, mais le récit biblique dit : « **Ce que David avait fait déplut à l'Éternel** » (2 Samuel 11:27).

La vie d'un être humain est si précieuse qu'une personne doit essayer d'éviter, autant que possible, de faire quoi que ce soit qui puisse mettre en danger la vie de quelqu'un. Par exemple, deux lois civiles de l'Ancien Testament visaient à prévenir les blessures ou les pertes de vie. Moïse a dit au peuple sur le point d'entrer dans le pays de Canaan : « **Si tu bâtis une maison neuve, tu feras une balustrade**

autour de ton toit, afin de ne pas mettre du sang sur ta maison, dans le cas où il en tomberait quelqu'un » (Deutéronome 22:8). Une autre règle : « **Si le bœuf était auparavant sujet à frapper, et qu'on en ait averti le maître, qui ne l'a point surveillé, le bœuf sera lapidé, dans le cas où il tuerait un homme ou une femme, et son maître sera puni de mort** » (Exode 21:29).

Dans le monde d'aujourd'hui, la conduite imprudente ou le non-respect des mesures de sécurité sont des exemples de mise en danger de la vie d'autrui. Nous ne devrions pas vouloir blesser physiquement ou nuire à notre prochain de quelque manière que ce soit.

Puisque notre destinée est entre les mains du Seigneur, et non entre les nôtres, nous ne devons rien faire qui puisse abréger notre vie, comme nous suicider, ou négliger notre santé par des imprudences, des excès de table, l'ivrognerie, l'abus de drogues, ou toute autre activité de ce genre. Il est écrit : « **Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-mêmes ? Car vous avez été rachetés à un grand prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu** » (1 Corinthiens 6:19-20). Le geôlier de Philippi, pensant que ses prisonniers s'étaient échappés, était sur le point de se suicider. Mais l'apôtre Paul s'est écrié : « **Ne te fais point de mal, nous sommes tous ici** » (Actes 16:28).

Puisque tous les êtres humains ont été créés à l'image de Dieu, y compris les bébés qui ne sont pas encore nés, il est contraire à la volonté de Dieu d'ôter la vie à un enfant à naître. La vie humaine commence dès la conception, comme l'a dit David : « **Voici, je suis né dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché** » (Psaume 51:5). Remarquez que dès sa conception, David existe en tant qu'individu ; il s'appelle lui-même « **me** » depuis le moment de sa conception. Il est tragique que tant de pays soi-disant éclairés, tels que les États-Unis, la Russie et la Chine, autorisent et même encouragent l'avortement, si bien qu'au cours des cinquante dernières années environ, des millions de bébés dans le ventre de leur mère ont été assassinés. Une mère devrait être la dernière à mettre fin à la vie de son propre enfant à naître.

De nos jours, de plus en plus de pays autorisent l'euthanasie, c'est-à-dire le meurtre par compassion, qui vise à mettre fin à la vie d'une personne lorsque celle-ci est considérée comme ne valant plus la peine d'être sauvée en raison de son âge avancé ou d'une maladie grave. Mais comment cela peut-il être juste puisque notre destinée est entre les mains du Seigneur ?

Il y a bien d'autres façons de pécher contre le Cinquième Commandement. Au lieu d'attendre que le gouvernement agisse contre un criminel, nous pouvons faire justice nous-mêmes. Personne ne nous a donné ce droit. Nous pouvons délibérément blesser quelqu'un d'autre en lui infligeant des blessures corporelles. Nous pouvons également rendre la vie de quelqu'un misérable en l'insultant ou en le trompant. Nous commençons également à pécher contre le Cinquième Commandement lorsque nous gardons la colère dans notre cœur, que nous nous vengeons de quelqu'un qui nous a fait du mal ou que nous gardons de la rancune. Tout cela est contraire à la loi de l'amour. L'apôtre Jean nous dit : « **Quiconque hait son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle demeurant en lui** » (1 Jean 3:15). L'apôtre Paul nous avertit : « **Que toute amertume, toute animosité, toute colère, toute clameur, toute calomnie, et toute espèce de méchanceté, disparaissent du milieu de vous** » (Éphésiens 4:31). « **Que le soleil ne se couche pas sur votre colère** » (Éphésiens 4:26). « **A moi la vengeance, à moi la rétribution, dit le Seigneur** » (Romains 12:19).

Nous péchons contre le Cinquième Commandement non seulement par ce que nous faisons, mais aussi par ce que nous ne faisons pas. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider notre prochain, en particulier lorsque ce dernier est dans le besoin et que nous avons les moyens de l'aider. Jacques écrit : « **Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché** » (Jacques 4:17). Dans la description que Jésus fait du jugement dernier dans Matthieu 25, les incroyants de la main gauche (les boucs) sont condamnés non pour ce qu'ils ont fait, mais pour ce qu'ils n'ont pas fait. Le juge dira : « **J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'ai eu soif,**

et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais étranger, et vous ne m'avez pas recueilli ; j'étais nu, et vous ne m'avez pas vêtu ; j'étais malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité » (Matthieu 25:42-43). Jésus a expliqué ses paroles : « **Toutes les fois que vous n'avez pas fait ces choses à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne les avez pas faites** » (Matthieu 25:45).

L'amour que nous manifestons à notre prochain en l'aidant dans ses besoins corporels n'est que le reflet de l'amour que Dieu nous a témoigné en nous aidant et en nous sauvant. Paul dit : « **Soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant réciproquement, comme Dieu vous a pardonné en Christ** » (Éphésiens 4:32). L'amour de Dieu s'étend jusqu'aux extrémités de la terre, voulant sauver chaque âme. C'est aussi ce que nous dit Jésus lui-même : « **Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous maltraitent et qui vous persécutent, afin que vous soyez fils de votre Père qui est dans les cieux ; car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et il fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes** » (Matthieu 5:44-45).

Le Cinquième Commandement, comme tous les autres, nous montre notre péché et notre culpabilité. Il souligne que chacun d'entre nous est en fait un meurtrier aux yeux de Dieu, parce que nous avons blessé notre prochain d'une manière ou d'une autre, par la pensée, la parole ou l'action, et que nous ne l'avons pas aidé dans toutes les situations de la vie. En fait, Jacques nous enseigne que faire preuve de favoritisme à l'égard d'une personne plutôt qu'à l'égard d'une autre est un péché qui va à l'encontre du Cinquième Commandement. Il écrit : « **Si vous faites acceptation de personnes, vous commettez un péché, vous êtes condamnés par la loi comme des transgresseurs. Car quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous. En effet, celui qui a dit : Tu ne commettras point d'adultère, a dit aussi : Tu ne tueras point. Or, si tu ne commets point d'adultère, mais que tu commettes un meurtre, tu deviens transgresseur de la loi**

 » (Jacques 2:9-11).

Notre seul espoir de salut est Jésus-Christ, qui a fait preuve d'un amour parfait pour ses semblables en tout temps, en tout lieu et dans toutes les situations. L'apôtre Pierre a résumé la vie de Jésus en disant qu'il « **allait de lieu en lieu faisant du bien** » (Actes 10:38). Non seulement Jésus a parfaitement obéi à ce Cinquième Commandement tout au long de sa vie, mais dans sa souffrance sur la croix, il a pris sur lui la pleine punition pour toutes les transgressions humaines contre le Cinquième Commandement et tous les autres commandements. Car il est écrit : « **Christ aussi a souffert pour vous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces, Lui qui n'a point commis de péché, Et dans la bouche duquel il ne s'est point trouvé de fraude ; lui qui, injurié, ne rendait point d'injures, maltraité, ne faisait point de menaces, mais s'en remettait à celui qui juge justement ; lui qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois** » (1 Pierre 2:21-24). Ce n'est que par la foi en Jésus que nous pouvons être considérés comme justes aux yeux de Dieu, lavés de tous nos péchés.

Questions

1. Qu'est-ce que le meurtre aux yeux de Dieu ?
2. Qu'est-ce que Dieu protège par le Cinquième Commandement ?
3. Quand l'acte de tuer quelqu'un n'est-il pas un meurtre aux yeux de Dieu ?
4. Quelle distinction Dieu fait-il entre la vie humaine et la vie animale ?
5. Que signifie l'expression « temps de grâce » ?
6. Qui a le droit d'ôter la vie ou de punir physiquement ?
7. Comment savons-nous que Dieu approuve la peine capitale ?
8. Qu'est-ce que Dieu a dit à propos des actes meurtriers de Caïn et de David ?
9. Quel type d'imprudence met la vie en danger dans votre région ?
10. Pourquoi le suicide est-il un péché contre Dieu ?
11. Qu'est-ce qui fait de l'avortement un péché contre le Cinquième Commandement ?
12. Pourquoi de nombreuses personnes pensent-elles que l'avortement n'est pas un péché ?
13. Comment les gens pèchent-ils contre le Cinquième Commandement par leurs paroles ?
14. Comment pouvons-nous pécher contre le Cinquième Commandement en ne faisant rien ?
15. Combien de personnes ont péché contre le Cinquième Commandement ? Avez-vous péché contre le Cinquième Commandement ?
16. Quel est notre seul espoir de salut et de vie éternelle ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.6 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi morale : Le Sixième Commandement

Par le Cinquième Commandement, Dieu protège notre vie et celle de notre prochain. Par le Sixième Commandement, Dieu protège notre femme ou notre mari et la femme ou le mari de notre voisin. Ainsi, Dieu protège le mariage qui, après notre vie, est la bénédiction la plus importante que nous ayons sur cette terre.

Le commandement lui-même est très court : « **Tu ne commettras point d’adultèbre** » (Exode 20:14; Deutéronome 5:18). Dieu était certainement sérieux au sujet de ce commandement, car dans la loi civile d’Israël, il exigeait la peine de mort pour ceux qui se rendaient ouvertement coupables d’adultèbre : « **Si un homme commet un adultèbre avec une femme mariée, s’il commet un adultèbre avec la femme de son prochain, l’homme et la femme adultèbres seront punis de mort. Si un homme couche avec la femme de son père, et découvre ainsi la nudité de son père, cet homme et cette femme seront punis de mort : leur sang retombera sur eux. Si un homme couche avec sa belle-fille, ils seront tous deux punis de mort ; ils ont fait une confusion : leur sang retombera sur eux. Si un homme couche avec un homme comme on couche avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable ; ils seront punis de mort : leur sang retombera sur eux. Si un homme prend pour femmes la fille et la mère, c’est un crime : on les brûlera au feu, lui et elles, afin que ce crime n’existe pas au milieu de vous. Si un homme couche avec une bête, il sera puni de mort ; et vous tuerez la bête. Si une femme s’approche d’une bête, pour se prostituer à elle, tu tueras la femme et la bête ; elles seront mises à mort : leur sang retombera sur elles**

 » (Lévitique 20:10-16).

Il y a une grande différence entre ces lois et les lois civiles de la plupart des pays aujourd’hui. Le péché d’adultèbre est devenu si courant parmi nous qu’il est presque attendu des jeunes et des moins jeunes qu’ils pratiquent ou au moins approuvent les relations sexuelles avec quelqu’un qui n’est pas leur mari ou leur femme.

Au sens strict, l’adultèbre est un péché commis par des personnes mariées qui ne sont pas fidèles à leur conjoint. Mais au sens large, l’adultèbre est toute pensée, parole ou acte qui déshonore l’institution divine du mariage. Les termes « fornication », « impudicité », et « immoralité sexuelle » sont utilisés pour les relations sexuelles entre des personnes qui ne sont pas mariées l’une à l’autre.

Même si le monde n’accorde que peu d’attention au Sixième Commandement dans la plupart des pays modernes, ce commandement est toujours la volonté de Dieu pour nous aujourd’hui. Il fait partie de la loi morale de Dieu parce qu’il est répété dans le Nouveau Testament. Jésus a dit : « **Ce qui sort de l’homme, c’est ce qui souille l’homme. Car c’est du dedans, c’est du cœur des hommes, que sortent les mauvaises pensées, les adultères, les impudicités, les meurtres, les vols, les cupidités, les méchancetés, la fraude, le dérèglement, le regard envieux, la calomnie, l’orgueil, la folie. Toutes ces choses mauvaises sortent du dedans, et souillent l’homme**

 » (Marc 7:20-23).

Ceux qui pèchent ouvertement contre le Sixième Commandement, sans regret ni repentir, peuvent être considérés comme des citoyens respectueux de la loi par le gouvernement civil, mais ce n’est pas le verdict de Dieu. L’apôtre Paul a écrit : « **Ne vous y trompez pas : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupidites, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n’hériteront le royaume de Dieu**

 » (1 Corinthiens 6:9-10).

Paul a également écrit : « **Or, les œuvres de la chair sont manifestes, ce sont l'impudicité, l'impureté, la dissolution, l'idolâtrie, la magie, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les animosités, les disputes, les divisions, les sectes, l'envie, l'ivrognerie, les excès de table, et les choses semblables. Je vous dis d'avance, comme je l'ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point le royaume de Dieu** » (Galates 5:19-21).

Il est également écrit : « **Que le mariage soit honoré de tous, et le lit conjugal exempt de souillure, car Dieu jugera les impudiques et les adultères** » (Hébreux 13:4).

Martin Luther a donné cette explication du sixième commandement dans son *Petit Catéchisme* :

Le Sixième Commandement

Tu ne commettras point adultère.

Quel est le sens de ces paroles ?

Nous devons craindre et aimer Dieu, afin d'être chastes et purs dans nos pensées, dans nos paroles et dans nos actions, et de nous aimer et nous honorer dans le mariage.

Pour mieux comprendre le péché d'adultère, il est bon de contempler tout d'abord les bénédictions du mariage. Nous devons comprendre que Dieu a institué le mariage et qu'il est le seul à pouvoir nous dire ce qu'est le mariage et comment il doit être mis en pratique. De nos jours, les gens pensent que le mariage tel qu'il existe aujourd'hui a progressivement évolué avec l'humanité à partir d'une sorte de notion primitive développée par l'homme lui-même. C'est pourquoi ils pensent que chacun a le droit de changer le mariage d'aujourd'hui pour en faire ce qu'il voudrait qu'il soit.

Mais Dieu lui-même a institué le mariage au sixième jour de l'histoire du monde, dans le jardin d'Eden, lorsqu'il a créé la femme à partir de l'homme et l'a donnée à l'homme pour qu'il en fasse sa femme. Dès le début, Dieu a voulu que le mariage soit une union à vie entre un homme et une femme. « **L'Éternel Dieu dit : Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je lui ferai une aide semblable à lui** » (Genèse 2:18). « **Alors l'Éternel Dieu fit tomber un profond sommeil sur l'homme, qui s'endormit ; il prit une de ses côtes, et referma la chair à sa place. L'Éternel Dieu forma une femme de la côte qu'il avait prise de l'homme, et il l'amena vers l'homme** » (Genèse 2:21-22).

Il n'est pas clair qui a prononcé les paroles de Genèse 2:24, mais que ce soit Adam ou Moïse, c'est la parole de Dieu à travers l'un d'eux : « **C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair** » (Genèse 2:24). Jésus s'est référé à ce passage lorsqu'il a dit aux Pharisiens : « **N'avez-vous pas lu que le créateur, au commencement, fit l'homme et la femme et qu'il dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ? Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint** » (Matthieu 19:4-6).

Adam était un mâle biologique et Ève une femelle biologique, et c'est eux, et aucun autre, que Dieu a joint dans le premier mariage. Après l'entrée du péché dans le monde, il n'a pas fallu longtemps pour qu'un homme nommé Lémec prenne sur lui de définir le mariage à sa manière : « **Lémec prit deux femmes** » (Genèse 4:19). Mais ce n'était pas le plan de Dieu.

Dans les années qui ont suivi le déluge, le fait d'avoir plus d'une femme (polygamie) est devenu une pratique courante parmi les incroyants dans certaines régions, et il est prouvé que certains croyants ayant reçu la promesse du Sauveur ont également suivi cette pratique. Par exemple, Jacob, Elkana et David avaient plus d'une femme. Même si Dieu n'est pas intervenu dans ces mariages et que la loi civile israélien autorisait les épouses multiples (Deutéronome 21:1-17), cela n'a pas altéré l'institution originelle du mariage de Dieu. Les paroles de Jésus aux pharisiens concernant le divorce : « **Au commencement, il n'en était pas ainsi** » (Matthieu 19:8), s'appliquent certainement aussi à la pratique de la polygamie.

Dans le Nouveau Testament, la polygamie n'est pas une option pour les croyants en Christ, comme l'a écrit l'apôtre Paul : « **Pour éviter l'impudicité, que chacun ait sa femme, et que chaque femme ait son mari** » (1 Corinthiens 7:2). Puis Paul a ajouté ces mots : « **Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et que la femme agisse de même envers son mari. La femme n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est le mari ; et pareillement, le mari n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est la femme. Ne vous privez point l'un de l'autre, si ce n'est d'un commun accord pour un temps, afin de vaquer à la prière ; puis retournez ensemble, de peur que Satan ne vous tente par votre incontinence** » (1 Corinthiens 7:3-5). Suivre ces instructions serait impossible dans un mariage plural.

La mort de l'un des conjoints met fin au mariage. Dans le même chapitre, Paul écrit : « **Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant ; mais si le mari meurt, elle est libre de se marier à qui elle veut** » (1 Corinthiens 7:39). Il en va de même pour un mari.

Il ressort clairement du récit de la Genèse que la première bénédiction du mariage est la camaraderie. Les paroles de Dieu sont claires : « **Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; je lui ferai une aide semblable à lui** » (Genèse 2:18). Un homme et une femme unis par le mariage pour la vie sont bons l'un pour l'autre. Ils s'aident mutuellement, s'encouragent et se réconforment. La mère du roi Lemuel lui a enseigné ces paroles sur le mariage : « **Qui peut trouver une femme vertueuse ? Elle a bien plus de valeur que les perles. Le cœur de son mari a confiance en elle, Et les produits ne lui feront pas défaut. Elle lui fait du bien, et non du mal, Tous les jours de sa vie** » (Proverbes 31:10-12).

La chute de l'homme dans le péché a rendu le mariage loin d'être idéal dans de nombreux cas. Des hommes ont maltraité leurs femmes et des femmes ont rendu la vie de leurs maris misérable. Abigaïl était mariée à un homme très stupide nommé Nabal. Son serviteur lui a parlé de son mari : « **Il est si méchant qu'on n'ose lui parler** » (1 Samuel 25:17). Abigail elle-même dit à David : « **Que mon seigneur ne prenne pas garde à ce méchant homme, à Nabal, car il est comme son nom ; Nabal** (qui signifie « fou » en hébreu) **est son nom, et il y a chez lui de la folie** » (1 Samuel 25:25). Un peu plus tard, la Bible rapporte que Nabal « **était complètement dans l'ivresse** » et « **Environ dix jours après, l'Éternel frappa Nabal, et il mourut** » (1 Samuel 25:36-38). Il y a aussi des épouses dont l'attitude et le comportement donnent raison à ce proverbe : « **Mieux vaut habiter dans une terre déserte, qu'avec une femme querelleuse et irritable** » (Proverbes 21:19). « **Mieux vaut habiter à l'angle d'un toit, que de partager la demeure d'une femme querelleuse** » (Proverbes 25:24).

L'intention de Dieu pour le mariage était que chaque personne soit une bénédiction pour l'autre. Outre la camaraderie, une autre bénédiction essentielle du mariage est la bénédiction des enfants et la bénédiction de la vie de famille. « **Voici, des fils sont un héritage de l'Éternel, Le fruit des entrailles est une récompense. Comme les flèches dans la main d'un guerrier, Ainsi sont les fils de la jeunesse. Heureux l'homme qui en a rempli son carquois !** » (Psaume 127:3-5). Avant même que le péché n'entre dans le monde, Dieu a dit à Adam et Ève : « **Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez** » (Genèse 1:28).

Dans le monde d'aujourd'hui, nombreux sont ceux qui ne sont pas d'accord avec le fait que les enfants sont une bénédiction. Certains couples se marient même avec l'intention de ne pas avoir d'enfants. Mais à quelques exceptions près, les parents devraient se réjouir d'avoir des enfants. Si le contrôle des naissances n'est pas en soi un péché, toutes les méthodes de contrôle des naissances peuvent faire l'objet d'abus. Les chrétiens qui limitent délibérément leur nombre d'enfants doivent se demander si les raisons qui les poussent à agir ainsi plaisent à Dieu.

Outre les bienfaits de la camaraderie et de la vie de famille, le mariage est une bénédiction de Dieu car il permet à un homme et à une femme d'avoir une relation sexuelle l'un avec l'autre sans culpabilité ni honte. Dieu lui-même est à l'origine du plaisir sexuel, car il a créé l'homme et la femme pour qu'ils jouissent du corps de l'autre sexe, comme nous le lisons dans le passage de 1 Corinthiens 7:3-5 cité ci-dessus. Les relations sexuelles sans péché sont en effet une bénédiction du Seigneur. Il est écrit : « **Bois les eaux de ta citerne, Les eaux qui sortent de ton puits. Tes sources doivent-elles se répandre au**

dehors ? Tes ruisseaux doivent ils couler sur les places publiques ? Qu'ils soient pour toi seul, Et non pour des étrangers avec toi. Que ta source soit bénie, Et fais ta joie de la femme de ta jeunesse, Biche des amours, gazelle pleine de grâce : Sois en tout temps enivré de ses charmes, Sans cesse épris de son amour » (Proverbes 5:15-19). Les hommes ou les femmes célibataires qui désirent avoir un partenaire sexuel doivent demander à Dieu de les guider vers un partenaire de mariage convenable. L'apôtre Paul, qui était lui-même célibataire, a conseillé : « **S'ils manquent de continence, qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier que de brûler** » (1 Corinthiens 7:9).

Il est faux d'exiger le mariage de tout le monde, et il est faux d'interdire le mariage à qui que ce soit. Certains peuvent rester chastes et sexuellement purs sans se marier, comme l'apôtre Paul et notre Seigneur Jésus. Paul dit : « **Chacun tient de Dieu un don particulier, l'un d'une manière, l'autre d'une autre** » (1 Corinthiens 7:7). Mais il dit aussi que c'est une doctrine diabolique que d'interdire le mariage : « **l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons, par l'hypocrisie de faux docteurs portant la marque de la flétrissure dans leur propre conscience, prescrivant de ne pas se marier** » (1 Timothée 4:1-3). L'Église catholique romaine est coupable d'une telle fausse doctrine, interdisant à ses prêtres, moines et nonnes le privilège du mariage. Cette règle n'a fait qu'aggraver le péché.

Les péchés contre le Sixième Commandement sont fréquents de nos jours. Examinons d'abord les différentes façons dont les personnes mariées pèchent contre ce commandement. Les personnes mariées commettent l'adultére lorsque l'un des conjoints est infidèle à l'autre en ayant des relations sexuelles avec une personne étrangère au mariage. David a péché contre le Sixième Commandement lorsqu'il a invité la femme d'un voisin chez lui et qu'il a eu des relations sexuelles avec elle. Cette femme, Bath-Schéba, avait un mari auquel elle aurait dû être fidèle. David a péché encore plus en faisant tuer son mari Uriel au combat et en arrangeant ensuite un mariage rapide avec Bath-Schéba. La Bible dit : « **Ce que David avait fait déplut à l'Éternel** » (2 Samuel 11:27). Dieu envoie le prophète Nathan à David pour l'appeler à la repentance : « **Pourquoi donc as-tu méprisé la parole de l'Éternel, en faisant ce qui est mal à ses yeux ?** » (2 Samuel 12:9).

Jean-Baptiste a dénoncé avec audace son propre souverain, Hérode Antipas, en lui disant : « **Il ne t'est pas permis d'avoir la femme de ton frère** » (Marc 6:18). Hérode avait abandonné sa propre femme pour prendre celle de son frère Philippe. Cette femme, Hérodias, a ensuite veillé à ce que Jean-Baptiste soit tué pour avoir condamné son mariage avec Hérode.

Le Sixième Commandement est transgressé par ce que l'on appelle la « désertion malveillante ». Cela se produit lorsqu'un mari ou une femme quitte tout simplement le mariage et ne revient pas. Les exigences professionnelles obligent parfois les conjoints à vivre séparés l'un de l'autre pendant un certain temps, par exemple lorsqu'un soldat est appelé à faire son service militaire. Mais la désertion malveillante implique une désertion sans raison valable, contraire à la Parole claire de Dieu. C'est ce que dit Paul : « **Que la femme ne se sépare point de son mari ... et que le mari ne répudie point sa femme** » (1 Corinthiens 7:10-11).

Si une désertion malveillante se produit et qu'il n'y a pas de possibilité de rétablir le mariage, celui qui reste n'est plus lié au partenaire qui a déserté. C'est ce que dit Paul : « **Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère ou la soeur ne sont pas liés dans ces cas-là** » (1 Corinthiens 7:15). En d'autres termes, le partenaire qui a abandonné l'autre a mis fin au mariage, et le partenaire qui a été abandonné n'est plus lié au mariage et est libre d'épouser quelqu'un d'autre.

Dans de rares cas, à cause du péché, il peut être difficile pour un mari ou une femme de rester dans le mariage. Dans de tels cas, la parole de Dieu par l'intermédiaire de son apôtre Paul peut s'appliquer : « **Que la femme ne se sépare point de son mari (si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari)** » (1 Corinthiens 7:10-11).

Le mariage étant destiné à être une union à vie entre un homme et une femme, chaque fois qu'il y a divorce, il y a péché. Lorsqu'on a posé à Jésus une question sur le mariage et le divorce, il a répondu : « **Je vous dis que celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, et qui en épouse une autre, commet un adultère** » (Matthieu 19:9). Seules deux situations présentées dans l'Écriture autorisent le divorce. Une exception, comme le souligne Jésus, est le cas d'immoralité sexuelle ou d'infidélité sexuelle. En d'autres termes, le conjoint victime de l'infidélité peut divorcer de son partenaire infidèle. La victime n'est pas obligée de divorcer, mais elle peut le faire sans commettre d'adultère. L'autre exception est qu'une personne qui a été abandonnée peut obtenir un divorce légal du déserteur, comme nous l'avons expliqué ci-dessus.

Les lois civiles de la plupart des pays autorisent aujourd'hui le divorce pour de nombreuses raisons qui ne sont pas en accord avec l'enseignement de la Bible. Mais en tant que croyants en Jésus, nous devrions être prêts à suivre une norme plus élevée que celle du monde.

Outre les transgressions extérieures susmentionnées contre le Sixième Commandement, tout ce qu'un partenaire marié fait en pensée, en parole ou en acte pour nuire au mariage est un péché. Il est évident qu'il n'y a jamais eu de conjoint qui ait été un partenaire parfait en tout temps et de toutes les manières. Toutes les personnes mariées ont besoin d'un sauveur qui les libère du péché : Jésus-Christ, le seul à avoir toujours été sans péché.

Mais les personnes mariées ne sont pas les seules à pécher contre le Sixième Commandement. Les personnes non mariées peuvent également pécher contre ce commandement. Les personnes non mariées, tout comme les personnes mariées, pèchent contre le Sixième et le Cinquième Commandement en commettant des agressions sexuelles ou des viols. Le propre fils de David, Amnon, a violé sa demi-sœur Tamar. Le récit biblique dit : « **il la saisit et lui dit : Viens, couche avec moi, ma sœur. Elle lui répondit : Non, mon frère, ne me déshonore pas, car on n'agit point ainsi en Israël ; ... Mais il ne voulut pas l'écouter ; il lui fit violence, la déshonora et coucha avec elle** » (2 Samuel 13:11-14).

Même s'ils ne sont pas forcés, les rapports sexuels entre personnes qui ne sont pas mariées l'une à l'autre sont de la « **fornication** » (également appelée « **immoralité sexuelle** » ou « **impudicité** »). Cela inclut les rapports sexuels avec des prostituées, des étrangers et entre des personnes qui prévoient de se marier dans le futur mais qui ne se sont pas encore mariées l'une à l'autre. La prostitution sous toutes ses formes est condamnée par la Parole de Dieu. Une vie sexuelle active en dehors du mariage est condamnée par la Parole de Dieu. Les relations sexuelles avant le mariage ne sont pas tolérées par Dieu dans sa Parole. L'utilisation de la pilule contraceptive et d'autres moyens de contraception, ainsi que l'utilisation généralisée d'antibiotiques pour lutter contre les maladies vénériennes, ont rendu les gens moins préoccupés par le péché sexuel. Mais on ne se moque pas de Dieu. Les fornicateurs impénitents seront jugés.

L'immoralité sexuelle était courante chez les Grecs auxquels l'apôtre Paul apportait l'Évangile du Christ. Ses lettres contiennent donc de nombreuses mises en garde contre l'immoralité sexuelle (la fornication). Aux Corinthiens, il écrit : « **Ne savez-vous pas que vos corps sont des membres de Christ ? Prendrai-je donc les membres de Christ, pour en faire les membres d'une prostituée ? Loin de là ! Ne savez-vous pas que celui qui s'attache à la prostituée est un seul corps avec elle ? Car, est-il dit, les deux deviendront une seule chair. Mais celui qui s'attache au Seigneur est avec lui un seul esprit. Fuyez l'impudicité. Quelque autre péché qu'un homme commette, ce péché est hors du corps ; mais celui qui se livre à l'impudicité pèche contre son propre corps** » (1 Corinthiens 6:15-18).

De nos jours, il y a même des dirigeants d'église qui défendent et même encouragent les relations sexuelles entre deux ou plusieurs hommes ou entre deux ou plusieurs femmes ou toute combinaison de partenaires. Mais Dieu condamne un tel péché dans le Nouveau Testament comme il l'avait fait dans l'Ancien Testament. Parlant des idolâtres dans le monde païen, l'apôtre Paul dit : « **C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs coeurs ; en sorte qu'ils déshonorent eux-**

mêmes leurs propres corps ; eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. Amen ! C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes : car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ; et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes » (Romains 1:24-27).

Dieu condamne toutes les activités sexuelles et les convoitises en dehors du mariage, telles que le lesbianisme, l'homosexualité, la sodomie et l'inceste. Paul a écrit aux Éphésiens : « **Que l'impudicité, qu'aucune espèce d'impureté, et que la cupidité, ne soient pas même nommées parmi vous, ainsi qu'il convient à des saints. Qu'on n'entende ni paroles déshonnêtes, ni propos insensés, ni plaisanteries, choses qui sont contraires à la bienséance ; qu'on entende plutôt des actions de grâces. Car, sachez-le bien, aucun impudique, ou impur, ou cupide, c'est-à-dire, idolâtre, n'a d'héritage dans le royaume de Christ et de Dieu** » (Éphésiens 5:3-5). Il ne peut y avoir de mariage pieux entre personnes du même sexe.

Les tentations de péché sexuel sont nombreuses de nos jours : les blagues qui se moquent du mariage, les livres et les magazines indécents qui encouragent le péché sexuel, les films et les photographies indécents, la pornographie facilement accessible sur Internet et à la télévision ou au cinéma, la publicité indécente et les danses indécentes, qui tendent toutes à dégrader le mariage ou à susciter la convoitise. L'alcool et certaines drogues conduisent également les gens à perdre leurs inhibitions et à faire des choses qu'ils ne feraient pas autrement. Jésus a dit que l'adultère commence dans le cœur par des pensées de convoitise, car il a dit : « **Je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis un adultère avec elle dans son cœur** » (Matthieu 5:28).

Comme la luxure peut être excitée par une exposition indécente, telle que la nudité totale ou partielle, le déshabillage ou les vêtements impudiques, tant pour les hommes que pour les femmes, nous avons cette parole de l'apôtre Paul : « **Je veux ... que les femmes, vêtues d'une manière décente, avec pudeur et modestie** » (1 Timothée 2:9). Nous devons nous rappeler que le grand péché de David, à savoir l'adultère et le meurtre, a commencé par la convoitise dans son cœur. « **Comme il se promenait sur le toit de la maison royale, il aperçut de là une femme qui se baignait, et qui était très belle de figure** » (2 Samuel 11:2).

Dieu a voulu que le plaisir sexuel soit une bénédiction, et c'est une bénédiction dans le cadre d'un mariage d'amour. Mais il est important que le mariage et les relations entre les hommes et les femmes soient conduits selon les principes de Dieu. La plupart des églises chrétiennes d'aujourd'hui ont mis de côté ces principes qu'elles considèrent comme démodés et obsolètes dans la société d'aujourd'hui. Dès le début de la création, Dieu a établi le principe du chef, car il a créé l'homme en premier, et il a créé la femme pour qu'elle soit l'aide de l'homme. C'est pourquoi Paul a écrit à Timothée : « **Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre de l'autorité sur l'homme ; mais elle doit demeurer dans le silence. Car Adam a été formé le premier, Eve ensuite ; et ce n'est pas Adam qui a été séduit, c'est la femme qui, séduite, s'est rendue coupable de transgression** » (1 Timothée 2:12-14). Nos congrégations luthériennes confessionnelles suivent ce principe en n'autorisant pas les femmes à être pasteurs ou à enseigner aux hommes, ni à avoir autorité sur les hommes dans les assemblées d'électeurs. Les femmes de la congrégation peuvent enseigner aux femmes et aux enfants et aider les hommes de différentes manières.

Il en va de même pour le mariage. Paul a écrit aux Corinthiens : « **Je veux cependant que vous sachiez que Christ est le chef de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef de Christ** » (1 Corinthiens 11:3). Il l'explique en ces termes : « **En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme ; et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme** » (1 Corinthiens 11:8-9). De même que les hommes et les femmes ne sont pas biologiquement identiques, ils n'ont pas non plus reçu les mêmes rôles dans

le mariage ou dans l'Église. Paul a écrit aux Éphésiens : « **Le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Église** » (Éphésiens 5:23).

En ce qui concerne le péché et le salut, les hommes et les femmes sont égaux. En effet, Paul a écrit aux Galates : « **Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme ; car tous vous êtes un en Jésus-Christ** » (Galates 3:28).

Il est également vrai que, tout comme les femmes ont besoin des hommes, les hommes ont besoin des femmes, comme le dit Paul : « **La femme n'est point sans l'homme, ni l'homme sans la femme. Car, de même que la femme a été tirée de l'homme, de même l'homme existe par la femme, et tout vient de Dieu** » (1 Corinthiens 11:11-12).

Il est important pour les maris et les femmes chrétiens de prêter une attention particulière aux instructions du Seigneur à leur égard. Remarquez que le modèle du mari est le Christ lui-même, et que le modèle de la femme est l'Église du Christ. Ce sont les mots de Paul : « **Femmes, soyez soumises à vos maris, comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme, comme Christ est le chef de l'Église, qui est son corps, et dont il est le Sauveur. Or, de même que l'Église est soumise à Christ, les femmes aussi doivent l'être à leurs maris en toutes choses. Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier par la parole, après l'avoir purifiée par le baptême d'eau, afin de faire paraître devant lui cette Église glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible. C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Car jamais personne n'a haï sa propre chair ; mais il la nourrit et en prend soin, comme Christ le fait pour l'Église, ... que chacun de vous aime sa femme comme lui-même, et que la femme respecte son mari**

 » (Éphésiens 5:22-33).

De la même manière, Paul a écrit aux chrétiens de Colosses : « **Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il convient dans le Seigneur. Maris, aimez vos femmes, et ne vous aigrissez pas contre elles** » (Colossiens 3:18-19). L'apôtre Pierre était tout à fait d'accord et a écrit : « **Femmes, soyez de même soumises à vos maris. ... Maris, montrez à votre tour de la sagesse dans vos rapports avec vos femmes, comme avec un sexe plus faible ; honorez-les, comme devant aussi hériter avec vous de la grâce de la vie. Qu'il en soit ainsi, afin que rien ne vienne faire obstacle à vos prières** » (1 Pierre 3:1-7).

Ainsi, les femmes respectent le Sixième Commandement en se soumettant à leur mari dans l'amour et en l'honorant et le respectant comme le chef que Dieu leur a donné. Les maris respectent le Sixième Commandement en aimant leurs femmes de manière désintéressée et en les honorant en tant que compagnes données par Dieu.

Le mariage étant un lien d'amour et de respect mutuel qui dure toute la vie, le chrétien doit être très prudent dans le choix de son conjoint. Il doit demander l'avis et le consentement de ses parents. La beauté extérieure, l'attrait ou la richesse ne sont pas aussi importants que l'esprit intérieur. L'unité de la foi en Christ est de la plus haute importance. Et n'oubliez pas la prière.

Les coutumes en matière de mariage peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre. Bien que le mariage soit une institution divine, de nombreux gouvernements ont leurs propres exigences en matière de mariage légal. Parmi les chrétiens de notre Église américaine, la pratique habituelle pour les couples qui ont l'intention de se marier est la suivante : ils se fiancent, ce qui est une promesse solennelle non forcée de se marier à l'avenir qu'un chrétien ne peut pas prendre à la légère, obtiennent une licence de mariage de l'État, puis ont une cérémonie de mariage par un représentant agréé de l'État.

Les personnes non mariées doivent se préparer au mariage en se rappelant que leur corps est le temple du Saint-Esprit, comme l'a dit l'apôtre Paul : « **Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à**

vous-mêmes ? Car vous avez été rachetés à un grand prix. Glorifiez donc Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu » (1 Corinthiens 6:19-20).

Joseph était un beau jeune homme dans la maison de Potiphar. Il fut tenté par la femme de Potiphar, qui lui dit : « **Couche avec moi !** » Mais Joseph a résisté à son invitation et lui a dit des mots que les gens d'aujourd'hui peuvent dire dans des circonstances similaires : « **Comment ferais-je un aussi grand mal et pécherais-je contre Dieu ?** » (Genèse 39:7-9). Elle a persisté dans sa séduction, jusqu'à ce que finalement « **elle le saisit par son vêtement, en disant : Couche avec moi ! Il lui laissa son vêtement dans la main, et s'enfuit au dehors** » (Genèse 39:12).

Comme Joseph, nous devons aujourd'hui fuir les tentations sexuelles, nous occuper de divertissements propres et décents et travailler dur (sports, projets scolaires, passe-temps, emplois), et prier pour que Dieu nous aide à rester chastes et décents. Paul a écrit : « **Que tout ce qui est vrai, tout ce qui est honorable, tout ce qui est juste, tout ce qui est pur, tout ce qui est aimable, tout ce qui mérite l'approbation, ce qui est vertueux et digne de louange, soit l'objet de vos pensées** » (Philippiens 4:8).

Lorsque nous considérons tout ce qu'implique le fait de vivre selon le Sixième Commandement, il devrait être clair pour chacun d'entre nous que nous avons péché contre ce commandement en pensée, en parole et en action. Tous les adultères et les fornicateurs méritent la peine de mort éternelle. Par conséquent, ce commandement, comme tous les autres, nous montre notre péché et notre désespoir sous la loi. Notre seul espoir est Jésus-Christ, qui était pur et sans tache en pensée, en parole et en action, comme il est écrit : Jésus « **lui-même est pur. ... Il n'y a point en lui de péché** » (1 Jean 3:3, 5). Dans l'Évangile, il nous offre sa justice parfaite et il a été puni pour nos nombreux péchés contre le Sixième Commandement. « **Par la parole ... par le baptême d'eau** » le Christ nous présente à lui-même « **cette Église glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible** » (Éphésiens 5:26-27). La saleté de nos pensées, de nos paroles et de nos actes est pardonnée, et nous prions avec David le pénitent : « **Crée en moi un cœur pur, renouvelle en moi un esprit bien disposé** » (Psaume 51:12). Rappelez-vous : « **Le sang de Jésus son Fils nous purifie de tout péché** » (1 Jean 1:7), y compris le péché sexuel.

Questions

1. Que protège Dieu par le biais du Sixième Commandement ?
2. Comment savons-nous que le Sixième Commandement fait partie de la loi morale de Dieu ?
3. Que nous apprend la Parole de Dieu sur la polygamie ?
4. Pourquoi les êtres humains n'ont-ils pas le droit de modifier le mariage à leur guise ?
5. Quelles sont les trois principales bénédictions que Dieu nous donne par le biais du mariage ?
6. Dieu ordonne-t-il ou interdit-il le mariage ? Expliquez votre réponse.
7. En quoi David a-t-il péché contre le Sixième Commandement ?
8. Qu'entend-on par désertion malveillante ?
9. Dans quelles circonstances le divorce est-il autorisé ?
10. Citez quelques-unes des tentations qui égarent les célibataires.
11. Que dit Dieu de l'homosexualité ?
12. Pourquoi est-il contraire à la volonté de Dieu que les femmes soient pasteurs ?
13. Quel bon exemple Joseph a-t-il donné à tous les croyants ?
14. Quels sont les principaux devoirs des maris et des femmes ?
15. Pourquoi ne pouvons-nous pas être sauvés en respectant le Sixième Commandement ?
16. Quel est notre seul espoir de salut ? Pourquoi est-ce vrai ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.7 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi morale : Le Septième Commandement

Par le Cinquième Commandement, Dieu protège nos vies et nos corps, ainsi que les vies et les corps de nos voisins. Par le Sixième Commandement, Dieu protège nos mariages et ceux de nos voisins. Par le Septième Commandement, Dieu protège nos biens et ceux de nos voisins. Dieu a prononcé ces paroles depuis le mont Sinaï et Moïse les a répétées aux Israélites alors qu'ils s'apprêtaient à entrer dans la terre promise de Canaan : « **Tu ne déroberas point** » (Exode 20:15; Deutéronome 5:19).

La loi civile israélite exigeait la peine de mort pour les personnes coupables d'avoir volé un être humain et de l'avoir vendu comme esclave : « **Celui qui dérobera un homme, et qui l'aura vendu ou retenu entre ses mains, sera puni de mort** » (Exode 21:16). Les personnes coupables d'avoir volé des animaux ou des biens devaient payer un dédommagement : « **Si un homme dérobe un bœuf ou un agneau, et qu'il l'égorge ou le vende, il restituera cinq bœufs pour le bœuf et quatre agneaux pour l'agneau. Si le voleur est surpris dérobant avec effraction, et qu'il soit frappé et meure, on ne sera point coupable de meurtre envers lui** » (Exode 22:1-2). D'autres lois similaires ont été promulguées pour punir tous ceux qui se rendaient coupables de vol (Exode 22:3-15).

Le Septième Commandement est toujours la volonté de Dieu pour nous aujourd'hui car il est répété dans le Nouveau Testament. Jésus a dit : « **C'est du dedans, c'est du cœur des hommes, que sortent les mauvaises pensées, les adultères, les impudicités, les meurtres, les vols, les cupidités, les méchancetés, la fraude, le dérèglement, le regard envieux, la calomnie, l'orgueil, la folie. Toutes ces choses mauvaises sortent du dedans, et souillent l'homme** » (Marc 7:21-23).

C'est aussi ce qu'a écrit l'apôtre Paul : « **Ne vous y trompez pas : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu** » (1 Corinthiens 6:9-10). Paul a écrit aux Éphésiens : « **Que celui qui dérobait ne dérobe plus ; mais plutôt qu'il travaille, en faisant de ses mains ce qui est bien, pour avoir de quoi donner à celui qui est dans le besoin** » (Éphésiens 4:28).

Martin Luther a donné cette explication du sixième commandement dans son *Petit Catéchisme* :

Le Septième Commandement

Tu déroberas point.

Quel est le sens de ces paroles ?

Nous devons craindre et aimer Dieu, afin de ne prendre ou nous approprier par des voies injustes les biens de notre prochain, mais de l'aider à conserver ce qu'il possède et à augmenter son bien-être.

En réalité, Dieu est le propriétaire de tous les biens, de l'argent et des marchandises. L'homme très riche qu'était Job a perdu presque tous ses biens en un jour, mais il a reconnu que tout ce qu'il possédait était un prêt temporaire de Dieu, et que Dieu avait le droit de le lui reprendre. Il a dit : « **Je suis sorti nu du sein de ma mère, et nu je retournerai dans le sein de la terre. L'Éternel a donné, et l'Éternel a ôté ; que le nom de l'Éternel soit béni !** » (Job 1:21). Si nous suivons le récit de Job jusqu'au bout, nous apprenons que « **L'Éternel rétablit Job dans son premier état et l'Éternel lui accorda le double de tout ce qu'il avait possédé. ... Job reçut de l'Éternel plus de bénédictions qu'il n'en avait** »

reçu dans les premières. Il posséda quatorze mille brebis, six mille chameaux, mille paires de bœufs, et mille ânesses » (Job 42:10-12).

À tout moment, Dieu peut rendre quelqu'un riche, pauvre ou entre les deux. « **A l'Éternel la terre et ce qu'elle renferme, Le monde et ceux qui l'habitent !** » (Psaume 24:1). « **Tous les animaux des forêts sont à moi, toutes les bêtes des montagnes par milliers. ... Si j'avais faim, je ne te le dirais pas, Car le monde est à moi et tout ce qu'il renferme** » (Psaume 50:10-12). C'est pourquoi le proverbe dit : « **Le riche et le pauvre se rencontrent ; c'est l'Éternel qui les a faits l'un et l'autre** » (Proverbes 22:2).

En un sens, tout ce que Dieu possède appartient à ceux qui croient en lui, car nous savons que Dieu utilise ce qu'il a pour le bénéfice de ceux qui l'aiment. Paul écrivait aux Corinthiens : « **Car tout est à vous ... soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les choses à venir. Tout est à vous ; et vous êtes à Christ, et Christ est à Dieu** » (1 Corinthiens 3:21-23). « **Nous savons, du reste, que toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés selon son dessein** » (Romains 8:28).

Mais le Septième Commandement nous enseigne qu'aucun d'entre nous n'a le droit de posséder ou d'utiliser ce que Dieu a donné à quelqu'un d'autre comme sa propriété. En d'autres termes, Dieu a établi le concept de propriété privée, de sorte que ce que Dieu a donné à un individu, à une famille ou à une société leur appartient et n'appartient à personne d'autre sur cette terre.

Il est vrai que la première congrégation chrétienne de Jérusalem a volontairement pratiqué pendant un certain temps un type de vie communautaire dans lequel ce qui appartenait à l'un appartenait à tous. Nous lisons dans Actes 2 : « **Tous ceux qui croyaient étaient dans le même lieu, et ils avaient tout en commun. Ils vendaient leurs propriétés et leurs biens, et ils en partageaient le produit entre tous, selon les besoins de chacun** » (Actes 2:44-45). Cette pratique s'est poursuivie pendant un bon moment, puisque nous lisons dans Actes 4 : « **La multitude de ceux qui avaient cru n'était qu'un cœur et qu'une âme. Nul ne disait que ses biens lui appartinssent en propre, mais tout était commun entre eux** » (Actes 4:32).

Mais même à Jérusalem, chacun conservait sa propriété s'il le souhaitait. C'est ce que nous apprend la tragédie d'un homme nommé Ananias et de sa femme Saphira. Alors que d'autres membres, comme Barnabas, vendaient leurs biens et en versaient le produit au trésor commun, Ananias et Saphira voulaient être loués pour avoir fait la même chose. Mais ils ne voulaient pas vraiment partager tout le produit de la vente avec l'assemblée ; ils voulaient cependant que l'assemblée pense qu'ils avaient tout donné, tout comme Barnabas. L'apôtre Pierre, ayant eu connaissance de ce qu'ils tramaient, dit à Ananias : « **Ananias, pourquoi Satan a-t-il rempli ton cœur, au point que tu mentes au Saint-Esprit, et que tu aies retenu une partie du prix du champ ? S'il n'eût pas été vendu, ne te restait-il pas ? Et, après qu'il a été vendu, le prix n'était-il pas à ta disposition ? Comment as-tu pu mettre en ton cœur un pareil dessein ? Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu** » (Actes 5:3-4).

Remarquez que Pierre a défendu le concept de la propriété privée. Ananias possédait cette propriété et il n'était pas obligé de la vendre. Après l'avoir vendue, il n'était pas obligé de donner tout le produit de la vente à la congrégation. Le péché d'Ananias était qu'il voulait être honoré pour avoir tout donné à l'Église alors qu'il n'en avait donné qu'une partie. Saphira, sa femme, a également accepté cette tromperie, et Dieu a enseigné à toute l'assemblée ce qu'il pense de l'hypocrisie en provoquant la mort soudaine d'Ananias et de Saphira. « **Une grande crainte s'empara de toute l'assemblée et de tous ceux qui apprirent ces choses** » (Actes 5:11).

Dieu est le propriétaire de toutes choses, mais il fait de chacun de nous un intendant ou un gardien d'une certaine partie de ses biens. Dieu a choisi différentes manières de nous donner nos biens et possessions temporaires. Il peut nous prêter ce que nous avons en amenant des personnes qui possèdent des biens à nous en donner une partie. Lorsque Jésus était encore un enfant, les mages venus d'Orient ont offert trois cadeaux à sa famille : « **de l'or, de l'encens et de la myrrhe** » (Matthieu 2:11). Pendant un temps limité, Jésus et sa famille ont été en possession de ces trésors, qu'ils ont probablement utilisés pour leur subsistance pendant leur séjour en Égypte.

Le voisin du roi Achab, Naboth, possédait une vigne qu'il avait héritée de ses pères. Lorsque Achab a voulu l'acheter, Naboth a refusé de la vendre, car elle s'agissait de son héritage légitime. Mais Achab et Jézabel, sa femme, n'ont pas respecté le droit de Naboth à conserver son bien et ont comploté pour le lui enlever. Après avoir réussi à faire mourir Naboth et à lui voler sa vigne, le prophète de Dieu, Élie, dit à Achab : « **N'es-tu pas un assassin et un voleur ? ... Au lieu même où les chiens ont léché le sang de Naboth, les chiens lécheront aussi ton propre sang** » (1 Rois 21:19).

D'autres moyens légitimes d'acquérir une propriété sont l'achat. Par exemple, Abraham a acheté un lieu pour enterrer sa femme Sarah pour un montant de « **quatre cents sicles d'argent** » (Genèse 23:16). Un autre moyen est le troc. Par exemple, lorsqu'une personne échange les produits de son jardin ou de son champ contre un vêtement.

Mais la principale façon dont Dieu nous donne ou nous prête ce que nous avons, c'est par notre propre travail. Dieu a dit à Adam après qu'il est tombé dans le péché : « **Le sol sera maudit à cause de toi. C'est à force de peine que tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie, il te produira des épines et des ronces, et tu mangeras de l'herbe des champs. C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain** » (Genèse 3:17-19).

Dieu ne veut pas que nous soyons des mendiants paresseux et que nous vivions de la générosité des autres. L'apôtre Paul a écrit : « **Nous vous exhortons, frères, ... à vous occuper de vos propres affaires, et à travailler de vos mains, comme nous vous l'avons recommandé, en sorte que vous vous conduisiez honnêtement envers ceux du dehors, et que vous n'ayez besoin de personne** » (1 Thessaloniciens 4:10-12). Jésus a dit : « **L'ouvrier mérite son salaire** » (Luc 10:7).

Non seulement nous devons travailler pour gagner ce que nous avons, mais nous avons besoin que Dieu bénisse notre travail pour que nous réussissions. Dieu a bénî le travail de Jacob pour son oncle Laban pendant une période de vingt ans, de sorte qu'il a dit à son retour : « **Dieu de mon père Abraham, Dieu de mon père Isaac, Éternel, qui m'as dit : Retourne dans ton pays et dans ton lieu de naissance, et je te ferai du bien ! Je suis trop petit pour toutes les grâces et pour toute la fidélité dont tu as usé envers ton serviteur ; car j'ai passé ce Jourdain avec mon bâton, et maintenant je forme deux camps** » (Genèse 32:9-10). Dieu a enrichi Jacob en bénissant son travail difficile pour un patron difficile.

Encore et encore, la Parole de Dieu nous assure que Dieu s'occupera de nos besoins terrestres grâce à notre travail. « **Tu jouis alors du travail de tes mains, Tu es heureux, tu prospères** » (Psaume 128:2). « **Celui qui cultive son champ est rassasié de pain** » (Proverbes 12:11). La paresse n'est pas une vertu. L'apôtre Paul a écrit : « **Lorsque nous étions chez vous, nous vous disions expressément : Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus. Nous apprenons, cependant, qu'il y en a parmi vous quelques-uns qui vivent dans le désordre, qui ne travaillent pas, mais qui s'occupent de futilités. Nous invitons ces gens-là, et nous les exhortons par le Seigneur Jésus-Christ, à manger leur propre pain, en travaillant paisiblement** » (2 Thessaloniciens 3:10-12).

Une autre façon dont Dieu nous donne nos biens et nos possessions est par le biais des intérêts sur les investissements. En d'autres termes, nous prêtons ce que nous possédons à une banque ou à une autre entité et nous récupérons ensuite notre argent avec des intérêts. Jésus a raconté la parabole d'un noble qui avait prêté de l'argent à ses serviteurs et leur avait demandé de faire des affaires avec son argent. Mais l'un de ses serviteurs n'a rien fait de ce qui lui a été donné et l'a simplement gardé dans un linge. Lorsque le noble revint, il dit à ce serviteur : « **Pourquoi donc n'as-tu pas mis mon argent dans une banque, afin qu'à mon retour je le retirasse avec un intérêt ?** » (Luc 19:23).

Après que Dieu nous a donné nos propriétés et nos biens par le biais d'un don d'autrui, d'un héritage, d'un achat ou d'un commerce, de notre travail ou des intérêts d'un prêt, il est de notre responsabilité d'être de bons intendants de ce qui nous a été donné.

Tout d'abord, Dieu veut que nous utilisions nos biens et nos possessions pour subvenir à nos besoins et à ceux de notre famille. Il incombe aux membres de la famille de prendre soin les uns des autres,

comme l'a écrit Paul à Timothée : « **Si quelqu'un n'a pas soin des siens, et principalement de ceux de sa famille, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle** » (1 Timothée 5:8) Cela s'applique également aux enfants par rapport à leurs parents : « **Si une veuve a des enfants ou des petits-enfants, qu'ils apprennent avant tout à exercer la piété envers leur propre famille, et à rendre à leurs parents ce qu'ils ont reçu d'eux; car cela est agréable à Dieu** » (1 Timothée 5:4)

En tant que citoyens d'un pays doté d'un gouvernement, il nous incombe également d'utiliser une partie de ce que Dieu nous a donné pour soutenir notre nation ou notre État et ses services. Lorsque Jésus a été interrogé sur le paiement d'impôts au gouvernement romain, il a répondu : « **Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu** » (Matthieu 22:21). C'est pourquoi l'apôtre Paul a écrit aux chrétiens de Rome au sujet de l'autorité gouvernementale : « **Il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal. Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte de la punition, mais encore par motif de conscience. C'est aussi pour cela que vous payez les impôts. Car les magistrats sont des ministres de Dieu entièrement appliqués à cette fonction. Rendez à tous ce qui leur est dû : l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur** » (Romains 13:4-7).

Les chrétiens doivent également soutenir ceux qui consacrent leur temps et leurs talents à la prédication et à l'enseignement de la Parole de Dieu. Paul a écrit aux Galates : « **Que celui à qui l'on enseigne la parole fasse part de tous ses biens à celui qui l'enseigne** » (Galates 6:6). Il a écrit aux Corinthiens : « **Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels. ... De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile** » (1 Corinthiens 9:11-14). Les prédicateurs de l'Évangile doivent être rémunérés pour leur travail.

Certains affirment qu'il est nécessaire que les chrétiens donnent un dixième (ou dîme) de leurs revenus pour le travail de l'Église. Cela faisait partie de la loi civile de l'Ancien Testament, mais l'offrande de la dîme n'est ordonnée nulle part dans le Nouveau Testament. Elle fait partie de la loi de l'Ancien Testament qui ne s'applique plus à nous. Dans de nombreux cas, les chrétiens peuvent vouloir donner beaucoup plus qu'un dixième. Jésus a félicité la veuve qui avait jeté deux petites pièces de cuivre dans le trésor du temple, en disant à ses disciples : « **Je vous le dis en vérité, cette pauvre veuve a donné plus qu'aucun de ceux qui ont mis dans le tronc ; car tous ont mis de leur superflu, mais elle a mis de son nécessaire, tout ce qu'elle possédait, tout ce qu'elle avait pour vivre** » (Marc 12:43-44).

Il fait également partie de notre responsabilité chrétienne d'utiliser une partie de nos ressources pour aider les pauvres et les nécessiteux. Paul a écrit aux Galates : « **Pendant que nous en avons l'occasion, pratiquons le bien envers tous, et surtout envers les frères en la foi** » (Galates 6:10). Solomon a dit : « **Celui qui a pitié du pauvre prête à l'Éternel** » (Proverbes 19:17). En fait, l'une de nos motivations pour travailler dur et gagner de l'argent devrait être la suivante : nous pouvons ensuite le donner pour aider les autres, comme l'a dit Paul : « **Que celui qui dérobait ne dérobe plus; mais plutôt qu'il travaille, en faisant de ses mains ce qui est bien, pour avoir de quoi donner à celui qui est dans le besoin** » (Éphésiens 4:28). Jésus lui-même a dit : « **Donne à celui qui te demande, et ne te détourne pas de celui qui veut emprunter de toi** » (Matthieu 5:42).

Il y a des chrétiens pauvres, des chrétiens riches et beaucoup de chrétiens qui ne sont ni riches ni pauvres. Lorsque Dieu nous a donné plus que ce dont nous avons besoin, il est important que nous réfléchissions à ce que nous dépensons pour les loisirs, les divertissements et le luxe, plutôt que pour les nécessités de la vie. Dieu approuve-t-il la manière dont nous gérons notre argent et nos biens ?

Comme dans tous les aspects de la vie chrétienne, l'attitude que nous adoptons à l'égard de nos biens et de nos possessions est plus importante que la taille de notre compte en banque ou les montants alloués à différentes fins. La volonté de Dieu est certainement que nous soyons honnêtes, travailleurs, économies, désintéressés, généreux et serviables aux autres. La Parole de Dieu a beaucoup à dire à ce sujet. En voici quelques exemples :

- « **Mieux vaut le pauvre qui marche dans son intégrité, que celui qui a des voies tortueuses et qui est riche** » (Proverbes 28:6).
- « **Mieux vaut peu, avec la justice, que de grands revenus, avec l'injustice** » (Proverbes 16:8).
- « **Celui qui est fidèle dans les moindres choses l'est aussi dans les grandes** » (Luc 16:10).
- « **Tout ce que ta main trouve à faire avec ta force, fais-le** » (Ecclésiaste 9:10).
- « **La porte tourne sur ses gonds, et le paresseux sur son lit** » (Proverbes 26:14).
- Lorsque Jésus a nourri les cinq mille personnes avec cinq pains et deux poissons, il restait un peu de nourriture. Jésus dit à ses disciples : « **Ramassez les morceaux qui restent, afin que rien ne se perde** » (Jean 6:12).
- Jésus a raconté une parabole sur « **un homme riche avait un économe, qui lui fut dénoncé comme dissipant ses biens** » (Luc 16:1). Cet homme était un « **économe infidèle** » (Luc 16:8).
- Paul a écrit aux Corinthiens : « **Que personne ne cherche son propre intérêt, mais que chacun cherche celui d'autrui** » (1 Corinthiens 10:24). En d'autres termes, nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes, et même faire passer les besoins de notre prochain avant les nôtres. Abraham a donné le premier choix à Lot, son neveu, bien qu'Abraham soit le plus âgé des deux (Genèse 13:8-10).
- Le bon Samaritain s'est mis en quatre pour aider l'homme à moitié mort au bord de la route. Après avoir raconté l'histoire de cet homme, Jésus a dit : « **Va, et toi, fais de même** » (Luc 10:37).

Surtout, le Septième Commandement est respecté lorsque nous sommes reconnaissants pour ce que Dieu nous a donné, et que nous sommes pleinement satisfaits de ce que nous avons. La lettre aux Hébreux dit : « **Contentez-vous de ce que vous avez ; car Dieu lui-même a dit : Je ne te délaisserai point, et je ne t'abandonnerai point** » (Hébreux 13:5). L'apôtre Paul a écrit : « **C'est, en effet, une grande source de gain que la piété avec le contentement ; car nous n'avons rien apporté dans le monde, et il est évident que nous n'en pouvons rien emporter ; si donc nous avons la nourriture et le vêtement, cela nous suffira** » (1 Timothée 6:6-8).

Il n'y a rien de mal à apprécier et à prendre plaisir aux dons que Dieu nous a faits. L'apôtre Paul a dit à Timothée que c'était une doctrine de démons que d'interdire de manger certains aliments, car ces aliments sont « **aliments que Dieu a créés pour qu'ils soient pris avec actions de grâces par ceux qui sont fidèles et qui ont connu la vérité. Car tout ce que Dieu a créé est bon, et rien ne doit être rejeté, pourvu qu'on le prenne avec actions de grâces, parce que tout est sanctifié par la parole de Dieu et par la prière**

Quelles sont les façons les plus courantes de transgérer le Septième Commandement ? Toute forme de vol et de cambriolage est interdite. Jésus a raconté l'histoire d'un homme qui « **descendait de Jérusalem à Jéricho. Il tomba au milieu des brigands, qui le dépouillèrent, le chargèrent de coups, et s'en allèrent, le laissant à demi mort** » (Luc 10:30). Dans ce cas, le Cinquième Commandement et le Septième Commandement ont été violés. Nous ne savons pas ce que les voleurs ont volé, à part les vêtements de l'homme, mais qu'il s'agisse d'un grand ou d'un petit objet, il s'agit bien d'un vol.

Souvent, le vol est accompli sans recours à la force, comme dans le cas de Judas Iscariote, qui a profité de sa position de trésorier des disciples pour s'emparer d'une partie du contenu pour son usage personnel. L'Évangile de Jean rapporte : « **Il était voleur, et que, tenant la bourse, il prenait ce qu'on y mettait** » (Jean 12:6). Aujourd'hui, il y a les voleurs à l'étalage, les voleurs à la tire (les pickpockets), mais aussi les hommes d'affaires qui manipulent mal les comptes et les fonds de l'entreprise pour

s'enrichir. La destruction des biens d'autrui par le vandalisme est aussi une forme de vol. Mais la Parole de Dieu est très claire : « **Que celui qui dérobait ne dérobe plus** » (Éphésiens 4:28).

Nous ne devons pas utiliser l'intelligence que Dieu nous a donnée pour imaginer des moyens de tromper ou d'escroquer les autres. Mais le proverbe dit : « **La balance fausse est en horreur à l'Éternel, mais le poids juste lui est agréable** » (Proverbes 11:1). Le serviteur d'Elisée, Gehazi, a essayé de s'enrichir par la ruse et la tromperie, en profitant de la bonne volonté de Naaman après qu'il a été guéri de la lèpre. Le prophète Élisée s'est rendu compte de ce que son serviteur avait fait, et il lui a dit : « **I Est-ce le temps de prendre de l'argent et de prendre des vêtements, puis des oliviers, des vignes, des brebis, des bœufs, des serviteurs et des servantes ? La lèpre de Naaman s'attachera à toi et à ta postérité pour toujours** » (2 Rois 5:26-27). Le monde peut admirer les pratiques commerciales astucieuses qui permettent de prendre l'avantage sur les autres, mais personne ne peut tromper le Seigneur.

Une autre forme de vol est le refus de rembourser les dettes. Il est écrit : « **Le méchant emprunte, et il ne rend pas ; le juste est compatissant, et il donne** » (Psaume 37:21). De même, le fait de demander un taux d'intérêt excessif sur un prêt (ce qui est de l'usure) est condamné par la Parole de Dieu. « **Celui qui augmente ses biens par l'intérêt et l'usure les amasse pour celui qui a pitié des pauvres** » (Proverbes 28:8).

Les employeurs volent leurs employés lorsqu'ils ne leur versent pas un salaire équitable pour leur travail. Le prophète Jérémie dit : « **Malheur à celui qui bâtit sa maison par l'injustice, et ses chambres par l'iniquité ; qui fait travailler son prochain sans le payer, sans lui donner son salaire** » (Jérémie 22:13). D'autre part, les employés volent leurs employeurs lorsqu'ils traînent (sont paresseux) au travail et n'accomplissent pas une journée de travail convenable. « **Celui qui se relâche dans son travail Est frère de celui qui détruit** » (Proverbes 18:9).

Les jeux d'argent sont peut-être légales dans de nombreux endroits, mais ils consistent à essayer d'obtenir ce qui appartient à notre voisin, sans se soucier de son bien-être, alors que Dieu dit : « **Que personne ne cherche son propre intérêt, mais que chacun cherche celui d'autrui** » (1 Corinthiens 10:24). En outre, une bonne gestion de ce que Dieu nous a donné nous empêche de gaspiller nos biens et de jeter notre argent par les fenêtres en jouant à des jeux d'argent.

La cause profonde de presque tous les types de vol est l'avidité, la convoitise ou le mécontentement. Pensez aux problèmes qu'a connus le peuple d'Israël lorsqu'un seul homme, Acan, a transgressé l'ordre clair de Dieu. Dans ses propres mots, il a admis que sa désobéissance avait été déclenchée par sa cupidité. Il a confessé : « **Il est vrai que j'ai péché contre l'Éternel, le Dieu d'Israël, et voici ce que j'ai fait. J'ai vu dans le butin un beau manteau de Schinear, deux cents sicles d'argent, et un lingot d'or du poids de cinquante sicles ; je les ai convoités, et je les ai pris** » (Josué 7:20-21). De façon similaire, l'avidité du roi Achab pour la vigne de Naboth a conduit au mensonge, au meurtre et à la prise de la vigne (1 Rois 21:1-16).

L'apôtre Paul a écrit à Timothée : « **Ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans le piège, et dans beaucoup de désirs insensés et pernicieux qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition. Car l'amour de l'argent est une racine de tous les maux ; et quelques-uns, en étant possédés, se sont égarés loin de la foi, et se sont jetés eux-mêmes dans bien des tourments** » (1 Timothée 6:9-10). Remarquez que ce n'est pas la possession d'argent qui est un péché, mais « **l'amour de l'argent** », et cela peut être un problème non seulement pour les riches, mais aussi pour les pauvres.

Jésus nous a donné cet avertissement dans sa parabole du semeur et des terrains. Il a dit : « **Ce qui est tombé parmi les épines, ce sont ceux qui, ayant entendu la parole, s'en vont, et la laissent étouffer par les soucis, les richesses et les plaisirs de la vie, et ils ne portent point de fruit qui vienne à maturité** » (Luc 8:14). L'apôtre Paul a dit à Timothée : « **Recommande aux riches du présent siècle de ne pas être orgueilleux, et de ne pas mettre leur espérance dans des richesses incertaines, mais de la mettre en Dieu, qui nous donne avec abondance toutes choses pour que nous en jouissions. Recommande-leur de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres, d'avoir de la libéralité, de la**

générosité » (1 Timothée 6:17-18). Il est écrit : « **Ne vous livrez pas à l'amour de l'argent; contentez-vous de ce que vous avez** » (Hébreux 13:5).

Nous devons nous rappeler que le vol est souvent perpétré par des citoyens de bonne réputation. Martin Luther a dit dans son *Grand Catéchisme* : « *Car tromper et surfaire, c'est le métier le plus répandu sur la terre ; et, si l'on examine avec soin les hommes, quel que soit le rang qu'ils occupent, on en viendra à conclure que le monde est un immense repaire de voleurs. Nous méprisons et jugeons dignes de châtiment les brigands, les voleurs de grands chemins, les larrons ; mais, pour ceux qui dupent leur prochain, soit en secret, soit ouvertement, nous les honorons et les appelons de grands seigneurs, d'honnêtes et pieux bourgeois ; car ils dérobent sous l'apparence de la bonne foi.* » (p. 37). Jésus a accusé certains pharisiens de se comporter de la sorte : « **Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous dévorez les maisons des veuves, et que vous faites pour l'apparence de longues prières ; à cause de cela, vous serez jugés plus sévèrement** » (Matthieu 23:14).

L'examen du Septième Commandement à la lumière de la Parole de Dieu révèle que nous avons péché contre ce commandement, comme nous avons péché contre tous les autres commandements, et que nous méritons donc une punition temporelle et éternelle. Si nous sommes enclins à nous excuser ou à nous défendre, il est bon d'entendre une fois de plus le verdict de Dieu sur chacun d'entre nous : « **Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu** » (Romains 3:23). « **Car quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous** » (Jacques 2:10).

Notre seul espoir de salut est Jésus-Christ, qui seul a parfaitement respecté le Septième Commandement. Nous sommes sauvés par son obéissance parfaite à notre place, et par le fait qu'il a subi le châtiment de notre désobéissance à notre place, lorsqu'il a souffert et est mort sur la croix. Lorsque le Saint-Esprit nous amène à la foi en Christ, il crée également en nous l'homme nouveau, qui est en parfait accord avec le Septième Commandement. Par la foi en Christ, nous pouvons commencer à observer le septième commandement, mais à cause de notre chair pécheresse, ce n'est qu'un faible début. Mais dans l'au-delà, nous serons parfaitement contents et satisfaits à tous égards.

Questions

1. Donnez quelques exemples de la manière dont la loi civile de l'Ancien Testament punissait les voleurs.
2. Pourquoi devons-nous considérer que le Septième Commandement fait partie de la loi morale de Dieu ?
3. Pourquoi devrions-nous nous considérer comme des intendants plutôt que comme des propriétaires ?
4. De quelles manières Dieu nous donne-t-il des biens et de l'argent ?
5. Quelles sont les quatre façons dont nous pouvons utiliser nos biens pour plaire à Dieu ?
6. Quelles sont certaines des attitudes que Dieu veut que nous ayons à l'égard de nos biens ?
7. Quelle est la principale façon dont la plupart des gens obtiennent ce qu'ils possèdent ?
8. Citez quelques-unes des façons dont les gens pèchent contre ce commandement.
9. Quelles sont les formes de vol les plus répandues dans votre région ?
10. Quelle est la cause profonde de la plupart des types de vol ?
11. Quelle doit être notre confession après avoir étudié le Septième Commandement ?
12. Quel est notre seul espoir de pardon et de vie éternelle ?
13. Pourquoi devrions-nous nous efforcer d'être de bons intendants ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.8 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi morale : Le Huitième Commandement

Après avoir protégé nos vies, nos mariages et nos biens dans les commandements précédents, Dieu protège, dans le Huitième Commandement, notre bonne réputation et celle de notre prochain. C'est ce que Dieu a dit sur le mont Sinaï, et Moïse a répété ce commandement plus tard dans les mêmes termes : « Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain » (Exode 20:16, Deutéronome 5:20).

Il peut sembler que notre réputation n'est pas aussi importante que les autres choses que Dieu protège, mais il n'en est pas ainsi, car il est écrit : « **La réputation est préférable à de grandes richesses** » (Proverbes 22:1), et : « **Une bonne réputation vaut mieux que le bon parfum** » (Ecclésiaste 7:1). Le faux témoignage au tribunal, le mensonge pur et simple ou même le fait de dire la vérité sur quelqu'un pour lui nuire, tout cela contribue à détruire le bon renom et la réputation d'une personne et est interdit par ce commandement.

Nous savons que le Huitième Commandement fait partie de la loi morale de Dieu pour nous aujourd'hui parce qu'il est répété dans le Nouveau Testament. Jésus a dit : « **c'est du cœur que viennent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, les impudicités, les vols, les faux témoignages, les calomnies** » (Matthieu 15:19). De même, l'apôtre Paul a clairement indiqué que le faux témoignage ou le mensonge est un produit du vieil homme, et non de l'homme nouveau de l'Esprit. Il dit : « **Renoncez au mensonge, et que chacun de vous parle selon la vérité à son prochain ; car nous sommes membres les uns des autres** » (Éphésiens 4:25). La citation est tirée du prophète de l'Ancien Testament Zacharie, qui a écrit : « **Dites la vérité chacun à son prochain ; jugez dans vos portes selon la vérité et en vue de la paix** » (Zacharie 8:16). Paul a écrit aux Colossiens : « **Ne mentez pas les uns aux autres, vous étant dépouillés du vieil homme et de ses œuvres, et ayant revêtu l'homme nouveau, qui se renouvelle, dans la connaissance, selon l'image de celui qui l'a créé** » (Colossiens 3:9-10).

Martin Luther a donné cette explication du Huitième Commandement dans son *Petit Catéchisme* :

Le Huitième Commandement

Tu ne diras pas de faux témoignage contre ton prochain.

Quel est le sens de ces paroles ?

Nous devons craindre et aimer Dieu, afin de ne point mentir à notre prochain, le trahir, calomnier ou diffamer, mais de l'excuser, de dire du bien de lui et de juge charitablement sa conduite.

La réputation d'une personne est atteinte par un faux témoignage ou toute autre injustice devant un tribunal, comme la corruption, l'obstruction à la justice, les préjugés et le respect des personnes (favoritisme), qu'ils soient commis par des témoins, des jurés, des juges ou des avocats. La loi de l'Ancien Testament fournit quelques exemples. « **Tu ne répandras point de faux bruit. Tu ne te joindras point au méchant pour faire un faux témoignage. Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal ; et tu ne déposeras point dans un procès en te mettant du côté du grand nombre, pour violer la**

justice. Tu ne favoriseras point le pauvre dans son procès. ... Tu ne porteras point atteinte au droit du pauvre dans son procès. Tu ne prononceras point de sentence inique, et tu ne feras point mourir l'innocent et le juste ; car je n'absoudrai point le coupable. Tu ne recevras point de présent ; car les présents aveuglent ceux qui ont les yeux ouverts et corrompent les paroles des justes » (Exode 23:1-8).

Lorsque le roi Achab a convoité la vigne de Naboth, la reine Jézabel a demandé aux chefs de la ville de Naboth de trouver deux « **méchants hommes** » pour témoigner contre lui. Ils ont suivi ses ordres, « **ces méchants hommes déposèrent ainsi devant le peuple contre Naboth** » et le résultat final a été qu'« **ils le menèrent hors de la ville, ils le lapidèrent, et il mourut** » (1 Rois 21:9-13).

Une situation similaire s'est produite lors du procès de Jésus. « **Les principaux sacrificeurs et tout le sanhédrin cherchaient quelque faux témoignage contre Jésus, suffisant pour le faire mourir** » (Matthieu 26:59). Lorsque les chefs juifs de Jérusalem n'ont pas pu résister au témoignage d'Étienne sur Jésus, « **ils subornèrent des hommes qui dirent : Nous l'avons entendu proférer des paroles blasphématoires contre Moïse et contre Dieu** » (Actes 6:11). Le résultat final était le même : Ils « **le traînèrent hors de la ville, et le lapidèrent** » (Actes 7:58). Mais le verdict final sera celui de Dieu. Il dit : « **Le faux témoin ne restera pas impuni, et celui qui dit des mensonges n'échappera pas** » (Proverbes 19:5). « **Le faux témoin ne restera pas impuni, et celui qui dit des mensonges périra** » (Proverbes 19:9).

Un faux témoignage au tribunal s'appelle un parjure. Lorsque le nom de Dieu est utilisé dans un faux témoignage, le Deuxième Commandement est également transgressé. Mais d'autres mensonges sont également contraires à la volonté de Dieu. La femme de Potiphar a péché contre son mari, contre Joseph et contre Dieu lorsqu'elle a prétendu que Joseph avait essayé de la séduire, alors que c'était le contraire qui s'était produit (Genèse 39:7-20). Guéhazi, le serviteur d'Élisée, a donné à Naaman une mauvaise impression d'Élisée par les mensonges qu'il a proférés (2 Rois 5:20-27).

La réputation d'une personne peut être ruiné par la trahison de secrets par un ou plusieurs amis supposés. On parle de commérage lorsqu'une personne dit des choses blessantes sur une autre. La loi de l'Ancien Testament stipulait : « **Tu ne répandras point de calomnies parmi ton peuple** » (Lévitique 19:16). « **Celui qui répand la calomnie dévoile les secrets, mais celui qui a l'esprit fidèle les garde** » (Proverbes 11:13). Le secret de Samson était qu'il était naziréen et qu'un naziréen n'avait pas le droit de se couper les cheveux. La femme philistine que Samson aimait s'appelait Dalila. Mais elle a révélé par traîtrise le secret de Samson à ses ennemis, ce qui non seulement a ruiné sa réputation mais a détruit sa vie (Juges 16:15-30).

L'un des disciples de Jésus, Judas Iscariote, l'a livré à ses ennemis et a révélé la cachette de Jésus. Judas a dit la vérité sur Jésus, mais il l'a dite pour lui nuire, et il est mort en traître (Matthieu 26:47-49). Tout ce que nous disons qui diffame notre prochain est un péché, qu'il s'agisse d'un mensonge pur et simple, d'une demi-vérité, d'une insinuation ou même de la vérité totale, si notre intention est de lui faire du mal. Absalom, le fils de David, a déformé la vérité sur son père afin de se faire des partisans et d'enlever le royaume à son père (2 Samuel 15:1-6).

Le Psalmiste Asaph a témoigné contre de tels propos malveillants : « **Tu livres ta bouche au mal, Et ta langue est un tissu de tromperies. Tu t'assieds, et tu parles contre ton frère, Tu diffames le fils de ta mère. ... Je vais te reprendre** » (Psaume 50:19-21). Jacques, le frère de notre Seigneur, a écrit : « **Ne parlez point mal les uns des autres, frères** » (Jacques 4:11). Dieu juge les paroles qui sortent de nos bouches non seulement en fonction de leur véracité, mais aussi en fonction des intentions de nos cœurs en les prononçant. Même lorsque nous pensons aider notre prochain, il se peut que nous ne soyons pas conscients de nos véritables intentions. Le prophète Jérémie a écrit : « **Le cœur est tortueux par-dessus tout, et il est méchant : Qui peut le connaître ? Moi, l'Éternel, j'éprouve le cœur, je sonde les reins** » (Jérémie 17:9-10).

Le père du mensonge est le diable lui-même. Il a menti à Adam et Eve dans le jardin d'Eden. C'est pourquoi Jésus a dit : « **Le diable... ne se tient pas dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité en lui. Lorsqu'il profère le mensonge, il parle de son propre fonds ; car il est menteur et le père du mensonge** » (Jean 8:44). David parlait peut-être de son traître conseiller Achitophel lorsqu'il a dit : « **Sa bouche est plus douce que la crème, Mais la guerre est dans son cœur ; Ses paroles sont plus onctueuses que l'huile, Mais ce sont des épées nues** » (Psaume 55:22). Tout comme David avait son Achitophel, Jésus avait son Judas Iscariote. Les paroles mielleuses de Judas sur l'aide aux pauvres, alors qu'en réalité il ne pensait qu'à gagner plus d'argent pour lui-même. (Jean 12:4-6) ! Hérode le Grand a utilisé des mots doux lorsqu'il a demandé aux mages de lui annoncer la naissance du roi des Juifs. Il a dit qu'il voulait adorer ce roi, mais en réalité il voulait le tuer (Matthieu 2:7-8, 16). Les Pharisiens ont utilisé des mots flatteurs dans leurs efforts pour piéger Jésus et l'amener à pécher dans ses paroles (Matthieu 22:15-18). Il est sage de ne pas se laisser influencer par la flatterie.

La langue est un tout petit membre du corps, mais elle peut faire beaucoup de dégâts. Les mots qui s'échappent de notre bouche ne peuvent jamais y être remis. C'est pourquoi le sage Salomon a écrit : « **Ne te presse pas d'ouvrir la bouche, et que ton cœur ne se hâte pas d'exprimer une parole devant Dieu ; car Dieu est au ciel, et toi sur la terre : que tes paroles soient donc peu nombreuses. ... La voix de l'insensé se fait entendre dans la multitude des paroles** » (Ecclésiaste 5:1-2). C'est Jacques en particulier qui a attiré son attention sur les péchés de la langue. Il a dit : « **La langue est un petit membre, et elle se vante de grandes choses. Voici, comme un petit feu peut embraser une grande forêt ! ... La langue, aucun homme ne peut la dompter ; c'est un mal qu'on ne peut réprimer ; elle est pleine d'un venin mortel** » (Jacques 3:5-8). Dans son *Grand Catéchisme*, Martin Luther s'exprime ainsi sur les commérages : « *Les médisants ne se contentent pas de savoir le mal, ils empiètent sur la justice en ce que, lorsqu'ils ont appris la faute d'un autre, ils s'empressent de la répéter dans tous les coins et éprouvent souvent un plaisir secret à faire naître contre le coupable la haine dans le cœur de ceux auxquels ils font des rapports, et se complaisent dans cette noirceur, comme les animaux immondes aiment à se vautrer dans la fange* » (p. 41).

Le proverbe nous enseigne que Dieu déteste la langue mensongère : « **Il y a six choses que hait l'Éternel, Et même sept qu'il a en horreur ; Les yeux hautains, la langue menteuse, Les mains qui répandent le sang innocent, Le cœur qui médite des projets iniques, Les pieds qui se hâtent de courir au mal, Le faux témoin qui dit des mensonges, Et celui qui excite des querelles entre frères** » (Proverbes 6:16-19).

Nous ne devons pas nous réjouir des maux qui frappent les autres. Les Proverbes disent : « **Ne te réjouis pas de la chute de ton ennemi, et que ton cœur ne soit pas dans l'allégresse quand il chancelle** » (Proverbes 24:17). Le péché de faux témoignage commence, comme tous les autres péchés, dans le cœur. Ainsi, le fait même de penser du mal de notre frère est déjà un péché. Il est écrit : « **Que nul en son cœur ne pense le mal contre son prochain** » (Zacharie 8:17).

Il y a quelque chose que nous pouvons faire dans l'amour lorsque nous nous rendons compte que notre prochain risque de perdre sa foi en Christ en continuant à pécher. Nous ne devons pas ignorer le péché de notre prochain, car cela ne l'aidera pas à lutter contre lui. Le livre de la Lévitique dit : « **Tu ne haïras point ton frère dans ton cœur ; tu auras soin de reprendre ton prochain, mais tu ne te chargeras point d'un péché à cause de lui** » (Lévitique 19:17). Si nous ne sommes pas disposés à leur parler de leur péché, nous ne devrions pas oser en parler à quelqu'un d'autre, c'est-à-dire que nous ne devrions pas faire de commérages à leur sujet. Notre Seigneur Jésus nous a dit ce que nous devions faire. « **Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église ; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain. Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel** » (Matthieu 18:15-18). Il est très difficile de parler de son péché à quelqu'un d'autre.

Priez pour trouver les mots justes. « **Comme des pommes d'or sur des ciselures d'argent, ainsi est une parole dite à propos. Comme un anneau d'or et une parure d'or fin, ainsi pour une oreille docile est le sage qui réprimande** » (Proverbes 25:11-12).

En cas de péché public ou ouvert, il n'est pas toujours nécessaire de parler au pécheur en privé. Il est parfois nécessaire de le réprimander publiquement. Par exemple, Jean le Baptiste a parlé ouvertement de l'adultére d'Hérode Antipas, qui avait ouvertement volé la femme de son frère (Luc 3:19). Il fut un temps où l'apôtre Paul réprimanda publiquement Pierre pour ce qu'il faisait en public. Paul a écrit aux Galates : « **Lorsque Céphas vint à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il était répréhensible. ... Voyant qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'Évangile, je dis à Céphas, en présence de tous** » (Galates 2:11-14). Paul a écrit à Timothée : « **Ceux qui pèchent, reprends-les devant tous, afin que les autres aussi éprouvent de la crainte** » (1 Timothée 5:20). Paul a ouvertement témoigné contre les faux enseignants, en écrivant à Timothée : « **Leur parole rongera comme la gangrène. De ce nombre sont Hyménée et Philète, qui se sont détournés de la vérité** » (2 Timothée 2:16-18).

Tous les usages de la langue à l'égard du prochain ne sont pas pécheurs. Le *Petit Catéchisme* de Luther mentionne trois bons usages de la langue : « *de l'excuser, de dire du bien de lui et de juge charitalement sa conduite* ». Le Proverbe dit : « **Ouvre ta bouche pour le muet, pour la cause de tous les délaissés. Ouvre ta bouche, juge avec justice, et défends le malheureux et l'indigent** » (Proverbes 31:8-9). Nous devons défendre nos prochain contre les fausses accusations, en particulier ceux qui n'ont personne d'autre pour parler en leur nom. Lorsque les disciples de Jésus ont reproché à Marie, la sœur de Marthe, d'avoir oint le corps de Jésus avec un parfum précieux, Jésus l'a défendue : « **Pourquoi faites-vous de la peine à cette femme ? Elle a fait une bonne action à mon égard ; ... En répandant ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour ma sépulture. Je vous le dis en vérité, partout où cette bonne nouvelle sera prêchée, dans le monde entier, on racontera aussi en mémoire de cette femme ce qu'elle a fait** » (Matthieu 26:10-13). Lorsque le roi Saül a accusé David à tort, Jonathan, le fils de Saül, a parlé en bien de lui et a sauvé la vie de David. Il est écrit : « **Jonathan parla favorablement de David à Saül, son père : Que le roi, dit-il, ne commette pas un péché à l'égard de son serviteur David, car il n'en a point commis envers toi. ... Pourquoi pécherais-tu contre le sang innocent, et ferais-tu sans raison mourir David ? Saül écouta la voix de Jonathan, et il jura, disant : L'Éternel est vivant ! David ne mourra pas** » (1 Samuel 19:4-6).

L'amour pour notre prochain nous conduira à faire ce que dit l'apôtre Paul : « **Qu'il ne sorte de votre bouche aucune parole mauvaise, mais, s'il y a lieu, quelque bonne parole, qui serve à l'édification et communique une grâce à ceux qui l'entendent** » (Éphésiens 4:29). Nous devrions construire le nom et la réputation de notre prochain plutôt que de les démolir. Pierre a écrit : « **Avant tout, ayez les uns pour les autres une ardente charité, car La charité couvre une multitude de péchés** » (1 Pierre 4:8).

Lorsque le souverain sacrificeur Eli a vu la femme pieuse Anne prier en silence avec une grande angoisse de cœur, il n'a pas interprété ce qu'elle faisait de la meilleure façon possible. Au contraire, il a donné la pire interprétation possible à ses actions, en lui disant : « **Jusques à quand seras-tu dans l'ivresse ? Fais passer ton vin** » (1 Samuel 1:14). Mais nous ne devons pas tirer les pires conclusions possibles. Ce n'est pas ce que fait l'amour. Que fait l'amour ? La charité « **ne fait rien de malhonnête, elle ne cherche point son intérêt, elle ne s'irrite point, elle ne soupçonne point le mal, elle ne se réjouit point de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité ; elle excuse tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout** » (1 Corinthiens 13:5-7).

L'un d'entre nous a-t-il obéi au Huitième Commandement et utilisé sa langue sans pécher à chaque instant de sa vie ? Bien sûr que non. Jacques a écrit : « **Si quelqu'un ne bronche point en paroles, c'est un homme parfait, capable de tenir tout son corps en bride. ... Mais la langue, aucun homme ne peut la dompter ; c'est un mal qu'on ne peut réprimer ; elle est pleine d'un venin mortel** » (Jacques 3:2-8). Il n'y a pas d'homme ou de femme parfaits parmi nous. Il est facile pour nous de trouver des défauts aux autres et de leur montrer leurs péchés, à eux et au monde. Mais chaque fois que nous accusons

quelqu'un d'autre, nous nous accusons nous-mêmes, car nous sommes coupables des mêmes péchés que lui. L'apôtre Paul dit : « **O homme, qui que tu sois, toi qui juges, tu es donc inexcusable ; car, en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui juges, tu fais les mêmes choses. ... Et penses-tu, ô homme, qui juges ceux qui commettent de telles choses, et qui les fais, que tu échapperas au jugement de Dieu ?** » (Romains 2:1-3). « **Il n'en est aucun qui fasse le bien, pas même un seul ; leur gosier est un sépulcre ouvert ; ils se servent de leurs langues pour tromper ; ils ont sous leurs lèvres un venin d'aspic ; leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume** » (Romains 3:12-14).

Il devrait être clair pour nous tous que nous avons péché contre le Huitième Commandement et que nous méritons donc une punition temporelle et éternelle. Notre seul espoir est Jésus-Christ, qui a parfaitement respecté ce commandement en notre nom. Il a dit lui-même : « **Je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité** » (Jean 18:37). Il a toujours dit la vérité avec l'amour dans son cœur dans toutes les situations dans lesquelles il a été placé. Il a pu défier ses ennemis en leur posant la question : « **Qui de vous me convaincra de péché ?** » (Jean 8:46).

Seul Jésus a parfaitement respecté ce commandement, de même qu'il a parfaitement respecté tous les autres commandements. Nous sommes sauvés par sa vie parfaite d'obéissance et par le fait qu'il a été puni pour notre désobéissance lorsqu'il a souffert et est mort sur la croix. Ce n'est que par la foi en lui et l'amour pour lui que nous pouvons commencer à respecter ce commandement. L'apôtre Paul nous encourage par ces mots : « **Je vous exhorte donc, moi, le prisonnier dans le Seigneur, à marcher d'une manière digne de la vocation qui vous a été adressée, ... afin que nous, ... professant la vérité dans la charité, nous croissions à tous égards en celui qui est le chef, Chris** » (Éphésiens 4:1, 15).

Questions

1. Que protège Dieu par le biais du Huitième Commandement ?
2. Comment savons-nous que le Huitième Commandement fait partie de la loi morale de Dieu ?
3. De quelle manière les gens pèchent-ils lorsqu'ils sont impliqués dans un tribunal ?
4. Que s'est-il passé lors des procès de Naboth, d'Étienne et de Jésus ?
5. Qu'est-ce qu'une personne qui répand la calomnie ? Donnez quelques exemples.
6. En quoi Achitophel et Judas Iscariote étaient-ils semblables ?
7. Avec quelles autres petites choses Jacques compare-t-il la langue (Jacques 3) ?
8. Que ne devons-nous pas faire lorsque nous nous rendons compte du péché de quelqu'un d'autre ?
9. Que devons-nous faire lorsque nous nous rendons compte du péché d'autrui ?
10. Quand est-il approprié de réprimander quelqu'un en public plutôt qu'en privé ?
11. Quel est le bon usage de notre langue ? Donnez quelques exemples.
12. Quel genre de personnes sont capables de toujours utiliser leur langue correctement ?
13. Citez des personnes que vous connaissez et qui utilisent toujours leur langue dans l'amour.
14. Quel est le seul moyen pour vous et moi d'être sauvés du châtiment éternel ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.9 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi morale : Les Neuvième et Dixième Commandements

Lorsque Dieu a énoncé les Dix Commandements sur le mont Sinaï, il a conclu par deux commandements similaires que beaucoup considèrent comme un seul et même commandement. De tous les commandements, les neuvième et dixième nous condamnent le plus profondément parce qu'ils montrent que ce ne sont pas seulement les actes extérieurs, mais aussi les pensées et les intentions du cœur qui constituent le péché. Ces commandements vont au-delà de tous les commandements humains, car ils parlent des péchés de nos pensées et de nos désirs les plus profonds. Dieu a dit depuis le mont Sinaï : « **Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain** » (Exode 20:17). Lorsque Moïse a répété les commandements de Dieu alors que les Israélites étaient sur le point de traverser le Jourdain et d'entrer en Canaan, il a inversé l'ordre de ces deux commandements. Il a dit : « **Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain ; tu ne désireras point la maison de ton prochain, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain** » (Deutéronome 5:21). Moïse a poursuivi : « **Telles sont les paroles que prononça l'Éternel à haute voix sur la montagne, du milieu du feu, des nuées et de l'obscurité, et qu'il adressa à toute votre assemblée, sans rien ajouter. Il les écrivit sur deux tables de pierre, qu'il me donna** » (Deutéronome 5:22).

Nous allons considérer ces deux commandements ensemble parce qu'ils traitent du même péché, le péché de convoitise ou de désir pécheur. Dans le Nouveau Testament, Paul parle simplement d'un commandement : « **Tu ne convoiteras point** » (Romains 13:9). Ce commandement fait certainement partie de la loi morale de Dieu puisqu'il est répété dans le Nouveau Testament. Jésus a dit : « **Gardez-vous avec soin de toute avarice ; car la vie d'un homme ne dépend pas de ses biens, fût-il dans l'abondance** » (Luc 12:15). He also said: « **Ce qui sort de l'homme, c'est ce qui souille l'homme. Car c'est du dedans, c'est du cœur des hommes, que sortent les mauvaises pensées, les adultères, les impudicités, les meurtres, les vols, les cupidités, les méchancetés, la fraude, le dérèglement, le regard envieux, la calomnie, l'orgueil, la folie. Toutes ces choses mauvaises sortent du dedans, et souillent l'homme** » (Marc 7:20-23).

L'apôtre Paul a mis en garde les chrétiens de Corinthe : « **Ne vous y trompez pas : ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, n'hériteront le royaume de Dieu** » (1 Corinthiens 6:9-10). Lorsqu'un membre a été excommunié en tant que pécheur impénitent, Paul a donné les instructions suivantes : « **Ce que je vous ai écrit, c'est de ne pas avoir des relations avec quelqu'un qui, se nommant frère, est impudique, ou cupide, ou idolâtre, ou outrageux, ou ivrogne, ou ravisseur, de ne pas même manger avec un tel homme** » (1 Corinthiens 5:11). Ces personnes ne devaient pas penser qu'elles pouvaient se dire chrétiennes tout en menant une vie ouvertement non chrétienne.

Il est vrai que tous les désirs ne sont pas des péchés. L'apôtre Paul utilise le mot « désir » dans un bon sens également. Il dit par exemple : « **Aspirez aux dons les meilleurs** » lorsqu'il parle des dons du Saint-Esprit (1 Corinthiens 12:31). Il dit : « **Recherchez la charité. Aspirez aussi aux dons spirituels** » (1 Corinthiens 14:1). L'un de ces dons qu'ils devraient désirer est le don de prophétie. « **Ainsi donc, frères, aspirez au don de prophétie** » (1 Corinthiens 14:39). Paul a écrit à Timothée : « **Si quelqu'un aspire à**

la charge d'évêque, il désire une œuvre excellente » (1 Timothée 3:1). Il est bon pour les chrétiens de désirer une position ou une fonction dans laquelle ils peuvent servir le Seigneur et son Église.

Ainsi, les Neuvième et Dixième Commandements n'interdisent pas tout désir, mais ils interdisent le désir pécheur — désirer quelque chose d'interdit par Dieu ou désirer quelque chose qui n'est pas mauvais en soi, mais le désirer avec un désir excessif qui devient de l'idolâtrie parce qu'il remplace Dieu comme ce qui est suprêmement important.

Martin Luther a donné cette explication de ces commandements dans son *Petit Catéchisme* :

Le Neuvième Commandement

Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain.

Quel est le sens de ces paroles ?

Nous devons craindre et aimer Dieu, afin de ne point désirer l'héritage ou la maison de notre prochain, ni de chercher à les obtenir par ruse ou avec une apparence de droit, mais de mettre tous nos soins à lui en assurer la possession.

Le Dixième Commandement

Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bétail, ni aucune chose qui soit à ton prochain.

Quel est le sens de ces paroles ?

Nous devons craindre et aimer Dieu, afin de ne point détourner ou enlever la femme, les serviteurs ou le bétail de notre prochain, mais de les exhorter ou les obliger à demeurer avec lui et à s'acquitter fidèlement de leurs devoirs.

L'Ancien Testament fournit quelques exemples de désirs pécheurs. Lorsque les Israélites s'emparèrent de la ville de Jéricho, Dieu les avertit avant la bataille que tous les biens de la ville devaient appartenir au Seigneur et qu'aucun d'entre eux ne devait s'approprier quoi que ce soit dans la ville. Mais un homme nommé Acan a désobéi à cet ordre et a finalement confessé son péché à Josué : « **Il est vrai que j'ai péché contre l'Éternel, le Dieu d'Israël, et voici ce que j'ai fait. J'ai vu dans le butin un beau manteau de Schinear, deux cents sicles d'argent, et un lingot d'or du poids de cinquante sicles ; je les ai convoités, et je les ai pris ; ils sont cachés dans la terre au milieu de ma tente, et l'argent est dessous** » (Josué 7:20-21). Le péché de vol et la désobéissance pure et simple au commandement de Dieu ont commencé par le péché de convoitise.

Lorsque le roi David est resté chez lui au lieu d'aller au combat et qu'il s'est promené sur le toit de sa maison, « **il aperçut de là une femme qui se baignait, et qui était très belle de figure** ». Après avoir appris qu'elle était la femme d'Urie, l'un de ses soldats, il aurait dû penser au commandement interdisant de convoiter la femme de son prochain. Mais à ce moment-là, son désir pour la femme était plus grand que son amour pour le Seigneur, et c'est ainsi qu'il « **envoya des gens pour la chercher. Elle vint vers lui, et il coucha avec elle** » (2 Samuel 11:2-4). Dans ce cas, le péché de convoitise a conduit au vol, à la tromperie et finalement au meurtre. Mais la convoitise elle-même était déjà un péché.

Il y avait aussi le roi Achab d'Israël, qui voulait que Naboth, son voisin, lui vende sa vigne. Ce désir d'acheter la vigne de son voisin n'était pas un péché en soi, mais lorsque Naboth a refusé de la vendre, « **Achab rentra dans sa maison, triste et irrité ... Et il se coucha sur son lit, détourna le visage, et ne mangea rien** » (1 Rois 21:1-4). Le désir d'Achab pour cette vigne devenait de l'idolâtrie, c'est-à-dire qu'il aimait quelque chose plus que Dieu, et il ne s'est donc pas opposé à ce que sa femme Jézabel complota méchamment pour obtenir cette vigne pour lui. Son péché de convoitise a conduit au faux témoignage, au meurtre et au vol.

Dans de nombreux cas, les personnes qui se rendent coupables de convoitise sont déjà riches des biens de ce monde, mais elles ne sont pas satisfaites. Ils en veulent plus. Le prophète de Dieu Michée a dit ceci à propos de ces personnes : « **Ils convoitent des champs, et ils s'en emparent, des maisons, et ils les enlèvent ; ils portent leur violence sur l'homme et sur sa maison, sur l'homme et sur son héritage** » (Michée 2:2). Ils n'aiment pas leur prochain comme eux-mêmes. Ils veulent s'enrichir aux dépens de leur prochain.

Les pharisiens de l'époque de Jésus aimaient prétendre qu'ils étaient plus saints que les autres. Mais Jésus connaissait leur cœur, et il leur a dit : « **Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous dévorez les maisons des veuves, et que vous faites pour l'apparence de longues prières** » (Matthieu 23:14). L'apôtre Paul écrit à Timothée : « **Ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans le piège, et dans beaucoup de désirs insensés et pernicieux qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition. Car l'amour de l'argent est une racine de tous les maux ; et quelques-uns, en étant possédés, se sont égarés loin de la foi, et se sont jetés eux-mêmes dans bien des tourments** » (1 Timothée 6:9-10).

Remarquez que dans le passage ci-dessus, le problème commence dans le cœur avec le désir, les convoitises, l'amour de l'argent et la cupidité. Ce sont des choses qui ne peuvent pas toujours être vues par les observateurs humains, mais Dieu connaît le cœur, et il peut punir à juste titre les péchés du cœur, même si ces péchés sont cachés aux autres. Le Seigneur a révélé à Ézéchiel l'hypocrisie de ses auditeurs : « **Ils écoutent tes paroles, mais ils ne les mettent point en pratique, car leur bouche en fait un sujet de moquerie, et leur cœur se livre à la cupidité** » (Ézéchiel 33:31).

Il en est de même pour les pharisiens, car lorsque Jésus leur dit : « **Vous ne pouvez servir Dieu et Mamon. Les pharisiens, qui étaient avares, écoutaient aussi tout cela, et ils se moquaient de lui. Jésus leur dit: Vous, vous cherchez à paraître justes devant les hommes, mais Dieu connaît vos cœurs ; car ce qui est élevé parmi les hommes est une abomination devant Dieu.** » (Luc 16:13-15).

Le commandement de Dieu contre la convoitise nous montre que Dieu se préoccupe non seulement des paroles et des actes pécheurs, mais aussi des pensées pécheresses. Les pensées pécheresses sont les racines et les causes de tous les autres péchés. Jacques dit : « **Chacun est tenté quand il est attiré et amorcé par sa propre convoitise. Puis la convoitise, lorsqu'elle a conçu, enfante le péché ; et le péché, étant consommé, produit la mort** » (Jacques 1:14-15).

Où commence le meurtre ? La racine du meurtre est la haine dans le cœur. L'apôtre Jean a écrit : « **Nous devons nous aimer les uns les autres, et ne pas ressembler à Caïn, qui était du malin, et qui tua son frère. Et pourquoi le tua-t-il ? parce que ses œuvres étaient mauvaises, et que celles de son frère étaient justes. ... Celui qui n'aime pas demeure dans la mort. Quiconque hait son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle demeurant en lui** » (1 Jean 3:11-15).

Où commence l'adultère ? La racine de l'adultère est la convoitise dans le cœur. Jésus a dit : « **Je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis un adultère avec elle dans son cœur** » (Matthieu 5:28).

Où commence le vol ? La racine du vol est l'avidité dans le cœur. « **Ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans le piège. ... L'amour de l'argent est une racine de tous les maux** » (1 Timothée 6:9-10).

Où commence le faux témoignage ? La racine du faux témoignage est la malice dans le cœur. Le prophète Zacharie a écrit : « **Que nul en son cœur ne pense le mal contre son prochain** » (Zacharie 8:17).

Bien que l'homme naturel ait la loi de Dieu écrite dans son cœur, il a encore du mal à croire que Dieu déteste même ses pensées pécheresses lorsqu'il ne les met pas en pratique. Lorsqu'il était pharisiens, l'apôtre Paul ne voulait pas considérer ses désirs comme des péchés, mais le commandement de Dieu

l'a convaincu du contraire. Il s'est confessé lui-même : « **Je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras point** » (Romains 7:7). C'est précisément pour cette raison que Dieu a conclu son discours du mont Sinaï par ce commandement. Dieu voulait que son peuple sache que la loi de Dieu exige de nous une perfection et une pureté absolues dans nos pensées, nos paroles et nos actes. La norme de Dieu est donc beaucoup, beaucoup plus élevée que la plupart des gens ne le pensent.

La norme de Dieu pour nous est sa propre sainteté. « **Soyez saints, car je suis saint, moi, l'Éternel, votre Dieu** » (Lévitique 19:2). Jésus a dit à ses disciples : « **Soyez donc parfaits, comme votre Père céleste est parfait** » (Matthieu 5:48). La perfection équivaut à l'amour parfait pour Dieu et le prochain. L'apôtre Paul a dit : « **L'amour est donc l'accomplissement de la loi** » (Romains 13:10). L'amour et la sainteté de Dieu se manifestent dans les pensées, les paroles et les actes de notre Seigneur Jésus. C'est pourquoi Paul dit : « **Ayez en vous les sentiments qui étaient en Jésus-Christ** » (Philippiens 2:5). C'est pourquoi il est important que nous luttions contre les mauvaises pensées qui pénètrent dans notre esprit. Pierre dit : « **Bien-aimés, je vous exhorte, comme étrangers et voyageurs sur la terre, à vous abstenir des convoitises charnelles qui font la guerre à l'âme** » (1 Pierre 2:11).

Martin Luther a donc écrit dans son *Grand Catéchisme* une explication du commandement contre la convoitise : « *Dieu veut surtout nous indiquer clairement qu'il veut que notre cœur soit pur. Mais nous ne pourrons jamais parvenir à cette pureté tant que nous vivrons, de sorte que, comme tous les autres commandements, celui-ci nous accuse sans cesse et nous fait connaître ce que nous sommes aux yeux de l'Éternel* » (p. 46). En d'autres termes, nous ne sommes pas du tout justes.

Les Neuvième et Dixième Commandements exigent de nous une attitude centrée sur Dieu en ce qui concerne les choses de ce monde. Dieu veut que nous soyons parfaitement satisfaits et contents de ce qu'il nous a donné : notre conjoint, nos serviteurs, nos biens, notre bétail, etc. L'insatisfaction, le mécontentement et l'envie des autres sont par essence identiques à la convoitise. Nous devons nous rendre compte que les médias et d'autres organisations humaines prospèrent en créant le mécontentement humain. Mais en tant qu'enfants de Dieu, nous ne devons pas laisser nos cœurs être capturés par l'insatisfaction du monde, comme les Israélites lors de leur voyage dans le désert, qui étaient toujours en train de grogner et de se plaindre de la façon dont Dieu les traitait.

Deux psaumes nous mettent en garde contre l'envie lorsque nous voyons que d'autres sont tellement mieux lotis que nous dans ce monde. David dit dans le Psaume 37 : « **Ne t'irrite pas contre les méchants, N'envie pas ceux qui font le mal. ... Garde le silence devant l'Éternel, et espère en lui ; Ne t'irrite pas contre celui qui réussit dans ses voies. ... Mieux vaut le peu du juste Que l'abondance de beaucoup de méchants ; ... J'ai été jeune, j'ai vieilli ; et je n'ai point vu le juste abandonné, ni sa postérité mendiant son pain** » (Psaume 37:1, 7, 16, 25). Asaph a admis qu'il était envieux, comme il le dit dans le Psaume 73 : « **Je portais envie aux insensés, en voyant le bonheur des méchants. ... Quand j'ai réfléchi là-dessus pour m'éclairer, la difficulté fut grande à mes yeux, jusqu'à ce que j'eusse pénétré dans les sanctuaires de Dieu, et que j'eusse pris garde au sort final des méchants** » (Psaume 73:3, 16-17). En d'autres termes, le jugement de Dieu attend tous les méchants à la fin, car Dieu est un Dieu juste.

En tant que croyants en Christ, nous avons l'assurance de la vie éternelle grâce à la mort et à la résurrection de Jésus. Par conséquent, nous devrions être pleinement satisfaits et contents de tout ce que notre Dieu d'amour nous a donné dans cette vie. L'apôtre Paul a écrit : « **J'ai appris à être content de l'état où je me trouve. Je sais vivre dans l'humiliation, et je sais vivre dans l'abondance** » (Philippiens 4:11-12). Il a dit à Timothée : « **C'est, en effet, une grande source de gain que la piété avec le contentement ; car nous n'avons rien apporté dans le monde, et il est évident que nous n'en pouvons rien emporter ; si donc nous avons la nourriture et le vêtement, cela nous suffira** » (1 Timothée 6:6-8). Il est écrit : « **Ne vous livrez pas à l'amour de l'argent ; contentez-vous de ce que vous avez; car Dieu lui-même a dit: Je ne te délaisserai point, et je ne t'abandonnerai point** » (Hébreux 13:5).

Considérez ces exemples de croyants en Christ qui ont respecté le commandement de ne pas convoiter : Abraham a donné à son neveu Lot le premier choix de pâturages pour ses troupeaux. Plus tard, après avoir sauvé Lot et d'autres de leurs ennemis, il a refusé de prendre pour lui une partie du butin de la victoire, disant au roi de Sodome : « **Je ne prendrai rien de tout ce qui est à toi, pas même un fil, ni un cordon de soulier, afin que tu ne dises pas : J'ai enrichi Abram. Rien pour moi !** » (Genèse 14:23). Joseph était satisfait de son sort en tant qu'esclave de confiance de Potiphar et n'a pas profité de l'occasion offerte par la femme de Potiphar pour l'avoir comme amante (Genèse 39). Lorsque Paul était prisonnier, il a rencontré Onésime, un esclave en fuite, et l'a amené à Christ. Onésime s'est ensuite révélé être son fidèle serviteur. Mais dès qu'il en a eu l'occasion, il a renvoyé Onésime à son maître, Philémon, ne voulant pas priver Philémon du service de son esclave (Philémon).

Cependant, même Abraham, Joseph ou l'apôtre Paul ne pouvaient pas dire qu'ils avaient parfaitement respecté les Neuvième et Dixième Commandements. La Bible nous rappelle sans cesse que nous avons tous péché contre tous les commandements, que ce soit en pensée, en parole ou en action. Seul notre Seigneur Jésus a parfaitement respecté ces commandements. Nous sommes sauvés uniquement par son obéissance, car son obéissance jusqu'à la mort couvre tous nos actes, paroles, pensées et désirs désobéissants. « **Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes. Or, la loi est intervenue pour que l'offense abondât, mais là où le péché a abondé, la grâce a surabondé** » (Romains 5:19-20). Nous sommes sauvés uniquement par la confiance en celui qui a vécu, est mort et est ressuscité pour nous.

Ce n'est que par la foi en Jésus que nous pouvons commencer à respecter ces commandements contre la convoitise, mais à chaque instant, nous avons à nouveau besoin du pardon du Christ pour nos échecs continus à garder nos pensées propres et pures. « **Lui-même est pur** » et lui seul (1 Jean 3:3). « **Il n'y a point en lui de péché** » (1 Jean 3:5). Pierre nous encourage : « **Ayant purifié vos âmes en obéissant à la vérité pour avoir un amour fraternel sincère, aimez-vous ardemment les uns les autres, de tout votre cœur, puisque vous avez été régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la parole vivante et permanente de Dieu** » (1 Pierre 1:22-23).

Questions

1. Qu'est-ce que Dieu interdit dans les Neuvième et Dixième Commandements ?
2. Pourquoi pouvons-nous être sûrs que ces commandements font partie de la loi morale de Dieu ?
3. Quelles sont les choses qu'il est bon de « convoiter » ?
4. Comment Acan, David et Achab ont-ils péché contre ces commandements ?
5. Comment les Pharisiens ont-ils essayé de dissimuler leur cupidité ?
6. Pourquoi est-il difficile pour les gens de considérer la convoitise comme un péché ?
7. Où commencent les péchés de meurtre, d'adultère, de vol et de faux témoignage ?
8. Quelle est la hauteur de la norme de Dieu dans sa loi ?
9. Que nous apprennent les Psaumes 37 et 73 sur l'envie ?
10. Pourquoi les chrétiens peuvent-ils se contenter de ce qu'ils ont ?
11. Pourquoi les Neuvième et Dixième Commandements ne peuvent-ils pas nous sauver ?
12. Qui a parfaitement obéi aux Neuvième et Dixième Commandements ?
13. Quel est notre seul espoir de salut ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.10 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi morale : Dieu est sérieux

Lorsque Dieu a énoncé les Dix Commandements sur le mont Sinaï, il a montré à quel point il prenait ces commandements au sérieux en ajoutant une menace sévère à l'encontre de ceux qui rejettentraient ses commandements avec haine. Mais il a également ajouté une parole de promesse et de bénédiction pour ceux qui commencent à vivre en accord avec ses commandements et qui, dans leur crainte, leur amour et leur confiance, se confient à lui. Comme nous l'avons vu, personne d'autre que Jésus lui-même n'a gardé ou ne peut garder les commandements de Dieu tels qu'ils doivent être gardés. La loi de Dieu nous accuse tous de péché. Mais lorsque les gens ont été amenés à la foi dans la promesse du Sauveur à venir ou sont amenés à la foi dans le salut opéré par le Sauveur en accomplissement de sa promesse, ils commencent à aimer celui qui les a aimés en premier et, dans cet amour, commencent à faire ce que les commandements nous disent de faire. C'est à ces croyants que Dieu manifeste sa miséricorde, même s'ils continuent à pécher contre ses commandements à cause de leur chair pécheresse.

Les paroles de menace et de promesse ont été prononcées par le Seigneur Dieu après qu'il eut énoncé le premier commandement : « **Car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements** » (Exode 20:5-6). Lorsque Moïse a répété les commandements de Dieu à la génération suivante, il a utilisé exactement les mêmes mots (Deutéronome 5:9-10).

Même si Dieu a prononcé ces paroles en rapport avec le premier commandement, elles s'appliquent certainement à tous les commandements. En se qualifiant de Dieu « **jaloux** », Dieu veut souligner l'extrême importance de prendre ses commandements au sérieux. Il est zélé et énergique dans la punition de ceux qui le haïssent et violent ses lois. Il est encore plus zélé et énergique lorsqu'il s'agit d'être miséricordieux envers ceux qui l'aiment et qui commencent à respecter ses commandements. Puisqu'il est le seul Dieu, il est sérieux lorsqu'il nous avertit de n'adorer que lui. De même qu'un mari veut et attend de sa femme qu'elle lui soit fidèle, de même Dieu, l'époux de son peuple, veut que son épouse, son peuple, lui soit fidèle et n'adore pas d'autres dieux ou ne considère pas d'autres personnes ou d'autres choses comme plus importantes que lui. L'honneur qui lui est dû ne peut aller à un autre. Dieu est l'époux, et l'épouse est son peuple. Ainsi, l'idolâtrie et toute forme de désobéissance est la même chose que l'adultére spirituel, le fait d'aller vers d'autres dieux ou d'autres amants.

Dieu parle de faire « **miséricorde jusqu'en mille générations** ». Cela contraste avec les troisième et quatrième générations qu'il menace de punition. Ceci est renforcé par les paroles de Moïse dans Deutéronome 7:9-10 : « **Sache donc que c'est l'Éternel, ton Dieu, qui est Dieu. Ce Dieu fidèle garde son alliance et sa miséricorde jusqu'à la millième génération envers ceux qui l'aiment et qui observent ses commandements. Mais il use directement de représailles envers ceux qui le haïssent, et il les fait périr ; il ne diffère point envers celui qui le hait, il use directement de représailles** ».

D'autres passages font également référence à la « jalouse » de Dieu. Le pays de Canaan que Dieu avait promis aux Israélites était alors occupé par des idolâtres qui n'adoraient pas l'Éternel, le Dieu d'Israël. C'est pourquoi Dieu dit à son peuple : « **Garde-toi de faire alliance avec les habitants du pays où tu dois entrer, de peur qu'ils ne soient un piège pour toi. Au contraire, vous renverserez leurs autels,**

vous briserez leurs statues, et vous abattrez leurs idoles. Tu ne te prosterneras point devant un autre dieu ; car l'Éternel porte le nom de jaloux, il est un Dieu jaloux. Garde-toi de faire alliance avec les habitants du pays » (Exode 34:12-15).

Moïse a répété cette instruction en disant à la génération suivante : « **Car l'Éternel, ton Dieu, est un feu dévorant, un Dieu jaloux** » (Deutéronome 4:24; Hébreux 12:29), et aussi : « **Vous n'irez point après d'autres dieux, d'entre les dieux des peuples qui sont autour de vous; car l'Éternel, ton Dieu, est un Dieu jaloux au milieu de toi. La colère de l'Éternel, ton Dieu, s'enflammerait contre toi, et il t'exterminerait de dessus la terre** » (Deutéronome 6:14-15).

Dieu a donné le même message à son prophète Ésaïe : « **Je suis l'Éternel, c'est là mon nom ; Et je ne donnerai pas ma gloire à un autre, Ni mon honneur aux idoles.** » (Ésaïe 42:8). L'apôtre Paul s'est attribué une jalouse similaire lorsqu'il a écrit aux chrétiens de Corinthe : « **Je suis jaloux de vous d'une jalouse de Dieu, parce que je vous ai fiancés à un seul époux, pour vous présenter à Christ comme une vierge pure** » (2 Corinthiens 11:2).

Le *Petit Catéchisme* de Martin Luther conclut sa présentation des Dix Commandements par cette menace et cette promesse :

Qu'est-ce que dit Dieu au sujet de tous ces commandements ?

Dieu dit : « Moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui fais miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements ».

Quel est le sens de ces paroles ?

Dieu menace de punir tous ceux qui désobéissent à ces commandements. C'est pourquoi, nous devons craindre sa colère et ne pas agir contre sa Loi. D'autre part, il promet sa grâce et sa bénédiction à tous ceux qui obéissent à ces Commandements. C'est pourquoi, nous devons l'aimer, nous confier en lui et faire de bon cœur tout ce qu'il nous ordonne.

Cette conclusion aux commandements comporte deux parties : La menace de Dieu de punir l'iniquité de ceux qui le haïssent, et la promesse de Dieu de faire de miséricorde envers ceux qui l'aiment. L'explication de Luther parle également de deux parties : La menace de Dieu de punir le péché et la promesse de grâce et de bénédiction de Dieu.

Examinons quelques exemples de la manière dont Dieu a traité le péché humain dans l'histoire de la Bible. Adam et Ève, les premiers pécheurs sur terre, ont immédiatement pris conscience de leur péché. Ils avaient désormais mauvaise conscience, un sentiment de honte et une crainte de Dieu causée par leur culpabilité. Il est écrit : « **Ils connurent qu'ils étaient nus, et ayant cousu des feuilles de figuier, ils s'en firent des ceintures. Alors ils entendirent la voix de l'Éternel Dieu, qui parcourait le jardin vers le soir, et l'homme et sa femme se cachèrent loin de la face de l'Éternel Dieu, au milieu des arbres du jardin** » (Genèse 3:7-8). Adam a expliqué leurs actions : « **J'ai eu peur, parce que je suis nu, et je me suis caché** » (Genèse 3:10).

Dieu leur a immédiatement dit clairement quelles seraient les conséquences de leur péché. Dieu dit à Ève : « **J'augmenterai la souffrance de tes grossesses, tu enfanteras avec douleur, et tes désirs se porteront vers ton mari, mais il dominera sur toi** » (Genèse 3:16). Cela était vrai non seulement pour Ève, mais aussi pour toutes ses filles. À Adam, Dieu a dit : « **Le sol sera maudit à cause de toi. C'est à force de peine que tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie, il te produira des épines et des ronces, et tu mangeras de l'herbe des champs. C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain** » (Genèse 3:17-19). Cela a été le cas non seulement pour Adam, mais aussi pour tous ses fils.

Dieu avait prévenu Adam et Ève à l'avance : « **Tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras** » (Genèse 2:17). Dieu a mis sa menace à exécution, car dès qu'ils ont enfreint l'ordre de Dieu, leur corps est devenu mortel, sujet à la mort, et ils sont immédiatement morts spirituellement, comme l'indiquent leur honte et leur peur. Avant que le péché n'entre dans le monde, la mort n'existe pas. Mais après leur péché, Dieu dit à Adam : « **C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, jusqu'à ce que tu retournes dans la terre, d'où tu as été pris ; car tu es poussière, et tu retourneras dans la poussière** » (Genèse 3:19).

Par la grâce de Dieu, la peur et la honte d'Adam et Ève se sont transformées en joie lorsque Dieu leur a donné la première promesse d'un Sauveur (Genèse 3:15) et Dieu a créé dans leurs cœurs une confiance dans cette promesse, comme le montre le fait qu'« **Adam donna à sa femme le nom d'Ève : car elle a été la mère de tous les vivants** » (Genèse 3:20). Néanmoins, les conséquences de leur péché sont restées en vigueur, non seulement pour Adam et Ève, mais aussi pour tous leurs descendants, même leurs descendants pieux qui ont été amenés à croire au Sauveur promis. À deux exceptions près (Hénoc et Élie), la mort temporelle a été le jugement de Dieu sur le péché humain depuis le premier péché. À cause de leur chair pécheresse, les croyants en Christ doivent eux aussi endurer des épreuves et des peines terrestres, et même la mort temporelle.

Dans le cas des croyants en Christ, cependant, nous ne devrions pas considérer ces épreuves et ces peines comme une punition pour le péché, mais comme des réprimandes et des châtiments de la part d'un Dieu aimant, qu'il envoie afin d'accomplir des objectifs spirituels spécifiques. Nous lisons : « **Le Seigneur châtie celui qu'il aime, Et il frappe de la verge tous ceux qu'il reconnaît pour ses fils. Supportez le châtiment : c'est comme des fils que Dieu vous traite ; car quel est le fils qu'un père ne châtie pas ? ... Dieu nous châtie pour notre bien, afin que nous participions à sa sainteté. Il est vrai que tout châtiment semble d'abord un sujet de tristesse, et non de joie ; mais il produit plus tard pour ceux qui ont été ainsi exercés un fruit paisible de justice** » (Hébreux 12:6-11).

Lorsque les chrétiens de Corinthe participaient au repas du Seigneur d'une manière indigne, l'apôtre Paul les a mis en garde : « **C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup d'infirmités et de malades, et qu'un grand nombre sont morts. Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés. Mais quand nous sommes jugés, nous sommes châtiés par le Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde** » (1 Corinthiens 11:30-32). Remarquez que le châtiment de Dieu envers ces chrétiens n'était pas une punition menant à l'enfer, mais un acte d'amour de la part de Dieu pour les amener à la repentance.

Dieu a traité le péché de David, à savoir la luxure, l'adultère et le meurtre, en lui donnant mauvaise conscience, en le rendant agité, amer et désespéré, parce qu'il se rendait compte que Dieu était en colère contre lui. C'est dans cet état d'esprit qu'il a écrit : « **Il n'y a rien de sain dans ma chair à cause de ta colère, Il n'y a plus de vigueur dans mes os à cause de mon péché. ... Le trouble de mon cœur m'arrache des gémissements** » (Psaume 38:4, 9). Mais Dieu a été patient avec David, lui envoyant son prophète Nathan pour l'amener à se repentir.

Mais dans le cas de ceux qui se détournent de Dieu, qui le haïssent et qui continuent à pécher sans se repentir, les jugements de Dieu sont en fait une punition pour leur péché. À plusieurs reprises dans l'histoire, Dieu a puni ceux qui le haïssent par des calamités extraordinaires. Nous pensons au grand déluge de l'époque de Noé, lorsque « **tout ce qui se mouvait sur la terre périt, tant les oiseaux que le bétail et les animaux, tout ce qui rampait sur la terre, et tous les hommes** » (Genèse 7:21). « **Il ne resta que Noé, et ce qui était avec lui dans l'arche** » (Genèse 7:23). De même, la destruction de Sodome et de Gomorrhe était le jugement de Dieu sur les péchés des habitants de ces villes. S'il n'y avait eu que dix justes dans ces villes, la catastrophe aurait été évitée. Mais ce n'était pas le cas, et « **l'Éternel fit pleuvoir du ciel sur Sodome et sur Gomorrhe du soufre et du feu, de par l'Éternel** » (Genèse 19:24).

Bien que Dieu ait donné aux dirigeants et aux habitants de Jérusalem quarante ans pour se repentir du péché qu'ils avaient commis en crucifiant leur Messie, le jugement de Dieu est finalement tombé sur eux. Jésus savait que ce jour allait arriver pour Jérusalem, et c'est pourquoi il « **pleura sur elle, et dit : Si toi aussi, au moins en ce jour qui t'est donné, tu connaissais les choses qui appartiennent à ta paix ! Mais maintenant elles sont cachées à tes yeux. Il viendra sur toi des jours où tes ennemis t'environneront de tranchées, t'enfermeront, et te serreront de toutes parts ; ils te détruiront, toi et tes enfants au milieu de toi** » (Luc 19:41-44). Ce jugement était si sévère que Jésus a dit à ses disciples : « **La détresse, en ces jours, sera telle qu'il n'y en a point eu de semblable depuis le commencement du monde que Dieu a créé jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais** » (Marc 13:19).

Le prophète Ésaïe a écrit : « **Les méchants sont comme la mer agitée, Qui ne peut se calmer, Et dont les eaux soulèvent la vase et le limon. Il n'y a point de paix pour les méchants, dit mon Dieu** » (Ésaïe 57:20-21). Judas Iscariote en est un bon exemple ; il a reconnu son péché et regretté de l'avoir commis, mais, désespéré, il s'est suicidé (Matthieu 27:3-5).

Parfois, Dieu punit les pécheurs en les laissant continuer à pécher sans rien faire. Il ne se préoccupe apparemment pas et semble totalement indifférent à la poursuite de leurs péchés. Il s'agit en fait d'une forme sévère de jugement, car ces pécheurs ont tendance à croire qu'ils s'en sortent impuni avec leurs péchés et qu'il n'y a pas de Dieu qui les punira. Asaph parle au nom de Dieu lorsqu'il dit aux méchants : « **Si tu vois un voleur, tu te plais avec lui, Et ta part est avec les adultères. Tu livres ta bouche au mal, Et ta langue est un tissu de tromperies. Tu t'assieds, et tu parles contre ton frère, Tu diffames le fils de ta mère. Voilà ce que tu as fait, et je me suis tu. Tu t'es imaginé que je te ressemblais ; Mais je vais te reprendre, et tout mettre sous tes yeux** » (Psaume 50:18-21). Le jugement finira par arriver, et il ne sera pas agréable.

Lorsque les pécheurs ne prêtent pas attention à Dieu, il semble ne pas leur prêter attention. Asaph dit : « **Mon peuple n'a point écouté ma voix, Israël ne m'a point obéi. Alors je les ai livrés aux penchants de leur cœur, et ils ont suivi leurs propres conseils** » (Psaume 81:12-13). Par l'intermédiaire de son prophète Amos, Dieu a annoncé toutes sortes de jugements qu'il infligerait à son peuple égaré afin de l'amener à se repentir. Mais lorsque tous ces jugements n'ont pas réussi à les amener à la repentance, il a annoncé un nouveau jugement, pire que tous ceux qui l'ont précédé : « **Voici, les jours viennent, dit le Seigneur, l'Éternel, où j'enverrai la famine dans le pays, non pas la disette du pain et la soif de l'eau, mais la faim et la soif d'entendre les paroles de l'Éternel. Ils seront alors errants d'une mer à l'autre, du septentrion à l'orient, ils iront ça et là pour chercher la parole de l'Éternel, Et ils ne la trouveront pas** » (Amos 8:11-12).

Le monde païen a persisté dans son idolâtrie en adorant des créatures plutôt que le Créateur, « **c'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs ; en sorte qu'ils déshonorent eux-mêmes leurs propres corps ; ... C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes : car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature ; et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes. ... Dieu les a livrés à leur sens réprouvé, pour commettre des choses indignes** » (Romains 1:24-28). Lorsque les anciens Grecs et Romains pratiquaient ouvertement le comportement homosexuel — des femmes avec des femmes et des hommes avec des hommes — Dieu a permis que cela se produise en guise de punition pour leur idolâtrie.

De la même manière, Dieu a permis à l'Antéchrist d'émerger parmi les chrétiens et d'en séduire beaucoup, parce qu'ils n'aimaient plus la vérité de Dieu, son Évangile de la grâce. L'apôtre Paul l'a clairement indiqué aux Thessaloniciens en écrivant : « **L'apparition de cet impie se fera, par la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges mensongers, et avec toutes les séductions de l'iniquité pour ceux qui périssent parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité pour être sauvés. Aussi Dieu leur envoie une puissance d'égarement, pour qu'ils croient au**

mensonge, afin que tous ceux qui n'ont pas cru à la vérité, mais qui ont pris plaisir à l'injustice, soient condamnés » (2 Thessaloniciens 2:9-12).

Dans certains cas de résistance obstinée à Dieu, Dieu peut infliger le châtiment connu sous le nom d'endurcissement du cœur. C'est ce qu'illustre le récit du Pharaon d'Égypte, qui refusa de laisser les enfants d'Israël quitter son pays. Pharaon a d'abord endurci son propre cœur, puis Dieu a finalement endurci son cœur, le rendant incapable de se repentir (Exode, chapitres 5-11). Il est écrit : « **L'Éternel endurcit le cœur de Pharaon, et Pharaon n'écoute point Moïse et Aaron** » (Exode 9:12). Voir la leçon 16.6 pour plus de détails à ce sujet.

Jésus mit les scribes en garde contre le péché contre le Saint-Esprit. Il a dit : « **Je vous le dis en vérité, tous les péchés seront pardonnés aux fils des hommes, et les blasphèmes qu'ils auront proférés ; mais quiconque blasphémera contre le Saint-Esprit n'obtiendra jamais de pardon : il est coupable d'un péché éternel. Jésus parla ainsi parce qu'ils disaient : Il est possédé d'un esprit impur** » (Marc 3:28-30). Dans de tels cas, Dieu met fin au temps de grâce d'une personne dès cette vie, la rendant incapable de se repentir de ses péchés et d'être amenée à la foi en Christ.

Il est important de se rappeler qu'il ne nous appartient pas de déterminer si une personne a endurci son cœur ou si elle est coupable du péché contre le Saint-Esprit. Il est juste que nous mettions en garde contre ces possibilités, comme Jésus et ses apôtres l'ont fait, mais nous ne pouvons pas lire dans les coeurs, ni déterminer quand Dieu a mis fin au temps de grâce d'une personne. Par conséquent, nous devons continuer à utiliser la loi et l'Évangile de Dieu de manière appropriée dans nos relations avec les pécheurs, dans la mesure où nous en avons l'occasion.

Gardez à l'esprit que les menaces de punition de Dieu s'étendent au-delà de cette vie. La punition pour le péché doit inclure le châtiment final et éternel de la séparation éternelle de toutes les bénédictions de Dieu, tant terrestres que célestes. Jésus n'a nullement minimisé l'horreur du châtiment éternel en enfer. La mort du corps n'est rien en comparaison de la destruction du corps et de l'âme en enfer. Jésus a dit à ses disciples : « **Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme ; craignez plutôt celui qui peut faire périr l'âme et le corps dans la géhenne** » (Matthieu 10:28).

Jésus en a dit plus sur l'enfer que n'importe quel prophète ou apôtre. Parlant de Judas Iscariote, son traître, Jésus a dit : « **Malheur à l'homme par qui le Fils de l'homme est livré ! Mieux vaudrait pour cet homme qu'il ne fût pas né** » (Marc 14:21). À une autre occasion, il a dit : « **Mieux vaut pour toi entrer manchot dans la vie, que d'avoir les deux mains et d'aller dans la géhenne, dans le feu qui ne s'éteint point** » (Marc 9:43-44). Dans sa description du jugement dernier, Jésus a prononcé les mots adressés à ceux qui iront en enfer : « **Retirez-vous de moi, maudits ; allez dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges** » (Matthieu 25:41). « **Ceux-ci iront au châtiment éternel** » (Matthieu 25:46). Dans son histoire de l'homme riche et du mendiant Lazare, Jésus explique qu'il n'y a pas d'échappatoire à l'enfer. Abraham au ciel dit à l'homme riche en enfer : « **Il y a entre nous et vous un grand abîme, afin que ceux qui voudraient passer d'ici vers vous, ou de là vers nous, ne puissent le faire** » (Luc 16:26).

L'apôtre Paul a décrit ce qui se passera lorsque Jésus reviendra au dernier jour. Il « **apparaîtra du ciel avec les anges de sa puissance, au milieu d'une flamme de feu, pour punir ceux qui ne connaissent pas Dieu et ceux qui n'obéissent pas à l'Évangile de notre Seigneur Jésus. Ils auront pour châtiment une ruine éternelle, loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa force** » (2 Thessaloniciens 1:7-9).

L'apôtre Jean a décrit l'enfer comme « **la seconde mort** » (Apocalypse 20:6). Il a dit : « **Le diable, qui les séduisait, fut jeté dans l'étang de feu et de soufre, où sont la bête et le faux prophète. Et ils seront tourmentés jour et nuit, aux siècles des siècles** » (Apocalypse 20:10). « **Pour les lâches, les incrédules, les abominables, les meurtriers, les impudiques, les enchantereurs, les idolâtres, et tous les menteurs, leur part sera dans l'étang ardent de feu et de soufre, ce qui est la seconde mort** » (Apocalypse 21:8).

Lorsque Dieu a donné les dix commandements, il a également décidé de punir l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération. L'Ancien Testament en fournit plusieurs illustrations. Lorsque Cham, le fils de Noé, découvrit la nudité de son père après que Noé eut bu trop de vin, Noé prononça une malédiction sur Canaan, le fils de Cham, en disant : « **Maudit soit Canaan ! qu'il soit l'esclave des esclaves de ses frères !** » (Genèse 9:25). Il ne fait aucun doute que Canaan a continué à avoir la même attitude et le même comportement que son père, et c'est ainsi que le péché de Cham a été puni dans son fils Canaan.

Les péchés du roi Achab et de sa femme Jézabel ont été punis non seulement par ce qui est arrivé à Achab et à Jézabel, mais aussi par ce qui est arrivé à leurs descendants. Le serviteur du prophète Élisée a annoncé au commandant Jéhu : « **Tu frapperas la maison d'Achab, ton maître, et je vengerai sur Jézabel le sang de mes serviteurs les prophètes et le sang de tous les serviteurs de l'Éternel. Toute la maison d'Achab périra ; j'exterminerai quiconque appartient à Achab, celui qui est esclave et celui qui est libre en Israël** » (2 Rois 9:7-8). C'est exactement ce qui s'est passé. « **Jéhu frappa tous ceux qui restaient de la maison d'Achab à Jizreel, tous ses grands, ses familiers et ses ministres, sans en laisser échapper un seul** » (2 Rois 10:11).

Les péchés des Juifs de Juda et de Jérusalem se sont poursuivis et multipliés au fil des générations, jusqu'à ce que le jugement de Dieu s'abatte sur leurs descendants. Il est écrit : « **L'Éternel, le Dieu de leurs pères, donna de bonne heure à ses envoyés la mission de les avertir, car il voulait épargner son peuple et sa propre demeure. Mais ils se moquèrent des envoyés de Dieu, ils méprisèrent ses paroles, et ils se raillèrent de ses prophètes, jusqu'à ce que la colère de l'Éternel contre son peuple devînt sans remède** » (2 Chroniques 36:15-16). Les péchés des pères ont été punis par le jugement qui s'est abattu sur leurs enfants.

Jésus lui-même a témoigné à ses ennemis juifs : « **vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes. Comblez donc la mesure de vos pères. Serpents, race de vipères ! comment échapperez-vous au châtiment de la géhenne ? C'est pourquoi, voici, je vous envoie des prophètes, des sages et des scribes. Vous tuerez et crucifierez les uns, vous battrez de verges les autres dans vos synagogues, et vous les persécuterez de ville en ville, afin que retombe sur vous tout le sang innocent répandu sur la terre, depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie, fils de Barachie, que vous avez tué entre le temple et l'autel. Je vous le dis en vérité, tout cela retombera sur cette génération** » (Matthieu 23:31-36). Les enfants ont beaucoup souffert à cause des péchés de leurs pères.

Dans ce contexte, nous devons toutefois nous rappeler ce que le prophète Ézéchiel a enseigné : « **Mais si un homme (méchant) a un fils qui voie tous les péchés que commet son père, qui les voie et n'agisse pas de la même manière ; ... celui-là ne mourra pas pour l'iniquité de son père; il vivra** » (Ézéchiel 18:14-18). Ézéchiel a également déclaré : « **L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. Le fils ne portera pas l'iniquité de son père, et le père ne portera pas l'iniquité de son fils** » (Ézéchiel 18:20). En d'autres termes, le jugement menaçant ne s'applique qu'à ceux qui continuent à commettre les péchés de leurs pères.

La foule de Jérusalem qui réclamait la crucifixion de Jésus a été témoin de l'action de Ponce Pilate qui s'est lavé les mains et a dit bêtement : « **Je suis innocent du sang de ce juste. Cela vous regarde.** » Comment ont-ils réagi ? Ils ont prononcé les mots : « **Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !** » (Matthieu 27:24-25). Les enfants qui ont suivi la voie de leurs pères ont connu la destruction de Jérusalem en 70 ap. J.-C., que Jésus a prédite et il a dit : « **Alors, la détresse sera si grande qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde jusqu'à présent, et qu'il n'y en aura jamais** » (Matthieu 24:21). Mais il y a aussi ceux qui ont tenu compte de l'avertissement de Jésus et qui se sont enfuis dans les montagnes au moment opportun désigné par le Seigneur ; ils ont échappé aux calamités et aux désastres qui se produisaient à Jérusalem. Nous lisons dans les récits historiques que même de nombreux sacrificateurs et certains pharisiens se sont tournés vers le Seigneur en ces jours-là.

L'apôtre Paul a parlé du jugement qui s'est abattu sur la génération des Juifs qui ont crucifié Jésus et sur leurs descendants en ces termes : « **La colère a fini par les atteindre** » (1 Thessaloniciens 2:16). Mais en même temps, Paul s'est efforcé d'amener ses concitoyens juifs à la repentance, et il a clairement enseigné : « **Eux de même (le peuple juif), s'ils ne persistent pas dans l'incrédulité, ils seront entés ; car Dieu est puissant pour les enter de nouveau** » (Romains 11:23).

En tant que croyants en Jésus-Christ, nous devrions utiliser ces horribles menaces de notre Dieu pour effrayer et abattre notre nature pécheresse, pour repousser les voix séduisantes du monde incroyant et pour chasser Satan de notre chemin, chaque fois que ces ennemis de notre Dieu essaient de nous induire en erreur et de nous pousser au péché. Le Seigneur avait certainement une bonne raison d'inciter ses prophètes et ses apôtres à inclure ces menaces et ces avertissements dans leurs écrits. Écoutez-les à nouveau. « **Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu ?** » (1 Corinthiens 6:9). « **Ceux qui commettent de telles choses n'hériteront point le royaume de Dieu** » (Galates 5:21). « **Que personne ne vous séduise par de vains discours ; car c'est à cause de ces choses que la colère de Dieu vient sur les fils de la rébellion** » (Éphésiens 5:6). « **Ma chair frissonne de l'effroi que tu m'inspires, et je crains tes jugements** » (Psaume 119:120).

L'apôtre Paul lui-même était bien conscient du danger de s'éloigner du Seigneur. C'est pourquoi il a écrit aux Corinthiens : « **Je traite durement mon corps et je le tiens assujetti, de peur d'être moi-même rejeté, après avoir prêché aux autres** » (1 Corinthiens 9:27).

Nos pères luthériens ont confessé dans la *Formule de Concorde* : « *Le vieil Adam, semblable à un âne indompté et rétif, forme encore une partie d'eux-mêmes (c-à-d, les chrétiens), and qui doit être réduite à l'obéissance au Christ non seulement par les commandements, par les avertissements et les menaces de la Loi, mais encore, pour ainsi dire, par le fouet, par les châtiments et les coups, jusqu'à ce que l'homme soit entièrement délivré de cette chair de péché et parfaitement renouvelé, ce qui aura lieu à la résurrection* » (LA FOI DES ÉGLISES LUTHÉRIENNES Confessions et Catéchismes, p. 495, §1031).

Questions

1. Quelles paroles de menace et de promesse le Seigneur a-t-il prononcées après avoir énoncé le premier commandement ?
2. Que veut dire Dieu lorsqu'il se dit jaloux ?
3. Quelles sont les deux parties de la conclusion de Martin Luther sur les commandements ?
4. Quel a été le résultat immédiat du péché d'Adam et Ève ?
5. De quelle manière la punition de la mort infligée par Dieu est-elle tombée sur Adam et Ève ?
6. Quel jugement a frappé David après qu'il a commis l'adultère et le meurtre ?
7. En quoi la mort temporelle est-elle une punition pour le péché ?
8. Comment Jésus a-t-il comparé la mort temporelle à la mort éternelle ?
9. Donnez quelques exemples de la manière dont Dieu punit le péché par son silence.
10. Pourquoi Dieu a-t-il permis aux anciens Grecs et Romains de se complaire dans le péché homosexuel ?
11. Donnez quelques exemples de la punition que Dieu inflige aux enfants pour les péchés de leurs pères.
12. Comment un fils peut-il éviter d'être puni pour les péchés de ses ancêtres ?
13. Que signifie la seconde mort ?
14. Comment les chrétiens d'aujourd'hui peuvent-ils utiliser les menaces de punition de Dieu pour le péché ?
15. Quel est le but principal de la loi de Dieu ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.11 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La promesse de grâce et de miséricorde de Dieu

Parce que nous sommes tous pécheurs, nous méritons tous une punition. Parce que nous sommes tous pécheurs, aucun d'entre nous ne mérite une récompense. Cela est vrai parce que la loi morale de Dieu exige la perfection. Le Seigneur a dit au peuple par l'intermédiaire de Moïse : « **Vous observerez mes lois et mes ordonnances : l'homme qui les mettra en pratique vivra par elles. Je suis l'Éternel** » (Lévitique 18:5). Jésus a dit la même chose à un docteur de la loi qui lui posait une question sur la vie éternelle. Après que le docteur a récité la première et la deuxième tables de la loi, Jésus a répondu : « **Fais cela, et tu vivras** » (Luc 10:28). La loi de Dieu promet la récompense de la vie éternelle à ceux, et seulement à ceux, qui gardent et accomplissent parfaitement les commandements de Dieu, car la norme de la loi de Dieu est la sainteté et la perfection, comme Dieu lui-même est saint et parfait. La transgression d'un seul commandement signifie que le transgresseur ne mérite que la condamnation. Car, il est écrit : « **Maudit soit celui qui n'accomplit point les paroles de cette loi** » (Deutéronome 27:26). L'apôtre Paul a répété ce même enseignement dans sa lettre aux Galates : « **Maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et ne le met pas en pratique** » (Galates 3:10).

S'il y avait quelqu'un qui pouvait observer la loi de Dieu comme il se doit, Dieu récompenserait cette personne par la vie éternelle, car cette personne aurait gagné ou mérité la vie éternelle. Mais le fait est que nous sommes tous pécheurs ; il n'y a personne à qui Dieu doive la vie éternelle. C'est pourquoi David a prié l'Éternel : « **N'entre pas en jugement avec ton serviteur ! Car aucun vivant n'est juste devant toi** » (Psaume 143:2). Le prophète Ésaïe a déclaré à propos de lui-même et de tous les autres : « **Nous sommes tous comme des impurs, et toute notre justice est comme un vêtement souillé** » (Ésaïe 64:6). La première section de la lettre de Paul aux Romains établit ce point par de nombreuses preuves et de nombreux exemples : « **Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu** » (Romains 3:23). Jacques, le frère de Jésus, est parfaitement d'accord avec cette affirmation : « **Quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous** » (Jacques 2:10).

C'est pourquoi, lorsque Dieu a parlé de faire « **miséricorde jusqu'en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements** » (Exode 20:6), il ne parlait pas de donner aux gens ce qu'ils méritent. Il ne disait pas que ces personnes méritaient ses bénédications. Il leur disait qu'il ferait miséricorde envers les pécheurs qui commencerait à respecter ses commandements par amour pour lui. La seule raison pour laquelle ils l'aimeraient et commencerait à respecter ses commandements est que le Saint-Esprit, par le biais de la promesse de l'Évangile, les a convaincus que Dieu les aimait et qu'il tiendrait sa promesse de leur envoyer un Sauveur. C'est ainsi que nous, pécheurs, avons l'assurance que Dieu nous bénira et fera miséricorde envers nous, pécheurs, qui avons confiance en sa miséricorde et qui commençons à respecter ses commandements par amour pour celui qui nous a aimés en premier. Lorsque nous constatons que Dieu fait miséricorde à notre égard et nous bénit de diverses manières, nous devons dire la même chose que Jacob : « **Je suis trop petit pour toutes les grâces et pour toute la fidélité dont tu as usé envers ton serviteur** » (Genèse 32:10).

Dieu ne prend pas plaisir à punir les pécheurs. Il prend plaisir à faire miséricorde envers ceux qui reconnaissent leurs péchés, font confiance à ses promesses de salut et commencent à obéir à ses

commandements. Dans sa miséricorde, Dieu leur donne bien plus que le pardon de leurs péchés et la promesse de la vie éternelle. Il les bénit également dans cette vie, comme il nous l'assure sans cesse dans sa Parole. Écoutez les paroles de Moïse au peuple de Dieu alors qu'il était sur le point d'entrer dans la terre promise de Canaan : « **Vos yeux ont vu toutes les grandes choses que l'Éternel a faites. Ainsi, vous observerez tous les commandements que je vous prescris aujourd'hui. ... Le pays que vous allez posséder est un pays de montagnes et de vallées, et qui boit les eaux de la pluie du ciel ; c'est un pays dont l'Éternel, ton Dieu, prend soin, et sur lequel l'Éternel, ton Dieu, a continuellement les yeux. ... Si vous obéissez à mes commandements que je vous prescris aujourd'hui, si vous aimez l'Éternel, votre Dieu, et si vous le servez de tout votre cœur et de toute votre âme, je donnerai à votre pays la pluie en son temps, ... je mettrai aussi dans tes champs de l'herbe pour ton bétail. ... Vois, je mets aujourd'hui devant vous la bénédiction et la malédiction : la bénédiction, si vous obéissez aux commandements de l'Éternel, votre Dieu, que je vous prescris en ce jour ; la malédiction, si vous n'obéissez pas aux commandements de l'Éternel, votre Dieu »** (Deutéronome 11:7-28).

Ce même thème est répété tout au long des pages de l'Écriture. Psaume 103:8-18 : « **L'Éternel est miséricordieux et compatissant. ... Il ne nous traite pas selon nos péchés, il ne nous punit pas selon nos iniquités. ... Comme un père a compassion de ses enfants, L'Éternel a compassion de ceux qui le craignent. Car il sait de quoi nous sommes formés, Il se souvient que nous sommes poussière. ... La bonté de l'Éternel dure à jamais pour ceux qui le craignent, Et sa miséricorde pour les enfants de leurs enfants, Pour ceux qui gardent son alliance, Et se souviennent de ses commandements afin de les accomplir. »**

Psaume 112:1-2 : « **Heureux l'homme qui craint l'Éternel, qui trouve un grand plaisir à ses commandements. Sa postérité sera puissante sur la terre, la génération des hommes droits sera bénie.** » Rappelez-vous : Dieu bénit jusqu'à mille générations, pas seulement trois ou quatre.

Psaume 147:11-14 : « **L'Éternel aime ceux qui le craignent, Ceux qui espèrent en sa bonté. ... Car il affermit les barres de tes portes, Il bénit tes fils au milieu de toi; Il rend la paix à ton territoire, Il te rassasie du meilleur froment.** »

Ésaïe 66:2 : « **Voici sur qui je porterai mes regards : Sur celui qui souffre et qui a l'esprit abattu, sur celui qui craint ma parole** »

1 Jean 4:19 – 5:3 : « **Nous l'aimons, parce qu'il nous a aimés le premier. Si quelqu'un dit : J'aime Dieu, et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur ; car celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ? ... Nous connaissons que nous aimons les enfants de Dieu, lorsque nous aimons Dieu, et que nous pratiquons ses commandements. Car l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles.** » Remarquez comment l'amour de Dieu pour nous, en promettant et en envoyant un Sauveur, nous incite à l'aimer en retour, et dans cet amour pour lui, nous commençons à observer ses commandements avec un cœur joyeux et à montrer de l'amour à ceux qui nous entourent. C'est à ceux-là que Dieu promet toutes sortes de bénédictions, temporelles et éternelles. De même que les parents se réjouissent des premiers pas de leurs enfants et leur offrent de petits cadeaux pour les encourager, de même notre Père céleste bénit ses enfants pour les encourager lorsqu'ils commencent à manifester leur amour pour lui.

Le *Petit Catéchisme* de Luther résume ainsi ces bénédictions : « *Il promet sa grâce et sa bénédiction à tous ceux qui obéissent à ces Commandements. C'est pourquoi, nous devons l'aimer, nous confier en lui et faire de bon cœur tout ce qu'il nous ordonne* ». Nous pouvons nous attendre à de telles bénédictions de la part de Dieu, non pas parce que nous les méritons, mais parce que Dieu a promis de nous les donner.

L'histoire d'Israël montre comment Dieu a bénî son peuple de l'Ancien Testament lorsqu'il s'est repenti de ses péchés, s'est tourné vers Dieu pour obtenir sa miséricorde et a commencé à montrer son amour pour Dieu par sa façon de vivre. Moïse leur a dit : « **Il t'aimera, il te bénira et te multipliera ; il bénira le fruit de tes entrailles et le fruit de ton sol. ... Tu seras bénî plus que tous les peuples** » (Deutéronome 7:13-14). « **Voici toutes les bénédictions qui se répandront sur toi et qui seront ton partage, lorsque tu obéiras à la voix de l'Éternel, ton Dieu** » (Deutéronome 28:2). « **Il ne refuse aucun bien à ceux qui marchent dans l'intégrité** » (Psaume 84:12). « **Que ton cœur garde mes préceptes ; car ils prolongeront les jours et les années de ta vie, et ils augmenteront ta paix** » (Proverbes 3:1-2). « **Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, ... Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, Si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance** » (Malachie 3:10).

Jésus a également promis des bénédictions terrestres à ses disciples. Il a dit : « **Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu ; et toutes ces choses vous seront données par-dessus** » (Matthieu 6:33). Par « **toutes ces choses** », il entendait les nécessités de la vie telles que la nourriture et les vêtements. À une autre occasion, Jésus a dit à ses disciples : « **Il n'est personne qui, ayant quitté, à cause de moi et à cause de la bonne nouvelle, sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou sa mère, ou son père, ou ses enfants, ou ses terres, ne reçoive au centuple, présentement dans ce siècle-ci, des maisons, des frères, des sœurs, des mères, des enfants, et des terres, avec des persécutions** » (Marc 10:29-30). Ceux qui suivent Jésus devront peut-être renoncer à beaucoup de choses, mais Dieu prendra soin de leurs besoins. Ils feront partie de sa grande famille de croyants, et même s'ils sont persécutés pour leur foi en lui, il sera avec eux en toutes choses. C'est dans ce même esprit que l'apôtre Paul a écrit aux Philippiens : « **Mon Dieu pourvoira à tous vos besoins selon sa richesse, avec gloire, en Jésus-Christ** » (Philippiens 4:19).

Les plus grandes bénédictions que Dieu promet à ses enfants sont les bénédictions éternelles. Jésus a dit à ses disciples : « **Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des cieux est à eux ! ... Réjouissez-vous et soyez dans l'allégresse, parce que votre récompense sera grande dans les cieux** » (Matthieu 5:10-12). Jésus a dit : « **Vous serez haïs de tous, à cause de mon nom; mais celui qui persévétera jusqu'à la fin sera sauvé** » (Matthieu 10:22). Dans le même discours, Jésus a dit : « **Quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Père qui est dans les cieux** » (Matthieu 10:32).

Jésus n'a pas promis qu'il serait facile de le suivre. De même que la vie de Jésus n'a pas été facile et qu'il a dû porter une croix, de même ses disciples doivent porter leur propre croix. Mais une bénédiction éternelle les attend. Jésus a dit : « **Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive. ... Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père, avec ses anges ; et alors il rendra à chacun selon ses œuvres** » (Matthieu 16:24-27). Jésus a assuré ses apôtres : « **Je vous le dis en vérité, quand le Fils de l'homme, au renouvellement de toutes choses, sera assis sur le trône de sa gloire, vous qui m'avez suivi, vous serez de même assis sur douze trônes, et vous jugerez les douze tribus d'Israël** » (Matthieu 19:28). Jésus a conclu sa parabole de l'ivraie dans le blé par cette étonnante promesse : « **Alors les justes resplendiront comme le soleil dans le royaume de leur Père** » (Matthieu 13:43). Jésus a également prononcé ces paroles que Jean a entendues dans les visions qu'il a vues et entendues : « **Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie** » (Apocalypse 2:10).

Notez que lorsque Jésus utilise le mot « **récompense** » dans ces promesses, il ne parle pas d'une récompense que nous méritons ou que nous avons gagnée ou méritée. Les récompenses que Dieu accorde sont toujours des récompenses de grâce. Nos confessions luthériennes disent : « *Nous reconnaissons que la vie éternelle est une récompense, puisqu'elle est chose due, non pas à cause de nos mérites, mais à cause de la promesse* » (LA FOI DES ÉGLISES LUTHÉRIENNES Confessions et Catéchismes, p. 151, §175).

Dieu promet de bénir les croyants qui l'aiment et qui commencent à observer ses commandements, jusqu'à la millième génération : « **Ce Dieu fidèle garde son alliance et sa miséricorde jusqu'à la millième génération envers ceux qui l'aiment et qui observent ses commandements** » (Deutéronome 7:9). Pensez aux bénédictions que Dieu a accordées aux enfants d'Israël pour l'amour d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, bien que ces patriarches aient disparu depuis des centaines d'années. Moïse a dit : « **C'est à cause de la méchanceté de ces nations que l'Éternel, ton Dieu, les chasse devant toi, et c'est pour confirmer la parole que l'Éternel a jurée à tes pères, à Abraham, à Isaac et à Jacob** » (Deutéronome 9:5). Pensez aux bénédictions dont ont bénéficié les descendants de David dans le royaume de Juda, longtemps après la mort de ce dernier. Il est écrit : « **Il (Joram) fit ce qui est mal aux yeux de l'Éternel. Mais l'Éternel ne voulut point détruire la maison de David, à cause de l'alliance qu'il avait traitée avec David et de la promesse qu'il avait faite de lui donner toujours une lampe, à lui et à ses fils** » (2 Chroniques 21:6-7). Marie, la mère de Jésus, a chanté : « **Sa miséricorde s'étend d'âge en âge Sur ceux qui le craignent** » (Luc 1:50).

Alors que nous traversons la vie avec ses nombreuses tentations et ses revers, nous avons besoin de ces promesses de bénédiction pour nous maintenir sur le droit chemin. L'apôtre Paul a encouragé les Galates en disant : « **Celui qui sème pour sa chair moissonnera de la chair la corruption ; mais celui qui sème pour l'Esprit moissonnera de l'Esprit la vie éternelle. Ne nous lassons pas de faire le bien ; car nous moissonnerons au temps convenable, si nous ne nous relâchons pas** » (Galates 6:8-9). Certains chrétiens juifs risquaient de se détourner du Christ et de revenir à une foi juive qui ne reconnaissait pas que Jésus était le Messie promis. C'est pourquoi l'auteur de la lettre aux Hébreux les a encouragés par ces mots : « **N'abandonnez donc pas votre assurance, à laquelle est attachée une grande rémunération. Car vous avez besoin de persévérance, afin qu'après avoir accompli la volonté de Dieu, vous obteniez ce qui vous est promis** » (Hébreux 10:35-36). « **Courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte, ayant les regards sur Jésus, le chef et le consommateur de la foi, qui, en vue de la joie qui lui était réservée, a souffert la croix, méprisé l'ignominie, et s'est assis à la droite du trône de Dieu** » (Hébreux 12:1-2).

Mais n'ayons jamais l'idée que toutes ces bénédictions nous parviennent grâce à nos propres mérites ou efforts. C'est par la seule grâce de Dieu que ces bénédictions nous reviennent. Jésus a dit : « **Quand vous avez fait tout ce qui vous a été ordonné, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles, nous avons fait ce que nous devions faire** » (Luc 17:10).

Questions

1. Comment devrions-nous vivre pour mériter une récompense de la part de Dieu ?
2. Combien de personnes méritent une telle récompense de la part de Dieu ?
3. Quelle preuve avez-vous de votre réponse à la question 2 ?
4. Qu'est-ce que Dieu aime faire pour ceux qui l'aiment ?
5. D'où vient notre amour pour Dieu ?
6. Quelles sont les bénédictions terrestres que Dieu a promises à son peuple ?
7. Que devons-nous dire de toutes les bénédictions que Dieu nous donne ?
8. Quelles sont les bénédictions que Jésus a promises à ses disciples ?
9. Dans quel sens Jésus utilise-t-il le mot « récompense » ?
10. En quoi les enfants sont-ils bénis par l'obéissance de leurs ancêtres ?
11. Quelles sont les bénédictions éternelles que Jésus promet à ses disciples ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.12.1 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi de Dieu : une barrière pour freiner dans une certaine mesure l’éclosion grossière du péché

Maintenant que nous avons étudié en détail la loi morale de Dieu, il nous reste à nous demander pourquoi Dieu nous a donné cette loi morale. Quel est le but de la loi ? Au fur et à mesure que nous étudions la Parole de Dieu, il apparaît clairement que la loi de Dieu a plusieurs buts différents. Nos confessions luthériennes mentionnent en particulier trois utilisations (ou fonctions) de la loi morale de Dieu. Le premier usage de la loi est celui d'une barrière pour freiner (c'est-à-dire d'empêcher) dans une certaine mesure l’éclosion grossière du péché. Le deuxième usage de la loi, qui est sa fonction la plus importante, est celui d'un miroir qui nous montre nos péchés et notre état de pécheur. Le troisième usage de la loi est celui d'une règle qui nous enseigne quelles sont les œuvres qui plaisent à Dieu.

Les deux premières utilisations sont destinées à tous les êtres humains, qu'ils soient incroyants ou croyants en Christ. Le troisième usage ne s'applique qu'aux chrétiens. Il est important de se rappeler que les croyants en Christ ont en eux à la fois le vieil homme (la chair pécheresse) et l'homme nouveau (l'esprit) créé par le Saint-Esprit à travers l’Évangile. Si les chrétiens n'avaient pas la chair pécheresse, ils n'auraient pas besoin de la loi dans toutes ses utilisations ; par une foi et un amour parfaits envers Dieu, ils rempliraient les exigences de la loi sans même le savoir, car l'homme nouveau est en parfaite harmonie avec le Saint-Esprit et fait donc la volonté de Dieu. Mais parce que les chrétiens ont toujours la chair pécheresse en eux tout au long de leur vie terrestre, ils ont besoin de la loi dans tous ses usages. Ils ont besoin de la loi pour freiner leur chair. Ils ont besoin de la loi pour se rappeler qu'ils sont des pécheurs qui méritent d'être punis. Ils ont besoin de la loi pour savoir ce qui est bien et ce qui est mal, car la chair peut les induire en erreur en leur faisant croire que le mal est bon et que le bien est mauvais.

La lutte entre la chair et l'esprit est décrite dans Romains 7 et Galates 5 et est résumée dans les passages suivants. « **La chair a des désirs contraires à ceux de l’Esprit, et l’Esprit en a de contraires à ceux de la chair ; ils sont opposés entre eux, afin que vous ne fassiez point ce que vous voudriez** » (Galates 5:17). « **Je suis par l’entendement esclave de la loi de Dieu, et je suis par la chair esclave de la loi du péché** » (Romains 7:25).

Examinons donc la première utilisation de la loi, à savoir son utilisation en tant que barrière. Dans de nombreuses rues aux États-Unis et peut-être d'autres pays, une bordure est placée de part et d'autre de la route. Il s'agit d'une élévation soudaine, faite d'un matériau dur comme le béton. La bordure a pour fonction d'indiquer aux conducteurs qu'ils quittent la route s'ils la heurtent ; elle peut également les empêcher de la franchir s'ils ne roulent pas trop vite. Mais la bordure ne les maintient pas sur la route comme le ferait un mur ; s'ils roulent assez vite, ils sauteront la bordure et quitteront la route.

La loi, en tant que barrière, ne peut maintenir personne sur le chemin parfait de l'obéissance, mais elle peut, dans une certaine mesure, freiner l’éclosion de péchés grossiers tels que le meurtre, l'adultère ou le vol. La loi freine ces péchés par ses menaces de punition ou par la honte ou la culpabilité qui peut résulter de ce péché. Dieu utilise le gouvernement humain comme son agent pour établir la loi civile et administrer les punitions en cas de désobéissance. À travers les âges, la plupart des gouvernements humains ont suivi les lois de Dieu dans une certaine mesure et ont condamné des péchés tels que le meurtre, l'agression, l'adultère, le vol, la calomnie et le parjure. S'il n'y avait pas de

lois et de punitions pour les crimes commis contre les lois, ce monde serait dans un état d'anarchie, sans loi ni ordre.

Lorsque Dieu a donné les dix commandements à son peuple et que celui-ci a été effrayé par la voix de Dieu, Moïse lui a dit : « **C'est pour vous mettre à l'épreuve que Dieu est venu, et c'est pour que vous ayez sa crainte devant les yeux, afin que vous ne péchiez point** » (Exode 20:20). Il est certain que les menaces de châtiment de Dieu empêchent certains pécheurs de commettre les pires crimes et délits, tout comme l'application stricte de la loi par le gouvernement peut avoir un effet dissuasif sur certains des crimes les plus odieux. Les lois et les châtiments prescrits par Dieu dans l'Ancien Testament avaient un but et un effet dissuasifs. Par exemple, si quelqu'un parmi le peuple suggérait l'adoration d'un autre dieu ou d'une idole, il devait être rapidement puni par lapidation. Moïse a dit au peuple : « **Il en sera ainsi, afin que tout Israël entende et craigne, et que l'on ne commette plus un acte aussi criminel au milieu de toi** » (Deutéronome 13:11).

Dieu utilise donc sa loi dans ce monde comme une barrière pour maintenir la décence et l'ordre. Le gouvernement civil, quelle que soit sa forme, est le ministre (ou l'agent) de Dieu pour la punition des malfaiteurs et la protection de ceux qui suivent la loi. Dieu lui-même utilise la loi comme une barrière lorsqu'il bénit les obéissants par des bénédictions temporelles et punit les désobéissants par des jugements terrestres afin d'endiguer les débordements les plus grossiers de la méchanceté. L'apôtre Paul l'a enseigné clairement lorsqu'il a écrit : « **Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal** » (Romains 13:4).

Le citoyen respectueux de la loi n'a pas à craindre les autorités et les forces de l'ordre. Paul l'énonce comme une règle Générale : « **La loi n'est pas faite pour le juste, mais pour les méchants et les rebelles, les impies et les pécheurs** » (1 Timothée 1:9). Ce n'est que parce que le chrétien a encore une chair pécheresse qu'il a encore besoin de la loi comme d'une barrière pour garder sa propre chair sous contrôle. Les incroyants ont besoin de la loi parce qu'ils n'ont qu'une chair pécheresse et qu'ils ont besoin d'être freinés par la loi et l'application de la loi.

C'est pour cette raison que notre Seigneur veut que nous priions « **pour les rois et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté** » (1 Timothée 2:2). Un bon gouvernement est une aide à la proclamation de l'Évangile et à une vie pieuse conforme à l'Évangile.

La loi morale étant inscrite dans le cœur de tous les hommes, le concept de loi et de punition n'est pas étranger aux peuples de la terre. Toutes les cultures ont sans doute jugé nécessaire d'établir certaines règles pour contrôler la violence humaine. Cette loi de Dieu, inscrite dans le cœur des hommes, a aussi un effet dissuasif sur la criminalité. Tous les êtres humains ont une conscience, c'est-à-dire la conscience d'un être divin qui les punira pour leurs crimes. Il est écrit : « **l'Éternel, ton Dieu, est un feu dévorant, un Dieu jaloux** » (Deutéronome 4:24). Les pécheurs essaient d'échapper à Dieu comme Adam et Ève, mais ils n'y parviennent pas, quels que soient leurs efforts. Parfois, les athées qui prétendent qu'il n'y a pas de Dieu ont encore peur d'avoir à l'affronter, et c'est pourquoi ils essaient autant que possible de se convaincre qu'il n'y a pas de Dieu. C'est peut-être la raison pour laquelle l'évolution est si populaire parmi les gens instruits de ce monde. Mais l'apôtre Paul a écrit : « **Ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour** » (Romains 2:15). Les païens incroyants « **connaissent le jugement de Dieu, déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses** » (Romains 1:32). C'est la raison pour laquelle les gens du monde entier ont peur de la mort et de mourir.

À cause de sa chair pécheresse, le chrétien dit aussi avec le psalmiste : « **Ma chair frissonne de l'effroi que tu m'inspires, et je crains tes jugements** » (Psaume 119:120). Seul le Christ et son Évangile peuvent nous débarrasser de ces peurs ; ce n'est qu'en Christ que nous pouvons vaincre la peur de la mort et la peur de l'au-delà.

Notre confession luthérienne résume ce premier usage de la loi en ces termes : « *La Loi a été donnée aux hommes pour trois raisons : 1^e) pour maintenir une certaine discipline extérieure en face des hommes brutaux et insoumis* » (LA FOI DES ÉGLISES LUTHÉRIENNES Confessions et Catéchismes, p. 431, §899).

Questions

1. Quels sont les trois usages de la loi ?
2. Qu'entend-on par l'utilisation de la loi comme une barrière ?
3. Pourquoi dit-on que la loi peut freiner le péché mais pas l'empêcher totalement ?
4. Pourquoi un chrétien a-t-il encore besoin de la loi comme barrière ?
5. Quelle agence Dieu utilise-t-il en tant que son serviteur pour appliquer la loi comme une barrière ?
6. Pourquoi pouvons-nous être sûrs que la loi et son application contribuent à décourager la criminalité ?
7. Pour quelle raison Dieu veut-il que nous, chrétiens, priions pour le gouvernement ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.12.2 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi de Dieu : un miroir qui nous montre notre péché

L'objectif principal de la loi de Dieu est de nous montrer nos péchés. C'est ce qu'affirme l'apôtre Paul, qui écrit aux Romains : « **C'est par la loi que vient la connaissance du péché** » (Romains 3:20). Et encore : « **La loi est intervenue pour que l'offense abondât** » (Romans 5:20). Paul a admis que c'était également le cas pour lui. Il a confessé : « **Je n'ai connu le péché que par la loi. Car je n'aurais pas connu la convoitise, si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras point** » (Romains 7:7). Ainsi, l'objectif principal de la loi est d'être un miroir qui nous montre ce que nous sommes. Un miroir de verre nous montre notre apparence extérieure. La loi est un miroir qui nous montre ce que nous sommes intérieurement pour Dieu.

Comme nous l'avons vu, la loi de Dieu exige de nous un amour parfait envers Dieu et envers les hommes, c'est-à-dire la sainteté et la perfection en pensée, en parole et en action. La loi de Dieu exige de nous une performance parfaite. Un seul maillon brisé dans la chaîne de l'obéissance signifie que notre note de performance de la part de Dieu est de zéro. Certains affirment que Dieu ne nous donnerait pas de commandements impossibles à respecter. Mais ces personnes se méprennent sur l'objectif de la loi de Dieu. La loi de Dieu dit à chaque être humain ce qu'il doit faire, et non ce qu'il peut faire ou fait.

La Parole de Dieu nous enseigne clairement qu'il n'y a personne qui obéisse à la loi comme il se doit. C'est pourquoi nous lisons dans les Saintes Écritures des déclarations telles que celles-ci : « **Il n'en est aucun qui fasse le bien, pas même un seul** » (Psaume 14:3). « **Il n'y a sur la terre point d'homme juste qui fasse le bien et qui ne pèche jamais** » (Ecclésiaste 7:20). « **Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu** » (Romains 3:23).

Cela est vrai non seulement pour les non-croyants, mais aussi pour les croyants en Christ. Même les vrais croyants en Christ ne peuvent pas observer la loi de Dieu comme elle devrait l'être, car ils continuent à pécher chaque jour de leur vie. C'est pourquoi Jésus a enseigné à ses disciples à prier : « **Pardonne-nous nos péchés** » (Luc 11:4). C'est pourquoi l'apôtre Jean a rappelé à ses lecteurs : « **Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous. ... Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous le faisons (Dieu) menteur, et sa parole n'est point en nous.** » (1 Jean 1:8-10). C'est pourquoi David a prié : « **N'entre pas en jugement avec ton serviteur ! Car aucun vivant n'est juste devant toi** » (Psaume 143:2). C'est pourquoi l'apôtre Paul a écrit : « **Moi-même, je suis par l'entendement esclave de la loi de Dieu, et je suis par la chair esclave de la loi du péché** » (Romains 7:25). L'homme nouveau de Paul était parfaitement obéissant, mais en même temps il avait toujours sa chair pécheresse, et c'est pourquoi il continuait à pécher. C'est pour cette même raison que Paul a admis : « **Ce n'est pas ... que j'aie déjà atteint la perfection ; mais je cours** » (Philippiens 3:12).

Si nous voulons savoir ce que Dieu pense du péché, à quel point il le déteste et comment il doit le punir dans sa sainte justice, il nous suffit de regarder ce qui est arrivé à notre Seigneur Jésus sur la croix. Le prophète Ésaïe a prédit ce qui s'est passé : « **L'Éternel a fait retomber sur lui l'iniquité de nous tous** » (Ésaïe 53:6). Puisque Jésus portait le péché du monde, le jugement de Dieu est tombé sur lui avec toute la force de sa colère contre le péché humain. Il a été « **puni, frappé de Dieu, et humilié. Mais il était blessé pour nos péchés, brisé pour nos iniquités ; Le châtiment qui nous donne la paix est**

tombé sur lui, Et c'est par ses meurtrissures que nous sommes guéris » (Ésaïe 53:4-5). Nous voyons à la croix du Christ ce qui se passe lorsque tout le poids de la loi de Dieu et la punition pour sa désobéissance s'abattent sur le péché humain. Dieu « **n'a point épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous** » (Romains 8:32). Christ est devenu « **malédiction pour nous** » (Galates 3:13).

L'abus le plus horrible de la loi de Dieu est de penser que nous pouvons l'observer et gagner la faveur de Dieu en l'observant. Une telle vision rend le sacrifice de Jésus sur la croix totalement inutile. « **Si la justice s'obtient par la loi, Christ est donc mort en vain** » (Galates 2:21). Si nous pouvons respecter la loi de Dieu et gagner sa faveur, nous n'avons pas du tout besoin d'un Sauveur. Ces personnes ont besoin qu'on leur martèle la loi de Dieu jusqu'à ce qu'elles admettent qu'elles ont péché et qu'elles ont besoin d'un Sauveur. Elles ont besoin d'un Sauveur parce que, sans lui, leur destinée finale sera le châtiment éternel.

À l'époque de Jésus, les pharisiens avaient une haute opinion d'eux-mêmes et ne voulaient donc pas confesser qu'ils étaient pécheurs. C'est pourquoi, par amour pour eux, Jésus n'a cessé d'attirer l'attention sur leurs péchés. Il n'a cessé de leur prêcher la loi de Dieu afin de les humilier. Il voulait qu'ils se regardent dans le miroir de la loi de Dieu et qu'ils voient à quel point ils étaient pécheurs.

Devant les pharisiens, Jésus a dit un jour : « **Je suis venu dans ce monde pour un jugement, pour que ceux qui ne voient point voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles** » (Jean 9:39). Par ceux qui voient, Jésus entend ceux qui pensent voir, comme les pharisiens. Le récit se poursuit : « **Quelques pharisiens qui étaient avec lui, ayant entendu ces paroles, lui dirent : Nous aussi, sommes-nous aveugles ? Jésus leur répondit : Si vous étiez aveugles, vous n'auriez pas de péché. Mais maintenant vous dites : Nous voyons. C'est pour cela que votre péché subsiste** » (Jean 9:40-41). Si les Pharisiens admettaient seulement qu'ils sont aveugles, Jésus pourrait leur rendre la vue. Mais comme ils pensaient voir, Jésus ne pouvait pas les aider. Ainsi, si les pécheurs admettent qu'ils sont pécheurs, leurs péchés peuvent être pardonnés. Mais tant qu'ils pensent qu'ils sont sans péché, il ne peut y avoir de pardon pour eux. Cet incident nous montre l'extrême importance de la loi de Dieu. La loi fait tomber les pécheurs orgueilleux, afin que Jésus puisse les relever et les sauver par son message de pardon des péchés — le pardon des péchés qu'il a obtenu pour tous en étant puni pour les péchés de tous sur la croix.

Mais nombreux sont ceux qui n'utilisent pas la loi comme elle devrait l'être. Aux États-Unis et dans d'autres pays, il existe des organisations pour les jeunes, connues sous le nom de scouts. La douzième loi scoute déclare : « Un scout est respectueux envers Dieu. Il est fidèle à ses devoirs religieux ». Voyez-vous ce qui ne va pas dans cette déclaration ? Le scout dit quelque chose qui n'est pas vrai et qui ne peut pas être vrai. Il dit qu'il est fidèle à ses devoirs envers Dieu, mais c'est un mensonge. La loi de Dieu dit que personne n'est fidèle à ses devoirs envers Dieu ou envers son prochain. Ainsi, le scout, s'il pense ce qu'il dit, est de ceux qui disent : « **Nous voyons** ». Et donc son péché demeure.

Voici un autre exemple. L'un des manuels catholiques romains utilisés pour l'instruction des élèves du secondaire fait la déclaration suivante : « Si, sur terre, nous avons obéi aux commandements de Dieu et de l'Église, nous recevrons une récompense éternelle au ciel. Les dix commandements de Dieu constituent les conditions minimales du salut » (*My Catholic Faith* [Ma foi catholique]). Ceux qui enseignent cela ne comprennent pas du tout la loi de Dieu et ne savent pas pourquoi Dieu nous a donné sa loi.

Mais il y a aussi des luthériens qui ne comprennent pas la loi. *The Lutheran*, magazine d'une branche du luthéranisme en Amérique, a donné cette réponse erronée à une question posée par un lecteur dans son numéro du 11 août 1976 : « Question : Comment héritons-nous de la vie éternelle ? La croyance au Christ suffit-elle, ou devons-nous être baptisés et faire de bonnes œuvres ? » Le magazine a répondu, en partie, à cette question : « En bref, nous héritons de la vie éternelle par la foi en Christ et par l'obéissance à ses commandements ». En d'autres termes, le Christ est notre Sauveur. Nous sommes sauvés par la foi en lui. Mais nous nous sauvons aussi par notre obéissance à ses

commandements. Mais voici ce que dit la Bible : « **Nous pensons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi** » (Romains 3:28). La Bible dit : « **Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi; vous êtes déchus de la grâce** » (Galates 5:4). Le but de la loi n'est pas de nous sauver par notre obéissance. C'est impossible. Le but de la loi n'est pas de nous sauver, mais de nous montrer nos péchés et notre incapacité totale à nous sauver par notre obéissance.

Jésus a raconté une parabole « **en vue de certaines personnes se persuadant qu'elles étaient justes, et ne faisant aucun cas des autres** » (Luc 18:9). Ils utilisaient la loi pour condamner les autres, mais ne l'appliquaient pas à eux-mêmes. Ils n'ont pas réalisé que le but principal de la loi était de révéler leur propre péché, ainsi que les péchés des autres.

Voici la parabole : « **Deux hommes montèrent au temple pour prier ; l'un était pharisien, et l'autre publicain. Le pharisien, debout, priait ainsi en lui-même : O Dieu, je te rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont ravisseurs, injustes, adultères, ou même comme ce publicain ; je jeûne deux fois la semaine, je donne la dîme de tous mes revenus. Le publicain, se tenant à distance, n'osait même pas lever les yeux au ciel ; mais il se frappait la poitrine, en disant : O Dieu, sois apaisé envers moi, qui suis un pécheur. Je vous le dis, celui-ci descendit dans sa maison justifié, plutôt que l'autre. Car quiconque s'élève sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera élevé** » (Luc 18:10-14).

Le pharisien de la parabole de Jésus utilisait la loi de Dieu pour condamner les autres, mais n'appliquait pas la loi de Dieu à ses propres péchés d'orgueil et de manque d'amour. Son espoir de vie éternelle reposait sur sa propre obéissance et sa piété. Il ne comprenait pas la vérité de Dieu : « **Nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi** » (Romains 3:20). Le collecteur d'impôts, quant à lui, reconnaissait qu'il était pécheur et que son seul espoir était le pardon de Dieu par le biais d'un sacrifice expiatoire. Cet homme est rentré chez lui avec ses péchés pardonnés, mais pas le Pharisen, qui ne reconnaissait même pas qu'il avait des péchés.

Un jour, un jeune chef riche a demandé à Jésus ce qu'il pouvait faire pour hériter de la vie éternelle. Jésus l'a renvoyé aux dix commandements pour lui faire comprendre qu'il ne pouvait pas se sauver lui-même. Mais le jeune homme dit : « **J'ai ... observé toutes ces choses dès ma jeunesse** » (Luc 18:21). Il n'a pas non plus compris l'objectif principal de la loi de Dieu. Il n'a pas regardé attentivement le miroir de Dieu. Mais Jésus lui a fait remarquer qu'il n'avait même pas respecté le premier commandement. En effet, lorsque Jésus lui a dit de vendre ses biens et de les donner aux pauvres, il s'est attristé. Mettre Dieu au-dessus de ses biens était trop difficile pour cet homme.

Jésus a dit un jour : « **Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais les malades** » (Luc 5:31). L'objectif principal de la loi de Dieu est de nous montrer que nous ne sommes pas en bonne santé. Elle nous montre que nous sommes malades et que nous avons besoin du seul médecin qui puisse vraiment nous aider, Jésus-Christ. Martin Luther a dit un jour : « Il est dans la nature de Dieu de faire quelque chose à partir de rien ; c'est pourquoi Dieu ne peut rien faire de celui qui n'est pas encore rien. ... Dieu n'accueille que les abandonnés, ne guérit que les malades, ne rend la vue qu'aux aveugles, ne rend la vie qu'aux morts, ne sanctifie que les pécheurs, ne donne la sagesse qu'aux imprudents. Bref, il n'a de pitié que pour les misérables » (*Oeuvres de Luther* édition anglaise, vol. 14, p. 163). Le but de la loi de Dieu est de nous faire prendre conscience que nous sommes des abandonnés, des malades, des aveugles, des morts, des pécheurs, des imprudents, des misérables, que nous ne sommes vraiment rien du tout, afin qu'il puisse, par l'Évangile, faire quelque chose de nous.

Questions

1. Qu'entendons-nous lorsque nous disons que la loi de Dieu est comme un miroir ?
2. Où lisons-nous dans la Bible que la loi nous montre notre péché ?
3. Qu'est-ce que la loi de Dieu exige de chacun d'entre nous ?
4. Comment Jésus montre-t-il dans le Notre Père que les croyants sont des pécheurs ?
5. Comment la croix révèle-t-elle la haine de Dieu pour le péché ?
6. Quel est le pire abus de la loi de Dieu ? Pourquoi est-ce si mauvais ?
7. Comment enseigne-t-on aux scouts une mauvaise utilisation de la loi ?
8. Qu'est-ce qui ne va pas dans l'enseignement de *My Catholic Faith* ?
9. En quoi la réponse donnée dans le magazine *The Lutheran* est-elle contraire à l'Écriture ?
10. Comment la parabole de Jésus sur les deux hommes qui prient s'applique-t-elle à vous ?
11. Comment le jeune homme riche a-t-il abusé de la loi de Dieu ?
12. Expliquez ce que Jésus voulait dire lorsqu'il a prononcé les paroles de Jean 9:40-41.

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.4.3.12.3 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

La loi de Dieu : une règle pour nous apprendre quelles sont les œuvres qui plaisent à Dieu

Les deux premières utilisations de la loi s’adressent aussi bien aux non-croyants qu’aux croyants en Christ. Si les croyants n’étaient constitués que de l’homme nouveau sans le vieil homme de la chair pécheresse, ils n’auraient pas du tout besoin de la loi, puisque, comme le dit l’apôtre Paul, « **la loi n'est pas faite pour le juste** » (1 Timothée 1:9). Mais le chrétien est constitué d’un homme nouveau et d’un vieil homme. C’est à cause de la chair pécheresse que les chrétiens ont besoin de la loi pour freiner leur chair pécheresse et aussi pour leur rappeler continuellement leur péché. Les confessions luthériennes affirment : « La loi accuse toujours ». C’est également vrai pour le chrétien. La loi trouve toujours à redire à chaque pécheur, et aucun d’entre nous n’est sans péché. À cause de notre chair pécheresse, nous avons tous besoin de la loi pour freiner notre chair et nous montrer notre péché.

En outre, nous tous, chrétiens, avons besoin de la loi dans son troisième usage : pour nous informer et nous instruire sur le type d’œuvres que nous pouvons faire pour plaire à notre Dieu, sur les œuvres qui sont conformes à sa volonté. Le troisième usage de la loi est celui d'une norme ou d'une règle fixe, qui nous enseigne quelles sont les œuvres qui plaisent à Dieu et quelles sont celles qui lui déplaisent. Dieu utilise sa loi pour accomplir ces trois objectifs simultanément. Jour après jour, la loi de Dieu continue à nous humilier en nous rappelant notre péché. Jour après jour, la loi de Dieu continue à freiner les désirs de notre chair. Jour après jour, la loi de Dieu continue à nous indiquer les œuvres que nous pouvons accomplir pour plaire à Dieu. Cependant, la loi de Dieu ne fournit pas la motivation pour faire ce qui plaît à Dieu. La motivation pour faire ce qui plaît à Dieu vient de l’Évangile, la Bonne Nouvelle de ce que Dieu a fait pour nous en Christ. L’apôtre Jean l’a dit aussi simplement que possible : « **Nous l’aimons, parce qu'il nous a aimés le premier** » (1 Jean 4:19).

Dès l’instant où nous sommes amenés à la foi en Christ comme notre Sauveur du péché, nous ne sommes plus sous la loi qui nous condamne, nous maudit et nous menace de l’enfer éternel. « **Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ** » (Romains 8:1). Nous ne sommes plus sous la loi dans le sens où nous devons observer la loi pour gagner la faveur de Dieu et nous sauver. Puisque nous avons la justice parfaite et le pardon en Christ, la loi ne peut rien ajouter à notre salut. C’est pourquoi l’apôtre Paul nous dit, à nous chrétiens, que nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce. « **Vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce** » (Romains 6:14).

Parce que nous sommes sous la grâce et que nous savons que nos péchés sont pardonnés à cause du Christ, nous aimons Dieu et nous voulons lui plaire dans tout ce que nous faisons. Mais à cause de notre chair pécheresse, nous pouvons être induits en erreur et croire que certaines choses plaisent à Dieu alors qu’elles ne lui plaisent pas, et que certaines choses ne plaisent pas à Dieu alors qu’elles lui plaisent. En outre, certaines activités sont adiaphores, c'est-à-dire qu’elles ne sont ni bonnes ni mauvaises en elles-mêmes, mais qu’elles peuvent être bonnes ou mauvaises selon les circonstances. À cause de notre chair pécheresse, nous avons besoin d’être instruits sur toutes ces questions, et la loi de Dieu, dans son troisième usage, fournit cette instruction. C’est pourquoi Martin Luther a écrit dans son *Grand Catéchisme* : « *Les Dix-Commandements, qui forment le plus bel assemblage des préceptes divins, nous enseignent ce que nous devons faire, afin que notre vie entière soit agréable à Dieu* » (p. 46).

Le plus long psaume de la Bible est le Psaume 119. Tout au long de ce psaume, nous trouvons des références aux commandements de Dieu qui nous guident dans notre vie quotidienne, car, en tant que croyants, nous voulons vraiment plaire à notre Dieu par notre vie. Par exemple, il est écrit : « **Comment le jeune homme rendra-t-il pur son sentier ? En se dirigeant d'après ta parole. Je te cherche de tout mon cœur : ne me laisse pas égarer loin de tes commandements ! Je serre ta parole dans mon cœur, afin de ne pas pécher contre toi** » (Psaume 119:9-11). Nous lisons à nouveau : « **Que tes paroles sont douces à mon palais, plus que le miel à ma bouche ! Par tes ordonnances je deviens intelligent, aussi je hais toute voie de mensonge. Ta parole est une lampe à mes pieds, et une lumière sur mon sentier** » (Psaume 119:103-105).

L'apôtre Paul a dit de lui-même : « **Je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur** » (Romains 7:22). Paul voulait faire ce qu'il fallait, conformément à la volonté de Dieu, mais sa chair pécheresse l'en empêchait. Nous tous, chrétiens, avons le même problème. Selon notre homme nouveau, nous voulons plaire à Dieu dans tout ce que nous faisons. Mais notre chair pécheresse nous empêche non seulement de faire ce qui est juste, mais aussi de comprendre ce qui est juste. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons besoin de la Parole de Dieu comme d'une lampe pour nos pieds et d'une lumière pour notre chemin.

Pensez aux chrétiens de Colosses. Ils avaient été amenés à la foi en Christ. Ils voulaient servir le Seigneur. Mais à cause de leur chair, ils risquaient de céder aux faux docteurs qui leur enseignaient que la meilleure façon de servir Dieu et de lui plaire était de suivre certaines lois cérémonielles de l'Ancien Testament qui n'étaient plus en vigueur. Ils étaient induits en erreur et pensaient que la meilleure façon de servir Dieu était d'adorer les anges et de se soumettre à toutes sortes de règles concernant le manger et le boire. Paul leur a donc écrit : « **Pourquoi ... vous impose-t-on ces préceptes ... qui ne sont fondés que sur les ordonnances et les doctrines des hommes ? Ils ont, à la vérité, une apparence de sagesse, en ce qu'ils indiquent un culte volontaire, de l'humilité, et le mépris du corps, mais ils sont sans aucun mérite et contribuent à la satisfaction de la chair** » (Colossiens 2:20-23). « **Un culte volontaire** » n'est pas la façon de plaire à Dieu. Nous plaisons à Dieu en écoutant et en suivant ses instructions sur la manière dont nous devons vivre, et non pas nos propres idées ou les caprices d'un faux enseignant.

Les dernières parties de presque toutes les lettres de Paul dans le Nouveau Testament contiennent des instructions pour une vie pieuse, en accord avec l'Évangile. Ses convertis avaient besoin de telles instructions, en raison de leur environnement païen et de leur passé païen, et aussi parce que leur chair pécheresse risquait de les entraîner sur une mauvaise voie. Ils aimaient leur Sauveur et voulaient lui plaire, c'est pourquoi Paul leur a donné des instructions sur la manière d'y parvenir. Par exemple, la lettre aux Romains est une lettre de doctrine. Elle parle en détail de la loi de Dieu, puis de son Évangile, mais à partir du chapitre 12 et jusqu'à la fin de la lettre, Paul montre le genre de choses que Dieu veut que nous fassions par amour pour lui. Il dit : « **Ne vous conformez pas au siècle présent, mais soyez transformés par le renouvellement de l'intelligence, afin que vous discerniez quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, agréable et parfait** » (Romains 12:2). Dans ce contexte, Paul répète les dix commandements dans Romains 13:9.

Mais nous devons toujours veiller à ne pas penser que le fait de suivre les instructions du Seigneur contribue en quoi que ce soit à notre espoir de salut. Nous avons été jugés saints par Dieu grâce à notre foi en Christ et au pardon total qu'il a obtenu pour nous. Mais parce que nous sommes totalement pardonnés par la grâce de Dieu, nous voulons obéir à notre Seigneur et lui plaire en toutes circonstances. L'apôtre Pierre a écrit : « **Ceignez les reins de votre entendement, soyez sobres, et ayez une entière espérance dans la grâce qui vous sera apportée, lorsque Jésus-Christ apparaîtra. Comme des enfants obéissants, ne vous conformez pas aux convoitises que vous aviez autrefois, quand vous étiez dans l'ignorance. Mais, puisque celui qui vous a appelés est saint, vous aussi soyez saints dans toute votre conduite** » (1 Pierre 1:13-15).

Au fil des siècles, l’Église catholique romaine a mis au point divers moyens pour espérer plaire à Dieu. Mais beaucoup de ces moyens étaient des règles qu’elle s’imposait elle-même et qui n’avaient aucun fondement dans la Parole de Dieu. Par exemple, les croisades religieuses en Terre Sainte, les pèlerinages dans les sanctuaires, les vœux de chasteté et de pauvreté, l’utilisation de chapelets et les prières aux saints étaient présentés comme des actes particulièrement agréables à Dieu. Certaines de ces activités étaient même présentées comme nécessaires au salut. En fait, certaines de ces activités étaient considérées comme tellement saintes que ceux qui les pratiquaient avaient une obéissance superflue (supplémentaire) que l’Église pouvait ensuite vendre à d’autres. En d’autres termes, ils ont conçu leurs propres catégories de bonnes œuvres qui étaient encore meilleures que l’obéissance aux commandements de Dieu. Martin Luther et les autres réformateurs ont fait de leur mieux pour enseigner aux gens ce qu’étaient vraiment les bonnes œuvres aux yeux de Dieu. Sur quoi se fondaient-ils pour déterminer ce qui était agréable à Dieu ? La loi morale de Dieu telle qu’elle est révélée dans la Bible, en particulier dans les dix commandements. Le *Grand Catéchisme* de Luther dit : « *en dehors des Dix-Commandements, aucune œuvre ne peut être bonne et agréable à Dieu, quand même elle serait grande et précieuse aux yeux du monde* » (p. 46).

Plus récemment, on a vu apparaître des enseignants qui ont détourné la parole de Dieu en affirmant que l’amour est l’accomplissement de la loi. Sur cette base, ils affirment que toute action est bonne à condition qu’elle soit faite avec amour. Un homme du nom de Joseph Fletcher a déclaré : « Je suis prêt à soutenir qu’une obligation chrétienne appelle au mensonge, à l’adultère, à la fornication, au vol, à la rupture de promesse et au meurtre, parfois, en fonction de la situation ». Cette philosophie s’appelle l’éthique de situation. Cette philosophie n’accepte pas la loi de Dieu comme une norme fixe pour un comportement pieux, une norme qui ne change pas. Mais la loi de Dieu est une norme fixe. En d’autres termes, la fornication est toujours un péché, quelle que soit la situation ou la circonstance. Le vol est toujours un péché, quelle que soit la situation ou les circonstances.

En général, il y a deux façons opposées dont les chrétiens peuvent être détournés de l’enseignement correct concernant la loi de Dieu. L’une d’elles est appelée *antinomianisme*, c’est-à-dire l’enseignement selon lequel les chrétiens n’ont pas besoin de la loi. Les enseignants et les prédicateurs qui suivent ce point de vue disent qu’ils ne prêchent que l’Évangile du Christ et non la loi. Mais nous ne pouvons pas apprécier la bonne nouvelle de l’Évangile si l’enseignement de la loi ne nous rappelle pas constamment nos péchés. Lorsque l’antinomianisme commence à s’imposer dans une église, la loi n’est plus utilisée dans aucun de ses fonctions. La confession des péchés est supprimée et l’on ne dit aux gens que du bien d’eux-mêmes. Il en résulte de l’orgueil, un manque de discipline ecclésiastique et un manque de formation à la piété. Lorsque les églises permettent à leurs pasteurs d’être des homosexuels actifs, comme c’est le cas dans de nombreux endroits aujourd’hui, nous pouvons voir que l’antinomianisme s’est installé et que la loi de Dieu a été rejetée comme obsolète. Nous devons nous rappeler les paroles de l’apôtre Paul : « **Ne vous y trompez pas: on ne se moque pas de Dieu. Ce qu’un homme aura semé, il le moissonnera aussi** » (Galates 6:7).

La deuxième façon dont la loi de Dieu est couramment détournée est le *légalisme*. Le légalisme est la tentative d’accomplir au moyen de la loi ce que seul l’Évangile du Christ peut accomplir. Quelle est la seule voie de salut ? C’est l’Évangile, et non la loi. Si quelqu’un pense qu’il peut se sauver en observant la loi ou même en contribuant à son salut en observant la loi, il est coupable de légalisme. La contribution de la loi à notre salut n’est que négative. C’est-à-dire que la loi nous montre notre péché et notre besoin de l’Évangile. La loi de Dieu n’est pas un moyen de grâce. La loi nous montre ce qui est bien et ce qui est mal, mais elle ne nous motive pas à faire le bien avec le bon esprit ou la bonne attitude. Le légalisme tente d’apporter un changement positif et une amélioration des mœurs en dehors de l’Évangile. Le légalisme met l’accent sur la conformité extérieure à un certain modèle de comportement, mais il ne peut pas changer le cœur. Seul l’Évangile est un moyen de grâce, capable de donner la justice et la vie, comme il est écrit : « **La lettre (loi) tue, mais l’esprit vivifie** » (2 Corinthiens 3:6). L’apôtre Paul a écrit : « **Je n’ai point honte de l’Évangile : c’est une puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit** » (Romains 1:16).

Nos pères luthériens ont été contraints par la présence de nombreux faux enseignants d'étudier très attentivement les usages de la loi. En fait, la *Formule de Concorde* consacre un article entier au troisième usage de la loi. Voici un bref extrait de l'article VI : « *La Loi nous fait connaître la volonté de Dieu qui nous ordonne de vivre d'une vie nouvelle, mais elle ne nous donne pas la force et la pouvoir de pratiquer la nouvelle obéissance. Au contraire, le Saint-Esprit qui nous est donné et que nous recevons, non par la Loi, mais par la prédication de l'Évangile, renouvelle le cœur de l'homme (Ga 3:2). Il se sert ensuite de la Loi pour instruire le régénérés et il leur montre, par le Décalogue, quelle est "la bonne et agréable volonté de Dieu" (Rm 12:2)* » (*LA FOI DES ÉGLISES LUTHÉRIENNES Confessions et Catéchismes*, p. 491, §1027).

Questions

1. Pourquoi les croyants en Christ ont-ils encore besoin de la loi ?
2. Quel est le troisième usage de la loi ?
3. Que signifie le fait que nous sommes sous la grâce et non sous la loi ?
4. Pourquoi la loi ne peut-elle pas motiver un comportement qui plaise à Dieu ?
5. A quels commandements des hommes les Colossiens risquaient-ils d'obéir ?
6. Qu'entend-on par « un culte volontaire » ? Pourquoi est-ce mal ?
7. Pourquoi devons-nous exclure complètement la loi comme moyen de salut ?
8. Quelles sont les œuvres dont les catholiques romains font l'éloge et qu'ils considèrent comme vraiment bonnes ?
9. Que reproche-t-on à l'enseignement de Joseph Fletcher ?
10. Donnez une définition et un exemple de l'antinomianisme.
11. Donnez une définition et un exemple de légalisme.
12. Comment le Saint-Esprit utilise-t-il la loi dans son troisième usage ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.6 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

l’Évangile

L’apôtre Paul a enseigné que la loi de Dieu était une lumière glorieuse. Mais il a également enseigné que l’Évangile du Christ est une lumière bien plus glorieuse. « **Si le ministère de la condamnation a été glorieux, le ministère de la justice est de beaucoup supérieur en gloire** » (2 Corinthiens 3:9). L’action de la loi est négative ; « **La lettre tue** » (2 Corinthiens 3:6). La loi est une mauvaise nouvelle pour tout pécheur, car elle maudit et condamne chacun d’entre nous. Mais l’Évangile est une bonne nouvelle, et c’est d’ailleurs ce que signifie le mot « Évangile » : une bonne nouvelle. La bonne nouvelle, c’est que « **là où le péché a abondé, la grâce a surabondé** » (Romains 5:20).

En grec, le mot qui désigne l’Évangile est *euangelion* εὐαγγέλιον, d’où l’français tire les mots « évangile », « évangélique » et « évangélisme ». Très souvent, l’Église luthérienne est appelée Église évangélique luthérienne, parce que les confessions luthériennes mettent l’accent sur l’Évangile (la Bonne Nouvelle) de Jésus-Christ en tant que noyau central de tout ce que les luthériens enseignent et pratiquent. Les deux premières phrases de la Profession de Foi et de But de la CLC déclarent : « Il est notre seul but d’être une église chrétienne qui proclame l’Évangile salvateur de Jésus-Christ révélé dans la Bible. Cet Évangile est le seul chemin dont les gens peuvent connaître le vrai Dieu et le chemin de la vie éternelle » (*Une Introduction à la Doctrine Luthérienne et à l’Église de la Confession Luthérienne (CLC) aux États-Unis*, p. 2). Ceci est conforme au message que Dieu a donné aux bergers de Bethléem lors de la naissance de Jésus : « **Je vous annonce une bonne nouvelle (l’Évangile), qui sera pour tout le peuple le sujet d’une grande joie : c’est qu’aujourd’hui, dans la ville de David, il vous est né un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur** » (Luc 2:10-11). Après avoir achevé son œuvre de salut du monde par sa mort et sa résurrection, Jésus a dit à ses disciples : « **Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création** » (Marc 16:15).

Il y a quelques passages de la Bible où le mot « Évangile » peut être utilisé dans un sens plus large pour inclure toute la Parole de Dieu, ce qui inclurait donc la loi. Par exemple, l’Évangile de Marc commence par ces mots : « **Commencement de l’Évangile de Jésus-Christ, Fils de Dieu** » (Marc 1:1). L’auteur fait peut-être référence à tout ce qui suit dans le livre que nous appelons « L’Évangile selon Marc », qui contient beaucoup de matériel qui n’est pas spécifiquement une bonne nouvelle. Il contient la prédication de la loi par Jean-Baptiste et Jésus, ainsi que la bonne nouvelle de l’amour et du pardon de Dieu en Jésus-Christ.

Mais lorsque nous parlons de loi et d’Évangile et que nous distinguons la loi de l’Évangile, nous entendons l’Évangile dans son sens spécifique : la bonne nouvelle selon laquelle Dieu, par libre grâce grâce à l’œuvre du Christ, pardonne les péchés de tous les pécheurs et déclare le monde entier juste grâce à l’œuvre du Christ. Le prophète Ésaïe de l’Ancien Testament est parfois appelé le cinquième évangéliste (à côté de Matthieu, Marc, Luc et Jean) parce qu’il a prêché à l’avance cet Évangile du Christ aussi clairement que n’importe lequel des apôtres. En voici quelques exemples : « **Qu’ils sont beaux sur les montagnes, les pieds de celui qui apporte de bonnes nouvelles, qui publie la paix ! De celui qui apporte de bonnes nouvelles, qui publie le salut ! ... Éclatez ensemble en cris de joie, ruines de Jérusalem ! Car l’Éternel console son peuple, il rachète Jérusalem. L’Éternel découvre le bras de sa sainteté, aux yeux de toutes les nations ; Et toutes les extrémités de la terre verront le salut de notre Dieu** » (Ésaïe 52:7-10).

Dans le premier sermon de l'apôtre Paul rapporté dans le livre des Actes, Paul parle de la vie, de la mort et de la résurrection de Jésus. Il conclut par cette Bonne Nouvelle : « **Sachez donc, hommes frères, que c'est par lui que le pardon des péchés vous est annoncé, et que quiconque croit est justifié par lui de toutes les choses dont vous ne pouviez être justifiés par la loi de Moïse** » (Actes 13:38-39). Le sermon de l'apôtre Pierre dans la maison du païen Corneille avait une conclusion similaire : « **Tous les prophètes rendent de lui (Jésus-Christ) le témoignage que quiconque croit en lui reçoit par son nom le pardon des péchés** » (Actes 10:43). L'apôtre Paul a appelé l'œuvre de sa vie « **le ministère que j'ai reçu du Seigneur Jésus, d'annoncer la bonne nouvelle de la grâce de Dieu** » (Actes 20:24).

Dans sa lettre aux chrétiens de Rome, Paul parle de son intention de se rendre à Rome en disant : « **J'ai un vif désir de vous annoncer aussi l'Évangile, à vous qui êtes à Rome. Car je n'ai point honte de l'Évangile : c'est une puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit, du Juif premièrement, puis du Grec, parce qu'en lui est révélée la justice de Dieu par la foi et pour la foi** » (Romains 1:15-17). Comme nous l'avons déjà vu, c'est l'Évangile du Christ qui est le moyen de grâce de Dieu. L'Évangile n'est pas seulement le moyen de nous dire que nos péchés sont pardonnés grâce à l'œuvre du Christ, mais aussi le moyen de faire naître dans nos coeurs la foi en Christ, afin que nous fassions confiance à Jésus, et à Jésus seul, pour notre salut. Paul a écrit aux Éphésiens : « **En lui (Christ) vous aussi, après avoir entendu la parole de la vérité, l'Évangile de votre salut** » (Éphésiens 1:13). Il ne peut y avoir de foi salvatrice en Christ sans « **la parole de la vérité, l'Évangile de votre salut** », car « **la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Christ** » (Romains 10:17).

L'une de nos confessions luthériennes, la *Formule de Concorde*, définit ainsi l'Évangile du Christ : « *L'Évangile ... est ... proprement et exclusivement, une bonne nouvelle, une consolation. Loin de condamner et d'effrayer, il rassure les consciences terrifiées par la Loi, leur fait voir uniquement le mérite du Christ et les relève par la douce prédication de la grâce et de la faveur de Dieu, obtenues par le mérite du Christ* » (LA FOI DES ÉGLISES LUTHÉRIENNES Confessions et Catéchismes, p. 431, §896 #6).

Questions

1. Quelle est la signification du mot « évangile » ?
2. De quelle manière l'Évangile a-t-il été annoncé lors de la naissance de Jésus ?
3. Énoncez l'Évangile du Christ du mieux que vous pouvez en une phrase.
4. Quel est le lien entre l'Évangile et le pardon des péchés ?
5. Pourquoi l'Évangile est-il appelé l'Évangile de la grâce ?
6. Quelles sont les deux fonctions de l'Évangile en tant que moyen de grâce ?
7. Qu'est-ce que Dieu utilise pour amener les gens à la foi en Jésus-Christ ?

Provided by the Church of the Lutheran Confession - Board of Missions

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.7 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

Différences entre la Loi et l’Évangile

Nous avons déjà montré que la loi de Dieu est une chose et que l’Évangile de Dieu en est une autre. Dans cette section, nous allons souligner plus en détail les différences entre la loi et l’Évangile. La *Formule de Concorde*, l’une de nos confessions luthériennes, affirme que la distinction entre la loi et l’Évangile est très importante pour comprendre la Parole de Dieu : « *Nous croyons, enseignons et confessons que la distinction établie entre la Loi et l’Évangile doit être maintenue avec le plus grand soin dans l’Église, comme une lumière particulièrement précieuse qui permet de diviser la Parole de Dieu avec justesse, selon la recommandation de l’apôtre Paul* » (*FOI DES ÉGLISES LUTHÉRIENNES Confessions et Catéchismes*, p. 430, §896 #1).

Différence numéro un : La loi nous dit ce qu’il faut faire. L’Évangile nous dit ce que Dieu a fait.

Les Dix Commandements sont un résumé de la loi de Dieu. Remarquez que chacun des Dix Commandements nous dit que nous devons faire ou ne pas faire quelque chose. D’un point de vue positif, nous devons nous souvenir du jour du sabbat et honorer nos parents. D’un point de vue négatif, nous ne devons pas avoir d’autres dieux, nous ne devons pas prendre le nom de Dieu en vain, nous ne devons pas tuer, commettre l’adultère, voler, porter de faux témoignages ou convoiter. Jésus a résumé la loi en deux déclarations nous indiquant ce que nous devons faire : « **Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. ... Tu aimeras ton prochain comme toi-même** » (Matthieu 22:36-40). L’apôtre Paul a résumé la loi en un mot : « **L’amour est donc l’accomplissement de la loi** » (Romains 13:10).

L’Évangile, en revanche, ne nous dit pas ce qu’il faut faire ou ne pas faire, mais il nous dit ce que Dieu a fait. La bonne nouvelle apportée aux bergers de Bethléem était une annonce de ce que Dieu avait fait : « **C'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur** » (Luc 2:11). Les paroles de Jésus au pharisen Nicodème nous donnent un bref résumé de l’Évangile. Remarquez que c'est Dieu qui a fait quelque chose. « **Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle** » (Jean 3:16). La Bible est remplie de présentations similaires de ce que Dieu a fait et continue de faire pour nous, pécheurs, à commencer par la première promesse de l’Évangile dans la Genèse 3:15 à la dernière promesse de l’Évangile dans Apocalypse 22:20 : « **Oui, je viens bientôt.** »

La loi de Dieu parle d’œuvres et de réussites humaines, mais l’Évangile parle de grâce et de foi. Paul écrit : « **Nous pensons que l’homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi** » (Romains 3:28). La loi est une question de salaire et de dette. L’Évangile est une question de don et de confiance en ce don. « **À celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une chose due ; et à celui qui ne fait point d’œuvre, mais qui croit en celui qui justifie l’impie, sa foi lui est imputée à justice** » (Romains 4:4-5).

Il ne peut y avoir de salut par une combinaison : en partie par l’Évangile, en partie par la loi. C'est l'un ou l'autre, comme il est écrit : « **Si c'est par grâce, ce n'est plus par les œuvres ; autrement la grâce n'est plus une grâce. Et si c'est par les œuvres, ce n'est plus une grâce ; autrement l'œuvre n'est plus une œuvre** » (Romains 11:6). Nous ne pouvons pas être sauvés en partie par ce que nous faisons et en partie par ce que Dieu fait pour nous. L’apôtre Paul, à un moment de sa vie, a essayé de se sauver

par ses propres œuvres. Mais après avoir appris à connaître l’Évangile de la grâce, il a dit : « **Et même je regarde toutes choses comme une perte, à cause de l'excellence de la connaissance de Jésus-Christ mon Seigneur, pour lequel j'ai renoncé à tout, et je les regarde comme de la boue, afin de gagner Christ, et d'être trouvé en lui, non avec ma justice, celle qui vient de la loi, mais avec celle qui s'obtient par la foi en Christ, la justice qui vient de Dieu par la foi** » (Philippiens 3:8-9).

Différence numéro deux : La loi nous montre notre péché. L’Évangile nous montre notre Sauveur.

Dans sa présentation de la doctrine chrétienne aux chrétiens de Rome, l’apôtre Paul a énoncé le thème de sa lettre dans Romains 1:16 : « **Je n'ai point honte de l'Évangile: c'est une puissance de Dieu pour le salut.** » L’Évangile du Christ est le message central de l’Écriture ; l’objectif principal de Paul était de proclamer le salut que l’on peut trouver en Jésus-Christ. Mais remarquez que Paul commence ensuite son exposé par une discussion approfondie de la loi, en commençant par Romains 1:18 et en continuant jusqu’à Romains 3:20. Afin d’apprécier le salut que le Christ nous a apporté, nous devons tout d’abord bien comprendre de quoi nous avions besoin d’être sauvés. C’est le but de la loi : nous montrer notre péché.

Voici quelques citations de la présentation de la loi par Paul. La loi de Dieu étant inscrite dans le cœur de l’homme, l’être humain connaît déjà « **le jugement de Dieu, déclarant dignes de mort ceux qui commettent de telles choses** (énumérés dans Romains 1:28-31) » (Romains 1:32). Mais puisque nous voulons supprimer cette connaissance, la loi de Dieu la renforce, en nous rappelant que Dieu est sérieux. « **Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés** » (Romains 2:13). La loi exige que nous obéissions à la loi, sinon il y a une punition. La conclusion de Paul est donc globale. « **Nous avons déjà prouvé que tous, Juifs et Grecs, sont sous l'empire du péché, selon qu'il est écrit : Il n'y a point de juste, Pas même un seul** » (Romains 3:9-10). « **Tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde soit reconnu coupable devant Dieu. Car nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché** » (Romains 3:19-20).

Après avoir ainsi démontré que la loi de Dieu nous montre notre péché, Paul présente ensuite l’Évangile, qui nous montre Jésus comme notre Sauveur du péché. « **Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ; et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ** » (Romains 3:23-24). L’Évangile est centré sur Jésus-Christ et son œuvre. Cela était évident dans la première promesse de l’Évangile dans Genèse 3:15, qui promettait la venue de la Postérité de la femme qui répareraient les dégâts apportés dans le monde par Satan. Cette Postérité écraserait la tête du serpent. L’ange de Dieu dit à Joseph, l’époux de Marie : « **Elle enfantera un fils, et tu lui donneras le nom de Jésus ; c'est lui qui sauvera son peuple de ses péchés** » (Matthieu 1:21). Comment le ferait-il ? Jésus lui-même a dit : « **Le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de plusieurs** » (Matthieu 20:28).

L’Évangile de Jésus est présent dans tous les livres de la Bible, directement ou indirectement. Pierre a dit : « **Tous les prophètes rendent de lui (Jésus) le témoignage que quiconque croit en lui reçoit par son nom le pardon des péchés** » (Actes 10:43). Paul a écrit aux chrétiens de Corinthe : « **Je n'ai pas eu la pensée de savoir parmi vous autre chose que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié** » (1 Corinthiens 2:2). Paul a écrit à Timothée : « **Jésus-Christ est venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier** » (1 Timothée 1:15). Tout passage de la Bible qui nous oriente vers Jésus comme notre Sauveur est un passage de l’Évangile.

La loi de Dieu impose des exigences, fait des promesses *conditionnelles* et menace de damnation tous ceux qui la transgressent. L’Évangile, en revanche, offre et promet la vie *sans condition*, comme un don gratuit, à recevoir par la foi. Par promesse conditionnelle, nous entendons que Dieu promet de nous donner la vie (la vie éternelle) si nous gardons ses commandements, comme il est écrit dans la loi de Dieu : « **Vous observerez mes lois et mes ordonnances : l'homme qui les mettra en pratique vivra**

par elles » (Lévitique 18:5). Si nous ne respectons pas ses commandements, Dieu menace de nous maudire, comme il est écrit : « **Mais si tu n'obéis point à la voix de l'Éternel, ton Dieu, si tu n'observe pas et ne mets pas en pratique tous ses commandements et toutes ses lois que je te prescris aujourd'hui, voici toutes les malédictions qui viendront sur toi et qui seront ton partage** » (Deutéronome 28:15).

Les promesses de l'Évangile ne sont pas conditionnelles mais inconditionnelles, comme c'était déjà le cas pour la première promesse de l'Évangile dans Genèse 3:15. Dieu a simplement dit à Adam et Ève ce qu'il allait faire pour les sauver. Il ne leur a pas dit ce qu'ils devaient faire pour se sauver eux-mêmes. Remarquez l'Évangile inconditionnel de Dieu tel qu'il est présenté dans Romains 3:24 : « **Tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ; et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ** » (Romains 3:23-24). Tous sont justifiés (déclarés justes) en tant que don gratuit de la grâce grâce à l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ. C'est l'Évangile qui nous montre notre Sauveur. Paul et Silas ont proclamé cet Évangile au prisonnier tremblant de Philippe, en lui disant : « **Crois au (fie-toi au, dépend du, appuie-toi sur le) Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, toi et ta famille** » (Actes 16:31).

En nous montrant notre péché et en nous maudissant pour notre désobéissance, la loi de Dieu révèle notre état de péché total et nous pousse au désespoir. L'Évangile, en revanche, nous déclare justes grâce à l'œuvre du Christ et suscite la foi dans le don gratuit de Dieu pour le pardon des péchés, créant ainsi une vie nouvelle en nous. Mais si ce don de l'Évangile est rejeté, ceux qui le rejettent perdent ses bénédictions et se placent à nouveau sous la loi et sa malédiction.

La loi de Dieu a montré au roi David ses péchés et l'a amené à dire à Dieu : « **Nuit et jour ta main s'appesantissait sur moi** » (Psaume 32:4). « **Il n'y a rien de sain dans ma chair à cause de ta colère, Il n'y a plus de vigueur dans mes os à cause de mon péché. Car mes iniquités s'élèvent au-dessus de ma tête ; Comme un lourd fardeau, elles sont trop pesantes pour moi** » (Psaume 38:4-5). Lorsque Pierre a montré aux Juifs de Jérusalem qu'ils avaient commis un grave péché en crucifiant le Fils de Dieu, « **ils eurent le cœur vivement touché, et ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Hommes frères, que ferons-nous ?** » (Actes 2:37).

Après que la loi a effectué son travail en nous montrant notre péché et en nous menaçant d'un châtiment éternel, l'Évangile du Christ vient nous montrer notre Sauveur Jésus-Christ et révèle toutes les bénédictions que Dieu veut nous donner en raison de ce que le Christ a fait pour nous par sa vie, sa mort et sa résurrection. Paul résume très brièvement la loi et l'Évangile en ces termes : « **salaire du péché, c'est la mort (la loi) ; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur (l'Évangile)** » (Romains 6:23).

Dans sa lettre aux Éphésiens, Paul dit clairement à ses lecteurs qu'ils sont « **morts par [leur] offenses et par [leur] péchés** » (Éphésiens 2:1), mais il annonce aussi l'Évangile : « **Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause du grand amour dont il nous a aimés, nous qui étions morts par nos offenses, nous a rendus à la vie avec Christ. ... c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu. Ce n'est point par les œuvres, afin que personne ne se glorifie** » (Éphésiens 2:4-9).

L'Évangile du Christ peut être rejeté, mais il n'y a pas d'autre Évangile. Par conséquent, ceux qui rejettent l'Évangile du Christ doivent subir un châtiment éternel. Jésus lui-même a dit : « **Celui qui ne croira pas (la Bonne Nouvelle) sera condamné** » (Marc 16:16). La lettre aux Hébreux souligne ce point : « **Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins ; de quel pire châtiment pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ? ... C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant** » (Hébreux 10:28-31).

On dit parfois que la loi nous conduit à Christ ou nous amène à Christ. Cette affirmation se fonde sur ce que Paul a écrit dans Galates 3:24, dont la traduction est la suivante : « **La loi a été comme un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi.** » Les mots « pour nous conduire » ne figurent cependant pas dans la langue grecque originale. Dans une traduction plus littérale, le passage se lirait comme suit : « **La loi a été notre pédagogue jusqu'au Christ, afin que nous soyons justifiés par la foi. Mais après la foi, nous ne sommes plus sous un pédagogue** » (Galates 3:24-25). Ce que Paul veut dire, c'est que dans l'Ancien Testament, le peuple de Dieu était soumis à un maître et traité comme des enfants mineurs qui devaient être soumis aux nombreuses lois que Dieu avait données à son peuple dans l'Ancien Testament. Le mot traduit par « pédagogue » était, selon la coutume grecque, un esclave dont le travail consistait à accompagner un enfant sur le chemin de l'école, afin de le tenir à l'écart des dangers et des ennuis. Dans l'Ancien Testament, la loi de Dieu (cérémonielle, civile et morale) imposait de nombreuses règles au peuple de Dieu. Mais lorsque le Christ est venu et que la foi en Christ a été à l'ordre du jour, la loi n'a plus été nécessaire comme pédagogue. En tant qu'enfants adultes, nous sommes libérés de ces nombreuses restrictions de l'Ancien Testament. Ceci est expliqué plus en détail dans Galates 4:1-4.

Il est correct de dire que la loi de Dieu nous montre que nous avons besoin d'un Sauveur pour nous libérer du péché, car elle nous montre notre péché. Mais l'effet de la loi n'est que négatif. Elle ne contribue en rien à notre salut. C'est l'Évangile, et l'Évangile seul, qui nous montre notre Sauveur du péché.

Différence numéro trois : **La loi doit être prêchée à tous, en particulier aux pécheurs impénitents. L'Évangile doit être prêché en particulier aux pécheurs troublés.** Nous aborderons cette différence dans la prochaine leçon : L'application de la Loi et de l'Évangile.

Différence numéro quatre : **La loi est écrite dans le cœur de l'homme. L'Évangile n'est pas par nature dans le cœur de l'homme mais doit lui être révélé par Dieu à travers sa Parole.**

L'apôtre Paul nous enseigne que tout être humain a une connaissance de Dieu à partir de l'observation du monde que Dieu a créé. « **Ce qu'on peut connaître de Dieu est manifeste pour eux, Dieu le leur ayant fait connaître. En effet, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, se voient comme à l'œil, depuis la création du monde, quand on les considère dans ses ouvrages. Ils sont donc inexcusables, puisque ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu** » (Romains 1:19-21). Le problème est qu'« **ils ne se sont pas souciés de connaître Dieu** » (Romains 1:28). Et pourtant, ils connaissaient « **le jugement de Dieu** » (Romains 1:32). Sans avoir la loi écrite de Dieu, comme les Juifs, « **les païens, qui n'ont point la loi, font naturellement ce que prescrit la loi** » (Romains 2:14). Pourquoi font-ils les choses prévues par la loi ? Parce que « **l'œuvre de la loi est écrite dans leurs cœurs, leur conscience en rendant témoignage, et leurs pensées s'accusant ou se défendant tour à tour** » (Romains 2:15).

Ainsi, lorsque les messagers de Dieu prêchent la loi de Dieu au monde pour préparer l'Évangile, il s'agit de quelque chose que leurs auditeurs connaissent par leur propre expérience. Ils savent que certaines choses sont bonnes et d'autres mauvaises. Ils éprouvent un certain sentiment de culpabilité à cause de cette loi dans leur cœur, et ils ont donc aussi peur de la mort, car ils craignent de devoir faire face à leur créateur. Mais ils ne comprennent pas la profondeur de leur problème. C'est pourquoi la loi doit être proclamée à tous, afin de révéler leur péché dans toute sa laideur, « **afin qu'il se manifestât comme péché ... et que, par le commandement, il devînt condamnable au plus haut point** » (Romains 7:13).

L'Évangile du Christ, en revanche, n'est connu de personne à moins que Dieu ne le révèle par sa Parole. Paul dit : « **Comme il est écrit, ce sont des choses que l'œil n'a point vues, que l'oreille n'a point entendues, et qui ne sont point montées au cœur de l'homme, des choses que Dieu a préparées pour ceux qui l'aiment. Dieu nous les a révélées par l'Esprit** » (1 Corinthiens 2:9-10). Après leur péché, Adam et Ève n'auraient rien su de la promesse du Sauveur si Dieu ne la leur avait pas révélée. Ceux qui

n'ont pas été exposés à l'Évangile sont, selon les mots de Paul, « **sans Christ, privés du droit de cité en Israël, étrangers aux alliances de la promesse, sans espérance et sans Dieu dans le monde** » (Éphésiens 2:12). Ils ne savent rien de l'Évangile du Christ. Ils marchent « **comme les païens, qui marchent selon la vanité de leurs pensées. Ils ont l'intelligence obscurcie, ils sont étrangers à la vie de Dieu, à cause de l'ignorance qui est en eux, à cause de l'endurcissement de leur cœur** » (Éphésiens 4:17-18). Bien qu'ils aient une connaissance limitée de la loi, ils n'ont aucune connaissance de l'Évangile.

Même lorsque l'Évangile du Christ est proclamé à l'oreille de ceux qui ne savent rien du Christ, ils ne le comprennent pas. Paul a écrit : « **Nous prêchons Christ crucifié ; scandale pour les Juifs et folie pour les païens** » (1 Corinthiens 1:23). La réaction naturelle de l'homme à l'Évangile du Christ est la résistance, l'incrédulité et même l'hostilité à l'égard des messagers de la Bonne Nouvelle. Il faut un miracle spécial du Saint-Esprit, agissant par l'intermédiaire de l'Évangile, pour faire sortir les personnes des ténèbres de l'incrédulité et les amener à la lumière de l'Évangile. Paul a écrit : « **Car Dieu, qui a dit : La lumière brillera du sein des ténèbres ! a fait briller la lumière dans nos cœurs pour faire resplendir la connaissance de la gloire de Dieu sur la face de Christ** » (2 Corinthiens 4:6). Tout comme Dieu a apporté la lumière au monde obscur au commencement par sa Parole, Dieu fait briller la lumière de l'Évangile dans le cœur des pécheurs et les amène à la foi. « **Nul ne peut dire : Jésus est le Seigneur ! si ce n'est par le Saint-Esprit** » (1 Corinthiens 12:3). L'Esprit Saint utilise l'Évangile à cette fin, comme il est écrit : « **La foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Christ** » (Romains 10:17). C'est pour cette raison que Dieu veut que l'Évangile du Christ soit proclamé dans le monde entier.

Déférence numéro cinq : La loi ne peut sauver personne. L'Évangile est le pouvoir de Dieu de sauver.

Deux lettres de l'apôtre Paul abordent cette question en détail : sa lettre aux Romains et sa lettre aux Galates. Dans ces deux lettres, Paul insiste sur le fait que l'incapacité de la loi à sauver qui que ce soit n'est pas la faute de la loi. Il dit : « **Le commandement qui conduit à la vie se trouva pour moi conduire à la mort. Car le péché saisissant l'occasion, me séduisit par le commandement, et par lui me fit mourir. La loi donc est sainte, et le commandement est saint, juste et bon** » (Romains 7:10-12). En fait, Paul dit : « **S'il eût été donné une loi qui pût procurer la vie, la justice viendrait réellement de la loi** » (Galates 3:21).

En d'autres termes, il n'y a pas de meilleure loi que la loi de Dieu. La loi de Dieu était parfaitement capable de donner la vie. La raison pour laquelle elle ne peut sauver personne n'est pas la faute de la loi, mais la faute de la personne qui est confrontée à la loi. Depuis la chute d'Adam dans le péché, personne ne peut vivre selon les normes de la loi de Dieu. Si nous pouvions observer la loi, nous serions sauvés par notre obéissance. Notre justice viendrait alors de la loi et de notre obéissance à celle-ci. Mais comme nous sommes pécheurs, nous ne pouvons pas obéir à la loi, et donc la loi ne peut pas nous sauver. Cela est vrai pour tous, qu'il s'agisse d'incroyants, morts dans le péché, ou de croyants renaissants en Christ, comme l'apôtre Paul, qui a confessé : « **Ce qui est bon, je le sais, n'habite pas en moi. ... Moi-même, je suis par l'entendement esclave de la loi de Dieu, et je suis par la chair esclave de la loi du péché** » (Romains 7:18, 25).

Mais cela ne signifie pas que nous sommes sans espoir d'être sauvés. Paul dit : « **Car chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force, — Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché** » (Romains 8:3). Ce que Dieu ne pouvait pas faire par la loi à cause de notre chair pécheresse, il l'a accompli d'une autre manière : Il a envoyé son Fils dans notre monde en tant qu'être humain qui ressemblait à nous, pécheurs, mais sans aucun péché. Jésus a fait parfaitement ce que nous faisons mal. Jésus a été puni pour nos péchés sur la croix et a ainsi effacé notre péché et sa punition. « **Il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous, et il l'a détruit en le clouant à la croix** » (Colossiens 2:14).

Dans ses lettres, l'apôtre Paul souligne d'abord qu'il est impossible pour l'homme par nature, et même pour le chrétien, de faire ce que la loi de Dieu exige, puis il présente le Christ comme la solution de Dieu au problème de notre péché et de notre incapacité à observer la loi. Il dit : « **Nul ne sera justifié devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché. Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes, justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient** » (Romains 3:20-22). Et il dit encore : « **Ce n'est pas par les œuvres de la loi que l'homme est justifié, mais par la foi en Jésus-Christ, nous aussi nous avons cru en Jésus-Christ, afin d'être justifiés par la foi en Christ et non par les œuvres de la loi, parce que nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la loi** » (Galates 2:16).

Ainsi, d'une part, notre Dieu nous enseigne : « **Tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi sont sous la malédiction** » (Galates 3:10) « **Et que nul ne soit justifié devant Dieu par la loi** » (Galates 3:11). Mais d'autre part, il nous enseigne : « **Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous** » (Galates 3:13). C'est l'Évangile salvateur, que Paul résume en ces termes : « **Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures ; ... il a été enseveli, et ... il est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures** » (1 Corinthiens 15:3-4). C'est l'Évangile du Christ, ou la Bonne Nouvelle, « **par lequel vous êtes sauvés** » (1 Corinthiens 15:2). C'est l'Évangile tel qu'il a été enseigné par Paul et tous les autres apôtres. « **Que ce soit moi, que ce soient eux, voilà ce que nous prêchons, et c'est ce que vous avez cru** » (1 Corinthiens 15:11). C'est pourquoi Paul dit : « **Je n'ai point honte de l'Évangile : c'est une puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit** » (Romains 1:16).

Puisque la loi de Dieu ne peut pas nous sauver, c'est un horrible abus de la loi de Dieu que d'enseigner ou de penser que nous pouvons la respecter et ainsi gagner notre salut ou toute sorte de faveur de la part de Dieu.

Différence numéro six : La loi exige une perfection absolue. L'Évangile donne la perfection en Christ.

Jacques, le frère de notre Seigneur, a confessé sur lui-même et sur les autres : « **Nous bronchons tous de plusieurs manières. Si quelqu'un ne bronche point en paroles, c'est un homme parfait, capable de tenir tout son corps en bride** » (Jacques 3:2). Mais Jacques a poursuivi en disant : « **La langue, aucun homme ne peut la dompter** » (Jacques 3:8). Même en ce qui concerne un seul petit membre de notre corps, la langue, nous sommes loin d'être parfaits. Quel niveau Dieu exige-t-il de nous dans sa loi ? La réponse est claire : « **Soyez saints, car je suis saint, moi, l'Éternel, votre Dieu** » (Lévitique 19:2). Jésus a dit à ses disciples : « **Soyez donc parfaits, comme votre Père céleste est parfait** » (Matthieu 5:48). Dieu ne donne que deux notes : 20/20 (100 %) pour la perfection et 0/20 (0 %) pour tout ce qui n'est pas parfait. Jacques dit : « **Quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous** » (Jacques 2:10). Personne n'obtient 20/20 (100 %) de Dieu selon sa loi.

Ce que Dieu exige dans sa loi, il le donne dans son Évangile. Dans sa lettre aux Romains, Paul a écrit : « **Je n'ai point honte de l'Évangile ... parce qu'en lui est révélée la justice de Dieu** » (Romains 1:16-17). La justice de Dieu, c'est la perfection. Et c'est ce que Dieu nous donne à travers l'Évangile. Car il est écrit : « **Mais maintenant, sans la loi est manifestée la justice de Dieu, à laquelle rendent témoignage la loi et les prophètes, justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ pour tous ceux qui croient. Il n'y a point de distinction. Car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu ; et ils sont gratuitement justifiés par sa grâce, par le moyen de la rédemption qui est en Jésus-Christ** » (Romains 3:21-24). Ceux-là mêmes qui ont péché sont maintenant justifiés (déclarés justes et parfaits) grâce à l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ. Dieu voit que tous les péchés du monde ont été punis lorsque Jésus a été puni à la place de l'homme sur la croix. Dieu l'a ressuscité d'entre les morts pour nous montrer que les péchés du monde qui avaient été confiés à Jésus ont maintenant été effacés et Dieu déclare donc au monde entier : Vous êtes justes en Christ. Vous êtes justifiés en Christ. Vous êtes parfaits en Christ.

« **Comme par une seule offense la condamnation a atteint tous les hommes, de même par un seul acte de justice la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes. Car, comme par la désobéissance d'un seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes** » (Romains 5:18-19). Le péché d'Adam a entraîné la condamnation de tous ses descendants. L'obéissance du Christ a permis à tous les pécheurs d'obtenir la justice parfaite et la justification par lesquelles nous pouvons nous tenir devant Dieu comme étant sans péché. Dieu « **justifie l'impie** » (Romains 4:5) ; Dieu déclare justes les pécheurs impies en raison de ce que le Christ a fait en notre faveur.

« **Dieu était en Christ, réconciliant le monde avec lui-même, en n'imputant point aux hommes leurs offenses, et il a mis en nous la parole de la réconciliation. ... Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu** » (2 Corinthiens 5:19-21).

Cette justice que Dieu a gagnée par l'œuvre du Christ pour tous les pécheurs peut être perdue par nous à cause de l'incrédulité. Mais la justice parfaite gagnée par le Christ est là pour tous et elle est proclamée dans l'Évangile pour que chacun puisse s'en saisir et s'y fier pour être sauvé. Lorsque Dieu pardonne les péchés, il pardonne tous les péchés. Lorsque Dieu nous donne la justice en Christ, il nous donne une justice parfaite, de sorte qu'en tant que croyants en Christ, nous sommes « **cette Église glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible** » (Éphésiens 5:27).

Le but ultime de Paul était « **d'être trouvé en lui (Christ), non avec ma justice, celle qui vient de la loi, mais avec celle qui s'obtient par la foi en Christ, la justice qui vient de Dieu par la foi** » (Philippiens 3:9). Beaucoup de ses compatriotes juifs, cependant, « **ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu ; car Christ est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient** » (Romains 10:3-4). Puisque l'Évangile nous donne le Christ, l'Évangile nous donne la justice parfaite que le Christ a gagnée pour nous.

Différence numéro sept : La loi ne donne aucune force pour mener une vie pieuse. Par l'Évangile, Dieu nous donne la force et le désir de vouloir et de faire sa volonté.

La loi de Dieu peut motiver un meilleur comportement extérieur par la promesse d'une récompense pour l'obéissance et la menace d'une punition pour la désobéissance. C'est ainsi que la loi fonctionne comme un frein pour contenir les personnes indisciplinées et rebelles. Le gouvernement doit utiliser la loi de cette manière pour protéger ses citoyens des criminels. Mais aucune loi, y compris la loi de Dieu, ne peut changer le cœur d'un homme ou le motiver à faire le bien par amour pour Dieu. Seul l'Évangile peut le faire. L'apôtre Paul l'a brièvement exprimé dans les mots que nous avons examinés précédemment : « **La lettre tue, mais l'esprit vivifie** » (2 Corinthiens 3:6).

L'Évangile de la grâce et du pardon de Dieu dans le Christ nous libère de la contrainte de la loi, de sorte que maintenant, par amour pour Dieu et par gratitude pour son pardon, nous pensons, parlons et agissons volontiers selon la volonté de Dieu, conformément à l'homme nouveau créé en nous, bien que nous soyons continuellement entravés par le vieil homme qui reste avec nous et en nous. Nous avons été baptisés en la mort du Christ pour nous, afin que « **nous marchions en nouveauté de vie** » (Romains 6:4). Paul rappelle aux chrétiens de Rome : « **Grâces soient rendues à Dieu de ce que, après avoir été esclaves du péché, vous avez obéi de cœur à la règle de doctrine dans laquelle vous avez été instruits. Ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice** » (Romains 6:17-18).

Être esclave de la justice n'est pas comme être esclave du péché. Être esclave de la justice signifie servir volontairement un Dieu qui nous a aimés et nous a sauvés de l'enfer. Il est écrit : « **Nous l'aimons, parce qu'il nous a aimés le premier** » (1 Jean 4:19). « **Maintenant, étant affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sainteté et pour fin la vie éternelle** » (Romains 6:22).

Paul dit encore : « **Maintenant, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un esprit nouveau, et non selon la lettre qui a vieilli** » (Romains 7:6). Dans son nouvel homme, Paul dit : « **Je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur** » (Romains 7:22). En d'autres termes, l'homme nouveau du chrétien ne lutte pas contre la volonté de Dieu, mais il est heureux de faire la volonté de Dieu, mais dans son nouveau désir, il est encore retenu dans une certaine mesure par sa chair pécheresse.

Paul poursuit au chapitre 8 : « **En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. Car chose impossible à la loi, parce que la chair la rendait sans force, -Dieu a condamné le péché dans la chair, en envoyant, à cause du péché, son propre Fils dans une chair semblable à celle du péché, et cela afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui marchons, non selon la chair, mais selon l'esprit** » (Romains 8:2-4). Ceux qui se confient en Jésus-Christ pour le salut sont rendus capables de se confier en lui par l'action du Saint-Esprit qui agit par l'intermédiaire de l'Évangile, et ils ont le Saint-Esprit qui agit en eux et les rend capables de commencer à vivre une vie chrétienne. Ils ont « **l'affection de l'esprit** » (Romains 8:6). « **Par l'Esprit** » ils font « **mourir les actions du corps** » (Romains 8:13). Ils luttent contre le péché, et l'Esprit leur donne la force de gagner la bataille à chaque fois, bien qu'il y ait toujours des revers à cause de la chair.

Le Psalmiste dit : « **Je cours dans la voie de tes commandements, car tu élargis mon cœur** » (Psaume 119:32). Dieu élargit nos coeurs par l'Évangile, c'est-à-dire qu'il nous remplit d'amour pour lui en nous disant ce qu'il a fait par amour pour nous. C'est pourquoi nous devenons désireux de faire ce que Dieu veut, et nous courons faire ce qu'auparavant la loi ne pouvait nous faire faire que par la menace et la punition, et encore seulement de manière involontaire et extérieure.

Voici donc la prière de l'auteur aux Hébreux : « **Que le Dieu de paix, qui a ramené d'entre les morts le grand pasteur des brebis, par le sang d'une alliance éternelle, notre Seigneur Jésus, vous rende capables de toute bonne œuvre pour l'accomplissement de sa volonté, et fasse en vous ce qui lui est agréable, par Jésus-Christ, auquel soit la gloire aux siècles des siècles ! Amen !** » (Hébreux 13:20-21). Remarquez que la force nécessaire pour accomplir toute œuvre véritablement bonne vient de l'Évangile de Jésus, qui a versé son sang pour nous et qui est ressuscité des morts pour le pardon de nos péchés.

Nous avons examiné en détail les nombreuses différences entre la loi et l'Évangile telles que nous les trouvons dans les Saintes Écritures. Malheureusement, de nombreux enseignants dits « chrétiens » ne comprennent pas ces différences et, par conséquent, égarent leurs disciples. En fait, l'Église catholique romaine, la plus grande dénomination chrétienne visible, a enseigné de manière erronée sur cette question pendant des centaines d'années. En réponse à la réintroduction par Martin Luther du véritable enseignement biblique du salut par la grâce seule, le Conseil catholique romain de Trente a déclaré comme enseignement officiel : « Si quelqu'un dit que l'homme justifié, aussi parfait qu'il soit, n'est pas tenu d'observer les commandements de Dieu et de l'Église, mais seulement de croire, comme si l'Évangile était une pure et simple promesse de la vie éternelle sans la condition d'observer les commandements : qu'il soit anathème » (Sixième session, canon 20).

Cette affirmation est en contradiction directe avec l'Évangile du Christ, qui nous enseigne, notamment dans Romains 3 et Galates 3, que nous sommes justifiés (déclarés justes) et pardonnés grâce à la rédemption du Christ, totalement en dehors des œuvres de la loi. L'enseignement catholique romain est que nous sommes sauvés en partie par la foi en Christ et en partie par l'obéissance — l'obéissance non seulement aux commandements de Dieu mais aussi aux commandements de l'Église. Ils enseignent le salut par la foi et les œuvres, et non par la foi seule, alors que l'Écriture enseigne le salut par la foi seule. En effet, la Bible nous dit en Galates 5:4 que si nous essayons d'obtenir le salut par les œuvres, nous sommes déchus de la grâce et avons perdu le Christ. Cela montre à quel point le faux enseignement catholique romain est mauvais. Ils veulent que la loi nous aide à progresser dans notre salut, comme si l'Évangile n'était pas suffisant pour nous sauver. Pourtant, la Bible enseigne que l'Évangile est la puissance de Dieu pour le salut.

Mais de nombreux protestants, y compris certains luthériens, s'égarent également en ne proclamant pas fidèlement l'Évangile du Christ. Ils consacrent une grande partie de leur temps et de leurs efforts à la « moralisation », c'est-à-dire qu'ils essaient d'enseigner aux gens à être bons parce que Dieu le leur commande, sans utiliser la puissance de l'Évangile. Ils croient que le travail principal de l'Église est d'améliorer la vie des hommes ou d'améliorer la société. Mais dire aux gens qu'ils doivent améliorer leur vie sans leur apporter l'Évangile du Christ et le message du pardon en Christ est une entreprise inutile. Ces Églises ne considèrent pas le péché comme le principal problème de l'humanité. Elles veulent s'occuper de la pauvreté, de la malnutrition, du manque d'éducation, du chômage et de la discrimination, qu'elles considèrent comme les vrais problèmes de la société, et elles cherchent la solution à ces problèmes dans la loi plutôt que dans l'Évangile.

Mais le fait est que le monde ne peut réellement s'améliorer que lorsque les gens connaissent et croient en l'Évangile du Christ et que le Saint-Esprit commence à agir en eux et à travers eux. Cela ne peut pas se produire en adoptant des lois et en les appliquant. L'amélioration ne se produit que par la prédication de l'Évangile et la conversion au Christ d'un individu à la fois. L'amélioration du monde peut être un sous-produit de la foi des vrais chrétiens, qui, dans la foi, font preuve d'amour envers leurs voisins. Mais même dans ce cas, nous ne pouvons pas espérer que ce monde devienne un jour un lieu saint. Par la foi en Christ, nous attendons avec impatience un nouveau ciel et une nouvelle terre où la justice habitera, mais cela ne se produira que lorsque Jésus reviendra et emmènera ceux qui se confient en lui dans sa demeure éternelle au ciel.

Questions

1. Prouver que la loi de Dieu nous dit ce qu'il faut faire.
2. Montrer que l'Évangile nous dit ce que Dieu a fait pour nous.
3. Quel est le thème de la lettre de Paul aux Romains ?
4. Pourquoi avons-nous besoin de la loi pour apprécier l'Évangile ?
5. Quelle est la différence entre une promesse conditionnelle et une promesse inconditionnelle ?
6. Pourquoi l'Évangile peut-il nous sauver, alors que la loi ne peut pas le faire ?
7. Pourquoi le Saint-Esprit doit-il nous révéler l'Évangile par des mots ?
8. Quelle est la seule façon dont la loi peut sauver quelqu'un ?
9. En quoi l'Évangile nous donne-t-il une justice parfaite ?
10. Comment Dieu nous incite-t-il à faire des œuvres vraiment bonnes ?
11. Quel genre d'œuvres la loi peut-elle nous inciter à accomplir ?
12. Pour quelle raison un chrétien veut-il faire de bonnes œuvres ?
13. Quelle est la différence entre prêcher l'Évangile et moraliser ?
14. Qu'y a-t-il de si erroné dans la citation du Concile de Trente ?

Une étude systématique des enseignements bibliques (Dogmatique)

Leçon 18.8 – La doctrine de la Loi et de l’Évangile

Appliquer la loi et l’Évangile

En théorie, il n'est pas difficile de faire la distinction entre la loi et l’Évangile. Mais dans notre vie quotidienne, il n'est pas toujours facile de savoir quand appliquer la loi à nous-mêmes et aux autres, et quand appliquer l’Évangile à nous-mêmes et aux autres. Quelqu'un a inventé le dicton : « Ceux qui sont à l'aise ont besoin d'être affligés par la loi, et ceux qui sont affligés ont besoin d'être réconfortés par l’Évangile ». Mais ce qui se passe très souvent, c'est que les pécheurs hautains, suffisants et à l'aise se consolent avec l’Évangile, sans se rendre compte que ce dont ils ont besoin, c'est que la loi leur montre à quel point ils sont pécheurs. En revanche, les pécheurs profondément troublés, affligés et terrorisés appliquent la loi à eux-mêmes et se rendent encore plus terrorisés, alors que ce dont ils ont réellement besoin, c'est de la Bonne Nouvelle que Jésus a enlevé leurs péchés et que Dieu leur pardonne. Appliquer la loi et l’Évangile aux autres signifie que nous devons évaluer leur état spirituel afin de déterminer s'ils ont besoin d'entendre la loi ou l’Évangile. En d'autres termes, nous devons déterminer s'ils sont hautains, suffisants et à l'aise, ou s'ils sont troublés, affligés et terrorisés.

Examinons quelques exemples tirés des Écritures. Dans 2 Samuel chapitre 11, nous entendons parler du grand péché du roi David, lorsqu'il a d'abord convoité la femme de son voisin, puis commis l'adultère avec elle, puis essayé de couvrir son péché en faisant rentrer son mari de la bataille pour qu'il puisse passer du temps avec sa femme, et lorsque cela a échoué, il a donné l'ordre que son mari soit mis en danger pour qu'il soit tué par l'ennemi. Puis il a épousé la veuve qui était enceinte de lui. Il n'y a pas eu de repentir de sa part. Il est resté roi et a sans doute prétendu que tout allait bien.

Dieu a-t-il alors envoyé son prophète Nathan à David pour le réconforter en lui annonçant que ses péchés étaient pardonnés ? C'était le but ultime de Nathan, comme c'est toujours le cas, de réconforter les pécheurs avec l’Évangile du Sauveur. Mais lorsque le prophète Nathan a rendu visite à David, il l'a confronté à la loi. Il lui a montré son péché, et il l'a fait d'une manière détournée en lui racontant l'histoire d'un homme riche qui avait volé l'agneau de son voisin pauvre. Dans sa juste colère, le roi David a déclaré que cet homme riche devait mourir, et Nathan a alors proclamé la loi à David dans un langage fort : « **Tu es cet homme-là ! ... Pourquoi donc as-tu méprisé la parole de l'Éternel, en faisant ce qui est mal à ses yeux ? Tu as frappé de l'épée Uriel, le Héthien ; tu as pris sa femme pour en faire ta femme, et lui, tu l'as tué par l'épée des fils d'Ammon** » (2 Samuel 12:7-9). En outre, Nathan a annoncé à David tous les malheurs qui ne manqueraient pas de s'abattre sur lui et sur sa famille à cause de ses péchés. Il avait commis l'adultère et le meurtre. Les membres de sa propre famille commettaient l'adultère et le meurtre, et cela ne serait pas secret. Dieu a dit par l'intermédiaire de son prophète Nathan : « **Car tu as agi en secret ; et moi, je ferai cela en présence de tout Israël et à la face du soleil** » (2 Samuel 12:12).

À ce moment de sa vie, David avait besoin de la loi comme d'un miroir pour lui montrer son péché, et le prophète Nathan a utilisé la loi pour lui montrer son péché. Mais lorsque David a répondu en disant : « **J'ai péché contre l'Éternel !** », Nathan lui parle différemment. Il lui apporta l’Évangile, car David était un pécheur troublé et affligé. Nathan dit à David : « **L'Éternel pardonne ton péché, tu ne mourras point** » (2 Samuel 12:13). La loi est nécessaire pour amener les pécheurs à se repentir. Mais une fois cet objectif atteint, il est temps d'utiliser les paroles réconfortantes de l’Évangile du pardon. Si David avait essayé de se défendre, Nathan aurait dû continuer à appliquer la loi jusqu'à ce que David

s'effondre et se repente. La sincérité du repentir de David dans ce cas est révélée par le Psaume 51, qu'il a écrit à cette époque, et peut-être aussi par le Psaume 32 et Psaume 38.

Nous citerons quelques autres exemples. Après que Dieu a énoncé la loi aux enfants d'Israël sur le mont Sinai, ceux-ci étaient bien conscients de leur péché et tremblaient de peur. Par l'intermédiaire de Moïse, Dieu a alors promis la venue du Sauveur, le grand prophète (Deutéronome 18:18). Lorsque le prophète Ésaïe a parlé de la venue de l'Oint, le Christ, il a dit qu'il viendrait « **porter de bonnes nouvelles aux malheureux ; ... guérir ceux qui ont le cœur brisé ; ... Pour proclamer aux captifs la liberté, et aux prisonniers la délivrance ; ... consoler tous les affligés** » (Ésaïe 61:1-2). Lorsque Jésus est venu, il a annoncé une bonne nouvelle et a invité les gens à se joindre à lui : « **Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos** » (Matthieu 11:28).

Mais Jésus a-t-il réconforté les pharisiens suffisants et sûrs d'eux avec l'Évangile ? Pas du tout. Il leur a dit : « **Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous ressemblez à des sépulcres blanchis, qui paraissent beaux au dehors, et qui, au dedans, sont pleins d'ossements de morts et de toute espèce d'impuretés** » (Matthieu 23:27). Jésus a même confronté le doux pharisien Nicodème à la loi, en commençant sa conversation avec lui par les mots suivants : « **Si un homme ne naît de nouveau, il ne peut voir le royaume de Dieu** » (Jean 3:3). Lorsque Jésus s'est entretenu avec la Samaritaine au puits, il n'a pas dit : « **Malheur à vous** », mais il a dit : « **Tu as eu cinq maris, et celui que tu as maintenant n'est pas ton mari** » (Jean 4:18). Jésus connaissait le cœur des hommes, et donc l'état intérieur de ceux à qui il parlait. Nous, en revanche, nous devons juger sur la base de ce que nous voyons et entendons, et il y aura sans doute des moments où nous nous tromperons sur la situation. Mais même dans ce cas, Dieu peut utiliser nos erreurs de jugement et aboutir à une bonne conclusion.

Parfois, une même question peut recevoir une réponse différente, selon l'état spirituel de la personne qui la pose. Lorsqu'un chef parmi les Juifs a demandé à Jésus : « **Que dois-je faire pour hériter la vie éternelle ?** » (Luc 18:18), Jésus lui a répondu en le renvoyant à la loi. Mais lorsque le geôlier de Philippiques a posé une question similaire à Paul et Silas : « **Que faut-il que je fasse pour être sauvé ?** » (Actes 16:30), ils ont répondu en lui donnant l'Évangile : « **Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, toi et ta famille** » (Actes 16:31). Dans chaque cas, la réponse était celle dont l'individu avait besoin à ce moment-là. Dans un cas, la réponse était la loi, dans l'autre, l'Évangile.

Dans une assemblée de chrétiens, il y a des moments où il faut utiliser la clé qui lie et d'autres où il faut utiliser la clé qui délie. L'assemblée de Corinthe avait besoin d'être instruite sur ces questions. L'un de leurs membres vivait avec la femme de son père. Il s'agissait d'un cas d'adultère ouvert. Mais la congrégation n'a rien fait à ce sujet. En fait, il semble que la congrégation était « **enflés d'orgueil** » (1 Corinthiens 5:2) plutôt qu'en état de deuil à cause de ce péché. Peut-être pensaient-ils à tort que l'Évangile du pardon des péchés autorisait un tel comportement chez les chrétiens. C'est pourquoi Paul leur dit qu'il est temps d'appliquer la loi à ce pécheur impénitent. Il leur a dit : « **Au nom du Seigneur Jésus, vous et mon esprit étant assemblés avec la puissance de notre Seigneur Jésus, qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus** » (1 Corinthiens 5:4-6). L'excommunication est un verdict de la loi : Il n'y a pas de salut pour un pécheur impénitent. « **Ôtez le méchant du milieu de vous** » (1 Corinthiens 5:13).

Lorsque l'assemblée de Corinthe a procédé à cette excommunication, l'homme coupable a reconnu son péché et a été accablé de honte et de chagrin. La congrégation avait encore besoin d'instructions sur ce qu'elle devait faire. Paul a répondu : « **Il suffit pour cet homme du châtiment qui lui a été infligé par le plus grand nombre, en sorte que vous devez bien plutôt lui pardonner et le consoler, de peur qu'il ne soit accablé par une tristesse excessive. Je vous exhorte donc à faire acte de charité envers lui ; ... Or, à qui vous pardonnez, je pardonne aussi ; et ce que j'ai pardonné, si j'ai pardonné quelque chose, c'est à cause de vous, en présence de Christ, afin de ne pas laisser à Satan l'avantage sur nous, car nous n'ignorons pas ses desseins** » (2 Corinthiens 2:6-11). Maintenant que la personne était peinée de son comportement pécheur, il n'était plus temps d'appliquer la loi, mais il était temps de lui

annoncer l'Évangile de réconfort et de lui pardonner ses péchés au nom du Sauveur. Satan, lui, veut tout le contraire. Il veut que les pécheurs impénitents continuent à être faussement réconfortés par l'Évangile, et il veut que les pécheurs troublés soient tourmentés par la loi.

Notez que notre but dans nos rapports avec les pécheurs, quels qu'ils soient, est de les amener à la repentance et à la foi en Christ, afin qu'ils puissent hériter de la vie éternelle par la foi en Jésus-Christ. Nathan n'a pas perdu de temps pour apporter l'Évangile à David, dès qu'il a senti que ce dernier se repentait. De même, nous devrions être impatients de partager l'Évangile avec d'autres, lorsqu'il y a une indication claire de repentance. Nous nous efforçons toujours de faire en sorte que la dernière parole de Dieu, l'Évangile, engloutisse la parole préliminaire de la loi.

Nous sommes les ministres de la nouvelle alliance, et non de l'ancienne. Nous avons besoin de l'esprit et de l'amour du Bon Pasteur, qui a parlé par l'intermédiaire du prophète Ézéchiel : « **Je chercherai celle qui était perdue, je ramènerai celle qui était égarée, je panserai celle qui est blessée, et je fortifierai celle qui est malade. Mais je détruirai celles qui sont grasses et vigoureuses. Je veux les paître avec justice** » (Ézéchiel 34:16).

La partie la plus difficile du travail d'un sous-berger est d'appliquer correctement la loi et l'Évangile. Nous devons juger les choses en fonction des preuves, et il faut parfois du temps et des discussions entre le pasteur et son membre pour arriver à une décision définitive sur la nécessité de recourir à la loi ou à l'Évangile. Jésus a dit : « **L'homme bon tire de bonnes choses du bon trésor de son cœur, et le méchant tire de mauvaises choses de son mauvais trésor ; car c'est de l'abondance du cœur que la bouche parle** » (Luc 6:45). Notre décision doit être basée sur ce que nous voyons et entendons. Jésus a dit : « **Quel est donc l'économie fidèle et prudent que le maître établira sur ses gens, pour leur donner la nourriture au temps convenable ?** » (Luc 12:42).

Questions

1. Comment pouvons-nous déterminer, dans une situation donnée, s'il faut parler de la loi ou de l'Évangile ?
2. Comment Nathan a-t-il traité le péché du roi David ?
3. Dans quelles circonstances Jésus a-t-il prêché la loi aux pécheurs ?
4. Dans quelles circonstances Jésus a-t-il prêché l'Évangile aux pécheurs ?
5. Pourquoi Jésus a-t-il répondu à une question d'une certaine manière, alors que Paul a répondu à une question similaire d'une manière différente ?
6. Comment la congrégation de Corinthe a-t-elle initialement réagi à une situation de péché ouvert ?
7. Qu'est-ce que Paul a demandé aux Corinthiens de faire ?
8. Pourquoi Paul leur a-t-il donné d'autres instructions par la suite ?
9. Quel est le but ultime du Bon Berger ?
10. Quel est le but ultime des sous-bergers ou des pasteurs ?
11. Quelle est la tâche la plus difficile du pasteur ? Pourquoi ?
12. Quel enseignement est le plus susceptible d'être mal utilisé dans votre région, la loi ou l'Évangile ?